

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE AND SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORATE RESEARCH UNIT FOR
THE SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

**REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE GENRE ET
ENTREPRENEURIAT FÉMININ À BANGUI-
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :
OPPORTUNITÉS, PESANTEURS ET PROCESSUS
D'INTÉGRATION**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Master professionnel en Genre et
Développement

Spécialité : Genre et Développement Economique et Technique

Par

Grâce Divine SONITH-TALLO

Titulaire d'une licence en Sociologie



Sous la Direction de

Armand LEKA ESSOMBA

Professeur

Juillet 2024

A

Ma chère maman SONITH Eugénie YAKANDA

REMERCIEMENTS

La réalisation du travail ayant abouti à ce mémoire est le fruit de la contribution de plusieurs personnes. Raison pour laquelle notre gratitude est adressée à l'endroit de

Notre Directeur de mémoire, Pr. Armand LEKA ESSOMBA, Chef du Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, qui l'a guidé avec rigueur, sérieux et bienveillance. L'aboutissement de ce mémoire doit beaucoup à sa disponibilité et à ses réflexions pertinentes.

Ensuite, nous remercions tout le personnel enseignant du département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, spécialement, les enseignants du Master professionnel Genre et Développement pour tous les efforts fournis lors de la transmission des connaissances ayant servi à réaliser cette recherche.

Nous remercions le Docteur Salomon ESSAGA pour son assistance académique ;

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de toute notre famille, en particulier à ma mère Sonith Eugénie YAKANDA et mes sœurs pour leurs encouragements et leur sens de l'effort qu'elles n'ont cessé de susciter en nous ; à mes beaux-frères GUELEGA KONZIGBERRE, POLICE, YAKOGNA et KONGBO-GASSINGA Jocelyn mon époux.

Pour finir, notre pensée s'adresse à l'ensemble de nos informateurs pour leur hospitalité et leur grande disponibilité.

SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES	SIGNIFICATION
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AFAC	Association des Femmes d’Affaires de Centrafrique
ALV	Association de Le Levain
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CPC	Coalition des patriotes pour le changement
DDR	Démobilisation et réintégration des ex-combattants
DVA	Départ Volontaire Assisté
ECVR	Enquêtes sur les Conditions de Vie en milieu Rural
EDIC	Etude Diagnostic pour l’Intégration Commerciale de la RCA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
GUFE	Guichet unique pour la formalisation des entreprises
ICASEES	Institut Centrafricaine des Statistiques et d'Etude Economique et Sociale
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institutions de Micro Finance
IRC	International Rescue Committee
ISDH	Indicateur Sexospécifique de Développement Humain
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PCI	Processus de Conception Intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SURL	Sociétés Unipersonnelle à Responsabilité limitée

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2: Répartition selon le sexe et le statut juridique des unités économiques créées en 2009 en RCA.....	50
Tableau 3: Répartition des femmes entrepreneurs selon le groupe d'âge.....	70
Tableau 4: Répartition des femmes entrepreneurs selon le niveau de scolarisation ou de formation	71
Tableau 5: Situation familiale à la création de l'entreprise	73
Tableau 6: Sources de financement de l'entrepreneuriat féminin à Bangui	74
Tableau 7: Facteur à la base de l'entrepreneuriat féminin.....	76
Tableau 8: La contribution des femmes entrepreneurs aux dépenses du ménage	89
Tableau 9: Liste des personnes ressources	107

RESUME

Notre recherche a pour titre : « *Représentations sociales de genre et entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine : opportunités, pesanteurs et processus d'intégration* ». Elle se propose de comprendre afin d'expliquer les représentations sociales de genre qui influencent le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricain. Pour ce faire, notre travail s'est essentiellement construit sur la question de savoir, Comment les représentations sociales du genre influencent-elles le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine ? Pour y répondre, l'hypothèse centrale est que les représentations sociales de genre sont déterminantes dans le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine. Quant à la méthodologie appliquée, elle s'articule d'une part autour d'instruments d'investigations qualitatifs axés autour de la recherche documentaire, des entretiens et quantitatif (le questionnaire) et, d'autre part, sur deux théories d'analyse à savoir : la théorie structurelle des représentations sociales et la théorie du libéralisme économique. Les données collectées sur le terrain ont été traitées à l'aide de l'analyse de contenu et de l'analyse statistique. Tout cela nous a permis d'aboutir à la conclusion suivante : bien que plusieurs femmes centrafricaines participent à la création d'entreprises notamment dans le secteur formel et informel, dans l'imaginaire collectif centrafricain, la femme fait toujours essentiellement partir de la catégorie de l'« *inside* » et l'homme de celle du « *outside* ». Selon que les perceptions et les attitudes évoluent ou résistent au changement de rôles des femmes (et implicitement des hommes), les conséquences de l'autonomisation oscillent entre la stigmatisation voire le rejet des femmes entrepreneures par le mari et/ou les membres de la communauté, et à l'extrême opposé, le renforcement de l'image et de l'influence de ces dernières. En effet, certains proches des femmes entrepreneures manifestent leur réelle opposition à leurs projets. Cette opposition est en réalité la manifestation de la crainte de voir les femmes sortir des sentiers battus des rôles et statuts que les univers socioculturels octroient à la femme, même si cette dernière va par le truchement de son travail contribuer à garantir et à sécuriser la prise en charge des besoins vitaux élémentaires. La peur d'être négativement perçue par la communauté, peut constituer un frein majeur à l'autonomisation économique de la femme. Toutefois, une fois l'étape de la stigmatisation passée, les femmes actives dans le marché ou la communauté sont globalement acceptées voire valorisées plus qu'elles ne sont marginalisées. La raison principale est liée aux bénéfices que les familles, notamment les hommes, et les communautés peuvent tirer des activités génératrices de revenus des femmes. La relation entrepreneuriat et femmes demeure profondément perçue et cernée comme relevant d'un « *mythe* » africain, bien qu'il s'observe tout de même une lente évolution. À la réalité en plus d'autonomiser les femmes et de créer des conditions propices à leur épanouissement, l'entrepreneuriat féminin participe à faire évoluer les mentalités et les pratiques qui ont cours au sujet de la femme. Certains membres de la communauté, proches et époux soutiennent de plus en plus les femmes entrepreneures dans leurs projets. Au demeurant, les facteurs motivationnels du sujet-entrepreneur féminin dans la réalisation d'activité et des projets oscillent entre nécessité et désir d'autonomisation, d'auto prise en charge et la possibilité d'opportunité offerte par les programmes et projets de générer le potentiel entrepreneurial.

Mots clés

Représentations sociales, Genre, entrepreneuriat féminin, autonomisation économique.

ABSTRACT

Our research is titled: “Social representations of gender and female entrepreneurship in the Central African Republic: opportunities, constraints and integration processes”. It aims to understand in order to explain the social representations of gender which influence the development of female entrepreneurship in the Central African Republic. To do this, our work was essentially built on the question of knowing, How do social representations of gender influence the development of female entrepreneurship in the Central African Republic? To answer this, the central hypothesis is that social representations of gender are determining in the development of female entrepreneurship in the Central African Republic. As for the methodology applied, it is structured on the one hand around qualitative investigation instruments focused on documentary research, interviews and quantitative (the questionnaire) and, on the other hand, on two theories of analysis namely: the structural theory of social representations and the theory of economic liberalism. The data transmitted to the field was processed using content analysis and statistical analysis. All this allowed us to reach the following conclusion: although several Central African women participate in the creation of businesses, particularly in the formal and informal sector, in the collective imagination of the Central African Republic, women still do essentially from the category from the “inside” and man from that of the “outside”. Depending on whether perceptions and attitudes evolve or resist the change in roles of women (and implicitly men), the consequences of empowerment oscillate between stigmatization or even rejection of women entrepreneurs by husbands and/or community members, and at the opposite extreme, the strengthening of the image and influence of the latter. Indeed, some close friends of women entrepreneurs express their real opposition to their projects. This opposition is in reality the manifestation of the fear of seeing women go off the beaten track of the roles and statuses that socio-cultural universes grant to women, even if the latter will, through her work, contribute to guaranteeing and securing the responsible for basic vital needs. The fear of being negatively perceived by the community can constitute a major obstacle to women's economic empowerment. However, once the stigmatization stage has passed, women active in the market or the community are generally accepted or even valued more than they are marginalized. The main reason is linked to the benefits that families, particularly men, and communities can derive from women's income-generating activities. The relationship between entrepreneurship and women remains deeply perceived and framed as relevant to an African “myth”, although a slow evolution is still observed. In reality, in addition to empowering women and creating conditions conducive to their development, female entrepreneurship contributes to changing current mentalities and practices regarding women. Some community members, relatives and spouses are increasingly supporting women entrepreneurs in their projects. Moreover, the motivational factors of the female subject-entrepreneur in carrying out activities and projects oscillate between the need and desire for empowerment, self-care and the possibility of opportunity offered by programs and projects to generate entrepreneurial potential.

Keywords

Social representations, gender, female entrepreneurship, economic empowerment.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	vi
REMERCIEMENTS.....	vii
SIGLES ET ACRONYMES	viii
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	ix
RESUME.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	12
CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	34
CHAPITRE 2 : LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE GENRE ET L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	52
CHAPITRE 3 : LES FEMMES PROMOTRICES DE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENTREPRENDRE MALGRE LES CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO- CULTUREL	70
CHAPITRE 4 : LES ENJEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	87
CONCLUSION GENERALE.....	100
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	103
ANNEXES	106
TABLE DE MATIERE.....	114

INTRODUCTION GENERALE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

À la faveur des transformations socio-économiques que connaît le continent africain depuis le début du nouveau millénaire, les entrepreneurs et l'entrepreneuriat en général font l'objet d'un engouement particulièrement marqué tant de la part des acteurs internationaux de la coopération et du développement, des gouvernements africains que des milieux académiques. L'entrepreneuriat est aujourd'hui un mot utilisé par presque tout le monde, allant des hommes d'affaires aux économistes en passant par les politiciens et grands décideurs. Cela s'explique par le fait que l'entrepreneuriat est désormais considéré comme une option pour la création d'emplois et le maintien de la croissance économique. L'entrepreneuriat est présent dans tous les domaines de la vie. Ce phénomène couvre les aspects sociaux, politiques et économiques qui entourent l'environnement des entreprises. Concernant l'entrepreneuriat féminin, il a été mis en avant dans les années 1970, lorsque les chercheurs ont commencé à penser que "l'entrepreneuriat est un phénomène sexué"¹.

Les femmes font de plus en plus preuve d'une vitalité sans pareille dans la création d'entreprises à l'échelle mondiale. Elles dirigent désormais un tiers de toutes les entreprises de l'économie formelle à travers le monde. Selon le moniteur mondial de l'entrepreneuriat, l'entrepreneuriat féminin poursuit sa tendance à la hausse à l'échelle mondiale. Les dernières recherches montrent que l'activité entrepreneuriale des femmes a augmenté de 10%, réduisant l'écart entre les sexes de 5% depuis 2014. Au cours de l'année 2015, 163 millions de femmes ont créé des entreprises dans 74 économies du monde, tandis que 111 millions dirigeaient des entreprises établies². Le phénomène de l'entrepreneuriat féminin, est ainsi considéré comme une source potentielle de développement économique et social, la clé de la croissance africaine. L'intérêt réside en grande partie dans ce que les femmes font et accomplissent par rapport aux hommes. La Banque mondiale³ montre que les femmes entrepreneures contribuent de manière substantielle à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, même si elles sont limitées par le manque de capital et les contraintes sociales. Les femmes entrepreneures sont plus susceptibles que les hommes entrepreneurs de contribuer à l'éducation, à la santé et à la nutrition de leurs enfants. Dans les économies émergentes et en voie de développement, l'entrepreneuriat féminin représente un moteur important de la

¹ Roland Berger, Accélérer la dynamique entrepreneuriale des femmes en Afrique, Women in Africa, Novembre 2020.

² Moniteur mondial de l'entrepreneuriat, Rapport sur l'entrepreneuriat féminin, 2016/2017.

³ Banque mondiale, [Les bénéfices de la parité](#), 2021.

croissance économique, car il joue un rôle de premier plan dans la réduction du taux de chômage et de la pauvreté ainsi que dans la réalisation de l'égalité des sexes.

Toutefois, les femmes continuent à posséder et à gérer beaucoup moins d'entreprises que les hommes dans le secteur formel en Afrique⁴. Et si elles le font, elles préfèrent opérer dans des secteurs dits « féminins », comme le secteur des services, au détriment des autres secteurs d'activité, à l'instar de l'industrie, jugés de « *secteurs masculins* ». En République Centrafricaine par exemple, d'après les estimations du Bureau International du Travail (BIT) en 2019, les femmes actives de la RCA se retrouvent majoritairement dans le secteur agricole (81%) et celui des services (16%) alors que dans le secteur industriel, elles sont peu présentes (2,7%). Malgré que les hommes actifs soient aussi majoritaires dans le secteur agricole, leur représentativité est moins que celui des femmes (74%). En revanche, ils sont plus nombreux que les femmes dans le secteur des services (18,3%) et celui des industries (7,7%). Le taux de chômage chez les femmes (3,6%) est légèrement inférieur à celui des hommes (3,8%). 47,5% des femmes centrafricaines actives contribuent au travail familial contre 28,2% seulement chez les hommes. En matière d'emplois salariés, seulement 16,5% des femmes sont salariées dans le secteur non agricole⁵. Le récent rapport de la Banque mondiale⁶, montre également qu'en Afrique subsaharienne, les femmes entrepreneures continuent de réaliser des bénéfices inférieurs en moyenne de 34 % à ceux des hommes. Les femmes entrepreneures fournissent des revenus à leurs familles, des emplois pour leurs communautés et des produits et des services qui apportent une nouvelle valeur au monde qui les entoure. L'entrepreneuriat féminin n'est cependant pas épargné ni par les inégalités, ni par les stéréotypes, ni par les problématiques de sexisme qui traversent la société⁷. Malgré son apport économique considérable, l'entrepreneuriat féminin en Afrique en général et en République Centrafricaine (RCA) en particulier, est un véritable parcours du combattant. Les normes culturelles, sociales et légales nécessaires à la création d'entreprise sont telles qu'elles maintiennent les femmes entrepreneures dans des situations de grande vulnérabilité et entravent la croissance de leurs entreprises. La majorité des femmes qui entreprennent en Afrique sont des entrepreneures par nécessité, exerçant un travail indépendant vulnérable presque exclusivement dans le secteur informel, que ce soit dans les zones urbaines ou en milieu rural. Dans les zones urbaines, elles travaillent essentiellement à leur compte dans le commerce de gros et de détail ou dans

⁴ Ferraz Gomes et al., « Female entrepreneurship as subject of research », Revista Brasileira de Gestão de Negócios, Vol. 16, n° 51, 2014.

⁵ Profil genre de la RCA 2021

⁶ *Op.cit.*

⁷ Eva Escandon, Femmes et entrepreneuriat, Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, octobre 2020.

l'hôtellerie et la restauration ; dans les zones rurales, en revanche, elles contribuent à l'agriculture de subsistance en tant que travailleuses familiales⁸.

Dans un tel contexte, une meilleure connaissance de l'entrepreneuriat féminin est primordiale tant sur le plan de l'intervention économique de l'Etat que sur le plan des connaissances scientifiques. Partant de cette réalité, le présent travail de recherche qui porte sur les représentations sociales des femmes entrepreneures, opportunités, pesanteurs et les processus d'intégration nous pousse à analyser et à comprendre davantage l'entrepreneuriat féminin à Bangui, capitale de la République Centrafricaine. Bien que des femmes centrafricaines ont tendance, de nos jours à prendre personnellement des initiatives entrepreneuriales, elles parviennent difficilement à créer des entreprises stables et durables et connaissent des taux d'abandon plus élevés que pour les hommes. Même s'il y a eu des progrès en matière d'entrepreneuriat, il reste des défis à relever pour les femmes entrepreneures centrafricaines qui ont un lien direct avec les représentations sociales de genre.

II. PROBLÈME DE RECHERCHE

Face au chômage chronique des femmes, à la féminisation de la pauvreté et conscients du rôle important que peuvent jouer les femmes dans le processus de développement socio-économique du pays, le gouvernement centrafricain et les partenaires au développement ont initié plusieurs actions et projets d'autonomisation économique des femmes par la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Ainsi depuis plusieurs décennies, plusieurs femmes et filles sont sensibilisées, éduquées, formées, encouragées et accompagnées techniquement et financièrement pour la création des entreprises dans tous les domaines porteurs de l'économie nationale et locale. Le Fonds Bêkou⁹, Fonds multi-bailleurs créé par l'Union européenne pour la résilience de la République centrafricaine a par exemple dans ce sens alloué depuis 2014 près de 4 millions d'euros aux deux premières phases de son programme genre pour l'autonomisation socio-économique de la femme centrafricaine. Plusieurs autres initiatives de promotion de l'entrepreneuriat féminin ont également été entrepris par les acteurs institutionnels et communautaires tant à l'échelle locale que nationale.

⁸ Nations Unies, Rapport sur l'entrepreneuriat féminin, 31 juillet 2019.

⁹ Dans ce contexte, le premier fonds fiduciaire multi-donateurs de l'UE a été créé en juillet 2014 à la discrétion de l'Union européenne et de trois de ses États membres, à savoir la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Les donateurs ont décidé de mettre en commun leurs financements, leurs compétences et leurs capacités de mise en œuvre, en étroite coopération avec les autorités nationales. Le Fonds a été nommé Bêkou, ce qui signifie « espoir » en sango.

Cependant, en dépit de toutes ces initiales, les chiffres de l'entrepreneuriat féminin en RCA sont criants comparé à l'entrepreneuriat masculin: si les femmes représentent près de 51% de la population et 43 % de la population active, elles ne représentent que 7% des entrepreneurs, selon les chiffres fournis par le profil genre du pays¹⁰. Même s'il est vrai que quelques changements sont observés, l'entrepreneur conserve malgré tout un visage masculin en République Centrafricaine. Si le nombre de femmes entrepreneures est en progression constate, elles restent encore aujourd'hui minoritaires parmi les créateurs d'entreprises représentés en RCA. En effet, les statistiques de 2019 au premier trimestre 2021 du Guichet Unique pour la Formalité des Entreprises (GUFE) montre une faible représentativité des femmes chez les créateurs d'entreprises en RCA. Ainsi, dans le secteur agropastoral formel on observe 15,52% des femmes propriétaires d'entreprises agropastorales contre 84,48% d'hommes. Elles représentent 13,31% des propriétaires des bâtiments et travaux publics (BTP) et 15,18% des propriétaires des industries contre, respectivement, 86,69% des hommes propriétaires des BTP et 84,82% des hommes propriétaires des Industries. Dans les secteurs du service et du commerce (tertiaire), elles représentent respectivement 20,68% et 22,37% des propriétaires, contre 77,63% des hommes propriétaires dans le commerce et 73,08% dans les services. Constituant plus de 80% des acteurs économiques du secteur informel, les femmes sont plus nombreuses dans la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la cueillette. De même, la plupart des entreprises appartenant à des femmes opèrent toujours dans des secteurs à faible valeur ajoutée. En effet, ces secteurs affichent une faible rentabilité et part de marché. De plus, il a été relevé que les entreprises commerciales appartenant à des femmes se développent à un rythme plus lent que leurs homologues masculins. Si cela peut s'expliquer par le fait que les femmes entrepreneurs sont confrontées à des problèmes tels que le financement, les pratiques de gestion, les stratégies de croissance et les politiques entrepreneuriales, les représentations sociales de genre sont l'une des causes profondes de cette réalité. C'est partant de ce qui précède que notre sujet de recherche est intitulée, « *Représentations sociales de genre et entrepreneuriat féminin à Bangui-République Centrafricaine : opportunités, pesanteurs et processus d'intégration* ».

¹⁰ Profil national genre RCA 2021.

III. PROBLÉMATIQUE

Lors de l'élaboration d'une problématique de recherche, il incombe au chercheur de mettre tout d'abord en exergue, l'état du savoir sur le phénomène qu'il veut étudier. C'est-à-dire, de faire une revue de la littérature. Ensuite, il s'agit pour lui, de ressortir son cadre d'analyse c'est-à-dire, de donner une orientation précise à son sujet.

D'entrée de jeu, il importe de préciser que le sujet abordé dans ce mémoire n'est pas nouveau. Il s'inscrit inéluctablement à la suite de nombreuses autres études menées sur la question. En effet, une fouille minutieuse de documents permet de constater que plusieurs auteurs se sont intéressés à la problématique générale de l'entrepreneuriat féminin. Selon Pierre-Jean Simon, « *Dans quelques domaines du social où l'on s'aventure, nous ne sommes jamais sur des terres vierges, mais dans des territoires depuis longtemps parcourus en tous sens. Nous mettons forcément les pas dans ceux de nos devanciers* »¹¹. Le sujet proposé ici s'abreuve donc à la source d'un certain nombre d'approches qu'il essaye simultanément de dépasser. Nous nous proposons ici de dresser un compte rendu de ce que nous avons pu exploiter comme documents.

De nombreuses études montrent que l'implication des femmes dans l'entrepreneuriat est un élément essentiel à la croissance d'un pays et ces femmes sont une force économique nécessaire. Alors, l'augmentation du taux d'activité des femmes dans le monde traduit à la fois un changement des mentalités et des mœurs, et un changement des réalités économiques du fait que presque partout au monde, le travail de la femme a quitté la sphère domestique pour se porter sur le marché¹². Cependant, le thème entrepreneuriat féminin traite à la fois de la situation des femmes dans la société et du rôle de l'entrepreneuriat dans cette même société. Alors, la place et le succès de l'entrepreneuriat féminin dépendent des facteurs culturels et environnementaux¹³.

Les premiers travaux sur l'entrepreneuriat féminin sont apparus aux Etats Unis il y a une trentaine d'années avec l'auteur Eleanor Schwartz. Ensuite, il y a eu des travaux développés par le groupe DIANA, qui ont marqué l'histoire de ce sous-champ qui est

¹¹ J.-C., Bardier (dir), *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, Karthala, 1985.

¹² J., Charmes, *La Mesure de l'activité économique des femmes*, Centre français sur la population et le développement, Paris, 1996.

¹³ B., Viviane et al, *Création d'entreprise au féminin en union européenne : Quelles motivations ? Quelles réalisations ? Quelles limites ? Quelles solutions ? Etude empirique*, Centre de recherche ESSEC, Women forum, L'Observateur de l'OCDE, N°248, 2005.

désormais consacré sur la scène internationale¹⁴. Considérée comme une bifurcation du domaine de l'entrepreneuriat, le sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin a suscité l'intérêt d'innombrables chercheurs, depuis 1976¹⁵. Cette date représente, en effet, la première apparition de l'article de Schwartz¹⁶, qui traite exclusivement la thématique de l'entrepreneuriat féminin. Dans cet article, l'auteur met en exergue les traits de personnalité, les motivations et les difficultés rencontrées par les femmes entrepreneures. A cette époque, Schwartz avait conclu que les raisons qui ont conduit les femmes à créer leur propre entreprise, ainsi que leurs qualités entrepreneuriales, étaient presque semblables à celles de leurs homologues masculins. Néanmoins, au niveau des difficultés, Schwartz avait constaté que les femmes rencontraient plus d'obstacles que les hommes, principalement des difficultés liées à l'obtention de crédits, entravant ainsi leur succès entrepreneurial.

Christina Constantinidis¹⁷, soutient pour sa part que l'entrepreneuriat constitue pour les femmes marocaines une opportunité d'accéder à des activités génératrices de revenus. Les femmes chefs d'entreprises, celles, exerçant une profession libérale et les femmes en coopérative. Elle a ciblé trois groupes permettant d'aller au-delà des généralités sur l'entrepreneuriat féminin pour en montrer la complexité et la diversité. L'analyse du processus entrepreneurial de ces femmes va mobiliser des variables individuelles et familiales, mais aussi les spécificités liées aux caractéristiques de leur entreprise et à leur secteur d'activité ainsi que les caractéristiques socioéconomiques, culturelles, politiques et juridiques du Maroc. Sur base d'une étude qualitative auprès de 60 femmes entrepreneures, l'auteure montre les paradoxes de l'entrepreneuriat féminin au Maroc, tentant de concilier une volonté d'autonomie et d'émancipation avec le respect de schémas de pensées traditionnels qui conditionnent, voire handicapent, leur exercice entrepreneurial.

Capter les différents facteurs contextuels et comportementaux qui sont à même de déterminer la décision des femmes burkinabés d'entreprendre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) de leur pays,

¹⁴ C., Didier, et L., Typhaine, Femmes dirigeantes en PME : Bilan et perspective, France, *Revue Interdisciplinaire Management et Humanisme (RIMHE)*, 2013.

¹⁵ F-Z., Abousaid, « L'entrepreneuriat féminin et la théorie du « genre » : une revue de la littérature », *Revue de Management et Cultures (REMAC)* ISSN : 2550-6293 N° 9 (2023) <http://revues.imist.ma/?journal=REMAC>

¹⁶ Schwartz, « Entrepreneurship-New female frontier », *Journal of Contemporary business*, Vol. 5, n° 1, pp. 47-76, 1976.

¹⁷ C., Constantinidis, et al. « L'entrepreneuriat féminin dans une société en transitions : analyse de trois profils de femmes entrepreneures au Maroc. » *Revue internationale P.M.E.*, volume 30, numéro 3-4, 2017, p. 37-68. <https://doi.org/10.7202/1042660ar>.

tel est l'objectif que s'est assigné Kormodo Zoungrana¹⁸. Son étude utilise les données d'enquête sur l'entrepreneuriat féminin conduite dans la ville de Ouagadougou au cours de décembre 2018 sur un échantillon de 150 femmes. Les méthodes classiques d'estimation (moindres carrés, probit et logit) et la modélisation en équations structurelles à variables latentes ont été utilisées pour tester l'influence des facteurs identifiés dans le modèle psychosocial augmenté du comportement entrepreneurial inspiré de Azjen (1985). Il ressort que l'attitude envers l'entrepreneuriat, les normes subjectives liées aux proches, la confiance en soi et la perception des difficultés liées à l'entrepreneuriat déterminent significativement l'intention d'entreprendre des femmes à Ouagadougou. Quant aux caractéristiques démographiques, l'existence d'un entrepreneur dans la famille améliore les croyances des femmes tandis que le niveau d'instruction et les formations reçus en entrepreneuriat ont parfois un revers sur l'intention d'entreprendre.

Didier et Typhaine¹⁹ ont mené une recherche en France sur les femmes dirigeantes en PME. L'objectif était de proposer un état de lieux de la place des femmes à la direction des PME françaises de 10 à 250 salariés. La recherche a abouti aux résultats selon lesquels la société française résiste aux changements (les inégalités hommes-femmes demeurent dans de nombreux domaines), des progrès semblent notables en matière de direction des PME ; 35 % des femmes dirigeantes intègrent leur conjoint dans l'entreprise, les hommes sont moins nombreux puisque seulement 24 % des entreprises dirigées par les hommes comptent la présence du conjoint.

Mohammed²⁰ a effectué une recherche sur l'entrepreneuriat féminin au Maroc en se basant sur son environnement et sa contribution au développement économique et social. Cette recherche a tenté de décrire et d'analyser l'expérience des femmes entrepreneures au Maroc qui exercent leur activité dans un contexte socio – économique et culturel très difficile, voire franchement hostile. Les données ont été récoltées par le sondage à méthodes des quotas. La recherche est basée sur les résultats d'une enquête conduite auprès d'un échantillon représentatif de 300 femmes entrepreneures et a abouti aux résultats selon lesquels les entreprises féminines accèdent seulement à quelques-unes des informations d'approvisionnement, variation des prix, besoins du marché, opportunités d'affaires, fiscalité, légalisation, programmes de subvention ou de financement... ces entreprises ont du mal à

¹⁸ Z., Kormodo, « Essai empirique sur les déterminants de l'entrepreneuriat féminin », Master II en Economie et Développement International, Université Clermont Auvergne, 2019.

¹⁹ *Op.cit.*

²⁰ *Op.cit.*

affronter une concurrence très vive et un environnement hostile faute de manque de formation des ressources humaines utilisées dans ces dernières, les femmes entrepreneurs ont généralement encore de grandes difficultés pour accéder à des sources de financement appropriées et enfin peu de femmes chefs d'entreprise maîtrisent bien la chaîne-approvisionnement – production/transformation –commercialisation.

Sedina et Orpha²¹ ont analysé les rôles que les femmes entrepreneurs jouent dans la réduction de la pauvreté au Kenya. Sur la base d'un échantillon de 15% sélectionné sur l'effectif de la population cible qui est de 664 femmes entrepreneurs, la collecte des données a été faite en recourant aux techniques d'interview avec 26 femmes entrepreneurs et un questionnaire d'enquête a été distribué. En utilisant une approche qualitative et quantitative pour le traitement des données avec le logiciel SPSS, cette recherche a abouti aux résultats selon lesquels les femmes entrepreneurs jouent un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté au Kenya. Cette recherche a indiqué qu'il existe une amélioration significative du statut économique-social des femmes qui œuvraient dans les PME vendant des souliers et des habits ainsi que des porcelaines et sculpture. Enfin, cette étude a aussi montré que les avantages de l'entrepreneuriat féminin sont entre autres : l'habilité de prendre en charge les études des enfants, avoir le niveau de vie élevé et l'accès facile aux soins de santé.

Muhindo²² a effectué une recherche sur les déterminants de l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Bukavu. Combinant les approches qualitative (interview auprès de 30 femmes) et quantitative (questionnaire), l'étude visait à identifier les facteurs principaux qui mènent les femmes de Bukavu à s'orienter dans l'entrepreneuriat. Les données collectées sur un échantillon de 213 femmes entrepreneurs après traitement avec SPSS version 16.0 et analyse factorielle, analyse du contenu et la régression multiple avec le test ANOVA ont fourni des résultats tels que les différentes variables indépendantes qui sont l'âge de l'entrepreneure, état civil, nombre d'enfants, niveau d'étude, expérience, motivation, objectifs, profession des parents, objectifs, associé aux activités commerciales dans la jeunesse, influencent significativement l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Bukavu et l'âge moyen des femmes entrepreneurs est de 39,6 ans et 53,09% de ces femmes sont mariées, elles ont en moyenne 4 enfants et l'âge moyen des enfants est d'au moins 13 ans.

²¹ SEDINA, B., et ORPHA, K., Do Women Entrepreneurs Play a Role in Reducing Poverty? A Case in Kenya, *International Review of Management and Business Research*, Vol. 2 Issue. 1., 2013.

²² *Op.cit.*

Enfin, Oscar Assoumou Menye et Fabrice Arnaud Guetsop Sateu²³ se sont donné pour objectif principal de dégager les principaux facteurs qui contribuent à l'évolution de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun. De manière spécifique, il s'agissait d'une part de mettre en évidence l'influence du niveau d'instruction des femmes entrepreneures sur la rentabilité des projets réalisés et d'autre part de ressortir l'influence de la stabilité du recours aux sources de financement sur l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises créées par les femmes. Grâce à des méthodes économétriques sur un échantillon de 60 entreprises créées par les femmes, il y ressort deux principaux résultats correspondant aux deux hypothèses de recherche. Il faut tout d'abord souligner qu'avec un coefficient de signe positif (0,661) au seuil de 1%, la stabilité du recours aux sources de financement influence positivement et significativement la croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise. Ce qui conduit à la validation de notre seconde hypothèse de recherche : « *plus les femmes sont stables dans leur recours aux sources de financement, plus le chiffre d'affaires de leur entreprise augmente* ». De même avec un coefficient de signe positif (0,522) au seuil de 1 %, le niveau d'instruction des femmes influence positivement et significativement le degré de rentabilité des projets réalisés. D'où, la validation de leur première hypothèse de recherche formulée plus haut : « *plus les femmes sont instruites, plus elles réalisent des projets rentables* ». Ces résultats obtenus confortent les idées selon lesquelles au Cameroun, les entreprises connaissent une faculté d'adaptation et d'innovation plus grande, allant de plus en plus d'une économie informelle à une économie formelle.

L'ensemble de ces premiers travaux milite en faveur d'une segmentation de l'entrepreneuriat féminin, l'hétérogénéité mise en avant par notre étude devant être prise en compte. L'exploitation à venir de bases de données plus complètes permettra d'être plus conclusif dans une version finale de ce document d'étape. Il est toutefois possible d'indiquer dès maintenant des pistes pour une politique publique visant à accroître le nombre de créateurs femmes

IV. QUESTIONS DE RECHERCHE

1. Question centrale

Comment les représentations sociales du genre influencent-elles le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine ?

²³ O., Assoumou Menye et F-A., Guetsop Sateu. « L'entrepreneuriat féminin au Cameroun : enjeux et perspectives », *Revue Congolaise de Gestion*, vol. 24, no. 2, 2017, pp. 11-42.

2. Questions secondaires

Qs1 : Quelles sont les principales représentations sociales de genre qui se donnent à voir dans la ville Bangui ?

Qs2 : En quoi ces représentations sociales de genre constituent-elles une pesanteur au développement de l'entrepreneuriat féminin à Bangui ?

Qs3 : Quels sont les enjeux de l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Bangui et la République Centrafricaine en général ?

HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Des réponses provisoires découlent de ces questions centrales et secondaires de la recherche

Hypothèses centrale

Les représentations sociales de genre sont déterminantes dans le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine.

Hypothèses secondaires

HS1 : Dans l'imaginaire collectif des habitants de la ville de Bangui, la femme est essentiellement perçue comme mère et épouse, gardienne des terres et nourricière de la famille, le sexe faible et un bien du mari alors que l'homme est considéré comme détenteur du pouvoir et de l'autorité au sein de la famille et de la communauté et principal pourvoyeur des besoins de sa famille.

HS2 : Les stéréotypes, les préjugés sexistes et les représentations des rôles de genre sont des obstacles qui freinent l'entrepreneuriat féminin en décourageant les femmes à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

HS3 : L'entrepreneuriat féminin contribue au développement économique et social de la ville de Bangui en général et du pays tout entier ainsi qu'à l'autonomisation et l'émancipation de la femme centrafricaine.

V. MÉTHODOLOGIE

De l'avis de Ferdinand CHINDJI-KOULEU, parler de la méthodologie, c'est évoquer « à la fois la structure de l'esprit et de la forme de la recherche et les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme²⁴ ». La méthodologie de recherche est un aperçu de la façon dont une recherche donnée est effectuée. Elle définit les techniques ou les procédures utilisées pour identifier et analyser les informations concernant un sujet de recherche spécifique. La méthodologie de recherche a donc à voir avec la façon dont un chercheur conçoit son étude de façon à pouvoir obtenir des résultats valides et fiables et atteindre ses objectifs de recherche. Dans cette perspective, la méthodologie de la présente recherche comprend le cadre théorique, le type de recherche effectué, les techniques de collecte des données, les modes de dépouillement et leur analyse.

1. Approche théorique

L'approche théorique permet de montrer les théories utilisées dans le cadre de cette recherche. Pour cela, les théories comme la théorie structurelle des représentations sociales, la théorie du libéralisme économique seront utilisées.

1.1.La théorie structurelle des représentations sociales

La source initiale des réflexions sur la représentation sociale, se trouve dans la théorie des représentations collectives de Durkheim, dont l'usage est fait pour caractériser la pensée religieuse.²⁵ Elle peut être résumée en ces termes comme une entité structurée et figée qui se transmet fidèlement d'une génération à une autre et reflète la conscience stable d'une société. En effet, selon lui, les représentations collectives sont des catégories de pensée aprioriques²⁶ qui traduisent la société en tant que réalité.

Vers le début des années 1960, Moscovici repopularise cette notion durkheimienne qui a longtemps disparu dans la littérature scientifique en lui donnant une nouvelle connotation.²⁷ En effet, les représentations sociales de Moscovici obéissent à des processus de mutation et d'évolution dans le cadre des interactions sociales quotidiennes. En d'autres termes, il est question de structures dynamiques qui se construisent et se transmettent plutôt au niveau des groupes sociaux, qu'au niveau de la société dans sa globalité, et qui se manifeste à l'interface

²⁴F., CHINDJI-KOULEU, *Mes premiers pas dans la recherche*, Yaoundé, Sagraaph, 2002, p.74.

²⁵ É. Durkheim., *Les formes élémentaires de la vie religieuse : Le système totémique en Australie*, Paris, PUF, 2003, (5ème éd.), p. 50

²⁶ C'est-à-dire qui repose sur des a priori

²⁷ S. Moscovici, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1976

entre l'individuel et le collectif, en intégrant à la fois des éléments cognitifs, affectifs et sociaux.²⁸ De plus, elles s'élaborent et fonctionnent selon deux principes organisateurs : l'« *objectivation* » (processus par l'intermédiaire duquel l'information scientifique abstraite est appréhendée et appropriée par le sujet qui l'a transforme en image concrète) et l'« *ancrage* » (intégration de l'image de l'objet dans un système de pensée sociale préexistant). Spécifiquement, dans le cadre de cette étude, c'est l'approche structurale ou théorie structurelle des représentations sociales dite approche par le noyau central qui est mobilisée. Sans toutefois, perdre de vue qu'elle touche d'une manière ou d'une autre la théorie des représentations sociales élaborée par Moscovici. En effet, selon Abric les représentations sociales sont composées d'un ensemble organisé d'éléments cognitifs et normatifs.

Cependant, le repérage de la substance d'une représentation sociale ne suffit pas pour l'appréhender, d'où l'importance de déchiffrer « *la modalité d'organisation des représentations sociales* » en d'autres termes de leur « *structure* ». La nécessité de cette théorie dans le cadre de ce travail se fonde sur la conception selon laquelle, chaque représentation sociale possède un « *noyau central* » ou « *système central* » qui est un sous-ensemble de la représentation dont l'absence, déstructurerait la représentation ou lui donnerait un sens complètement différent, et une « *zone périphérique* » qui sont des sous-ensembles de la représentation qui laissent place aux variations individuelles.²⁹ Ils jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et la « *dynamique représentationnelle* », et comprennent des informations retenues, des jugements formulés à propos de l'objet, des stéréotypes et des croyances.³⁰ Cette théorie permet, de cerner les différentes dimensions et orientations de la saisie de la femme en générale et de la femme entrepreneuse spécifiquement dans son aire socioculturel. D'étudier comment se « *structure logiquement, psychologiquement et sociologiquement la représentation* » de celle-ci à partir des schèmes comportementaux que la société lui assigne et qui sont matérialisés dans le champ de l'entrepreneuriat féminin. De plus montrer, comment les populations appréhendent les réponses institutionnelles à la question de genre. Ce qui permet aussi de ressortir une « *massification d'opinion et de conduite* » plurielles quant aux représentations sociales de la femme entrepreneuse sous le prisme sociétal africain en général et particulièrement dans en RCA.

²⁸ S. Moscovici, *idem*

²⁹ J.-C. Abric, « L'étude expérimentale des représentations sociales », in D. Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989

³⁰ J.-C. Abric, « La recherche du noyau central et de la zone muette dans les représentations sociales », in J.-C. Abric, *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Ramonville saint-Agne, Erès, 2003

Dans le cadre de notre travail, cette théorie va nous permettre d'identifier et d'analyser les représentations sociales de genre qui constituent une contrainte entrepreneuriale dans la ville de Bangui. Mobiliser cette théorie est judicieux pour nous dans la mesure elle a aidé à mieux appréhender la réalité sociale de notre objet. Elle a permis de savoir comment les communautés et l'entourage perçoivent les femmes et quelles représentation ces dernières ont de l'entrepreneuriat féminin. La théorie des représentations sociales offre un éclairage particulier favorisant une meilleure compréhension des rapports entre les hommes et les femmes. Elle permet de mieux saisir les dynamiques sociales impliquées dans les enjeux de l'entrepreneuriat féminin.

1.2. Théorie du libéralisme économique

Cette théorie est élaborée au XVII^e siècle par les théoriciens classiques de l'économie politique. Elle préconise un ajustement spontané des termes de l'échange selon les lois de l'offre et de la demande. Beaucoup de penseurs classiques ont trouvé en elle une source de croissance, condition essentielle du développement. En effet, pour Adam SMITH, David RICARDO, John STUART MILL, Milton FREEDMAN³¹, il suffit que le laisser-faire c'est-à-dire entreprise soit respecté pour que le développement suive. Ainsi, le libéralisme économique est une philosophie sociale qui admet la nécessité pour la liberté individuelle, les marchés libres, et un contrôle décentralisé des moyens de production. Une économie libéralisée est celle dans laquelle les individus et les groupes prennent décisions les plus importants concernant la production, la consommation et la répartition des ressources, ici, le marché est inconnu comme un espace de liberté caractérisé par la propriété privée, la liberté d'entreprendre, la libre concurrence et la recherche du profit.

Pour ce qui concerne notre étude, cette théorie est un appui à l'analyse de la politique de l'Etat Centrafricain dans sa logique de libéralisation économique. Elle est aussi un stimulant en vue de susciter l'engagement des femmes Centrafricaines dans l'exercice des activités économiques. Ainsi les femmes de Bangui pourront comprendre comment créer des richesses par elles-mêmes en vue de l'amélioration de leurs conditions vie et celles de leurs familles d'une part, et, d'autres part, de donner leurs avis sur les décisions socio-économiques du fait de leurs poids économique. Car la nouvelle approche des programmes de développement exige désormais la participation de tous et précisément celle des femmes.

³¹<http://www.lemondepolitique.fr>

2. Approche méthodologique

Dans l'approche méthodologique, il s'agit de présenter les techniques et outils de collecte des données, le traitement et l'analyse de ces données. Selon Grawitz (2001)³², la méthode est l'ensemble d'opérations intellectuelles utilisées par les sciences pour atteindre, démontrer et vérifier les vérités qu'elles poursuivent...

2.1. Techniques de collecte des données

Les techniques qui vont nous permettre de collecter les données sont les suivantes :

✓ L'observation directe

S'il est sans conteste que la recherche documentaire permet au chercheur de prendre acte des écrits antérieurs sur l'objet qui l'intéresse, il est à noter que cette technique ne fournit pas d'autres renseignements qu'il ne peut obtenir qu'en se frottant avec le milieu où se produit cet objet. C'est ce qui explique de fond, la raison de choix de cette deuxième technique de collecte des données, à savoir : l'observation directe. D'après le sociologue camerounais valentin NGA NDONGO, cette technique « *favorise l'accès immédiat aux comportements, aux actes et objets en tant que situation et contexte pratiquement réels dans lesquels interagissent différents acteurs sociaux*³³ ».

Dans le cadre de cette enquête de terrain, nous avons procéder à une observation directe des activités et entreprises des femmes promotrices de Bangui pendant nos enquêtes de terrain en décembre 2021. Cette observation nous a permis de comprendre le vrai problème, les opportunités que les femmes entrepreneures pour leur intégration à la vie économique en République Centrafricaine. Elle nous a permis de comprendre le processus d'intégration à l'entrepreneuriat en République Centrafricaine. Au moment de l'observation de terrain, quelques photos ont été prises pour illustrer nos propos.

Par ailleurs, l'observation directe retenue ici a permis d'identifier les types d'activités génératrice de revenus initiées par les femmes entrepreneures de la ville de Bangui. C'est dans ce sens qu'une grille d'observation directe a été établie.

³²Grawitz, méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 2001.

³³ Valentin NGA NDONGO, *op.cit.*, p.23.

✓ La recherche documentaire

Dans l'univers des sciences humaines et sociales, toute recherche peut commencer par une recherche documentaire. C'est d'ailleurs le premier procédé utilisé dans cette étude. Appelée selon Valentin NGA NDONGO l'«*observation médiatisée par les documents*³⁴ », cette technique désigne l'exploitation de « *tout élément matériel ou immatériel qui a un rapport avec l'activité des hommes vivant en société et qui, de ce fait, constitue indirectement une source d'information sur les phénomènes sociaux* »³⁵. Nous avons convoqué cette technique pour deux raisons. D'une part, elle nous conduit dans la quête provisoire de l'information issue des travaux antérieurs qui sont déjà menés sur notre thème. Pour cela, nous nous sommes rendus dans les différents endroits et consulter les sites suivants :

- la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I et d'autres bibliothèques de la ville de Yaoundé où nous avons scruté deux types précis de documents, notamment les mémoires de master et des thèses et doctorat PhD en sciences humaines ;

- Les sites *wébographiques*, soit dans les espaces numériques (virtuels) parmi lesquels *Google*, *Wikipédia*, *Chrome* où nous avons consulté aussi les mêmes types de documents, c'est-à-dire les mémoires de master, les thèses de doctorats PhD, les Articles et Revues scientifiques.

- La documentation au sein des intuitions visitées lors de la collecte des données sur le terrain.

De plus, cette technique a été employée jusqu'à la fin de l'étude et a permis, au travers des documents qui seront consultés dans les bibliothèques universitaires, des ministères clés et centres ou fondations de recherche suscitée, d'obtenir des informations sur la question.

✓ Entretien semi-structuré

L'entretien est une technique de collecte des données en sciences sociales qui consiste en « *un tête-à-tête oral entre deux personnes (...) dont l'une transmet à l'autre des informations recherchées sur un problème précis* »³⁶. Pour Honoré MIMCHE³⁷, l'entretien est

³⁴Valentin NGA NDONGO, « L'opinion camerounaise », thèse de doctorat d'Etat en sociologie, université de Paris X Nanterre, T1 et T2, 1999, p.11.

³⁵V. NGA NDONGO, idem, p.11

³⁶ NDA, *méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, ed universitaires de côte d'ivoire, 3^e éd, 2006, p. 88.

³⁷ MIMCHE Honoré, *Approches qualitatives des faits de population (collecte et analyse des données qualitatives)*, Notes de cours, IFORD, Yaoundé 2013.

un type particulier de technique de collecte des données qui permet au chercheur d'obtenir de l'enquête des informations à travers une situation de communication plus ou moins directive ou libre. Ces informations relèvent des opinions, des perceptions, des interprétations, des expériences, des situations, des réactions, etc. l'entretien repose sur des principes visant à éviter l'influence de l'enquêteur et reste donc soumis aux exigences de l'esprit scientifique. D'après Madeleine GRAWITZ³⁸, il s'agit d'un « *procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations, en relation avec un but fixé* ». Il se distingue des autres instruments de recueil des données par :

- la mise en œuvre du processus de communication et d'interaction qu'elle exige ;
- la richesse de l'information collectée ;
- la faible standardisation.

Comme le précisait DAUNAI, la décision de faire usage de l'entretien relève primordialement du choix d'entrer en contact avec des sujets pour obtenir des données de recherche³⁹, il est question de recueillir des opinions, les jugements, les motivations des populations cibles, ainsi que ceux des différents acteurs concernés par le projet à l'étude. Godefroy NGIMA MAWOUNG l'a défini à cet effet comme « *La recherche des informations sur les opinions ou les croyances, l'attitude et le comportement d'autrui, d'un individu ou d'un groupe social donné, sur les faits qui se sont déroulés afin d'obtenir de ce jeu de questions réponses des résultats qualitatifs* »⁴⁰.

Des trois types d'entretiens à savoir l'entretien non directif, semi-directif et directif, nous avons opté pour l'usage des entretiens semi-directifs.

Il convient d'opter pour l'entretien semi-structuré qui garde l'avantage laisser à l'interlocuteur la liberté d'organiser et de développer sa pensée et ses opinions, tout en restant focalisé sur le thème ou l'aspect du thème que l'on veut explorer. Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs avec les personnes ressources que sont les femmes entrepreneures, leurs proches, les responsables des ministères en charge des femmes, les partenaires au

³⁸ Grawitz, Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 11ème édition (la 9ème édition a été publiée en 1993), 2021.

³⁹ DAUNAI, « l'entretien non directif », in Benoit Gautier (dir), pp. 273-293.

⁴⁰ NGIMA MAWOUNG, « L'entretien en science social dans le contexte africain : état des lieux » in Valentin NGA NDONGO et Emmanuel KAMDEM, La sociologie aujourd'hui, une perspective africaine ; Paris, Harmattan, 2010, pp. 147-155.

développement ainsi que tous les autres acteurs directement concernés par cette problématique.

✓ **Le questionnaire**

Le questionnaire est une série des questions prédéfinies que l'on pose à un grand nombre de personnes. Le choix du questionnaire comme mode de collecte des données dans ce travail se justifie par le souci de vérifier les hypothèses de recherche. Cette méthode permet de produire les données chiffrées sur le phénomène étudié et d'en proposer une explication à partir de la mise en relation de ces données.

A cet effet, il revêt plusieurs avantages : garantir l'anonymat et par conséquent mettre les enquêtés en confiance, donner la possibilité d'atteindre à un grand nombre de sujets. Ainsi, le questionnaire sera soumis aux personnes handicapées pour comprendre les difficultés de leur intégration sociale et de ce que l'Etat fait pour eux. Ce questionnaire a été fait sur un support papier et soumis à la population cible. Nous avons ainsi administré notre questionnaire auprès de 70 femmes promotrices d'entreprises exerçant dans la ville de Bangui et ses périphéries à travers une approche boule de neige. Nous utilisons le choix de l'échantillon ici pour sélectionner et limiter le nombre de nos enquêtés sur le terrain. Il nous permet d'avoir un résultat fiable et non biaisé. L'échantillon désigne un sous ensemble caractéristique et représentatif de la population totale étudiée. Dans le cadre de notre recherche, nous allons utiliser l'échantillon aléatoire simple. Le choix sera porté essentiellement sur 70 femmes entrepreneures vivant à Bangui.

2.2.Traitements et analyse des données

Pour les données quantitatives, les informations collectées ont été regroupées en modalité de réponse. L'ensemble des questionnaires administrés sur le terrain ont été dépouillés manuellement, puis hiérarchisés suivant les variables des thématiques définies. La codification a été faite et saisie à l'aide du logiciel Microsoft Excel 2007. Les traitements des données permettront de sortir des graphiques (histogrammes, camemberts) et les statistiques dans les tableaux relatifs aux questions d'intérêt. La plupart de ces données seront exportées dans le document Microsoft Word pour illustrations. Ces données ont permis de faire la rédaction de mémoire à travers l'interprétation et l'analyse pour les données quantitatives.

Ainsi, les données qualitatives issues des entretiens et observations ont été transcrites au fur et à mesure que la collecte des données avançait. Ces données ont été transcrites et saisies sous le logiciel Word. L'analyse du contenu a été utilisée pour l'analyse des données

issues du terrain. Il s'agit de la classification et la catégorisation selon les questions de recherche et la sélection des informations qui sont plausibles pour confronter les hypothèses avec les objectifs. Elle a permis de mesurer la teneur et la qualité des informations recueillies.

VI. DÉFINITION DES CONCEPTS

Le cadre conceptuel a pour but de clarifier les termes clés. C'est ainsi qu'Emile Durkheim affirme que : « le savant doit d'abord définir les choses dont il traite que l'on sache et qu'il sache de quoi il est question »⁴¹. Pour ce travail, les concepts suivants : Les représentations sociales, genre, entrepreneuriat féminin seront définis.

1. Représentations sociales

D'après Jodelet⁴²(1997, p. 36), la représentation : « est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Elle n'est pas le simple reflet de la réalité, mais fonctionne comme un système d'interprétation de la réalité qui organise les rapports entre les individus et leur environnement et oriente leurs pratiques ».

Les représentations sociales (RS) sont un ensemble d'opinions, d'informations, de valeurs et de croyances sur un objet particulier (l'objet de la représentation). Une « représentation sociale est donc toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet) » (Jodelet, 1989, p. 59). Cette relation objet-groupe constitue le principe autour duquel la théorie des représentations sociales s'organise. Pour Guimelli (1994, introduction, p. 12), « elles constituent une modalité de la connaissance dite de “ sens commun ” dont la spécificité réside dans le caractère social des processus qui la produisent ». Dans le cadre de ce travail, les représentations sociales correspondent à la façon donc les communautés perçoivent ou se représentent sur la base des normes et valeurs de la société, une réalité sociale notamment l'entrepreneuriat féminin.

2. L'entrepreneuriat féminin

L'entrepreneuriat féminin est l'une des particularités de l'entrepreneuriat en général. Alors, il est évident de définir l'entrepreneuriat avant de passer en revue de l'entrepreneuriat féminin. Le concept d'entrepreneuriat apparaît dans la littérature économique à travers les

⁴¹ Emile DURKHEIM : les règles de la méthode sociologique, puff, paris 1965 ? P 37.

⁴²Denise JODELET, Les représentations sociales, Paris, PUF, 1997

écrits de Richard CANTILLON (1680-1734). Il est le premier économiste à présenter la fonction de l'entrepreneur et son importance dans le développement économique. Pour cet auteur, c'est la détention du capital qui permet l'exercice du rôle de l'entrepreneur. L'entrepreneur est, donc, propriétaire du capital, c'est-à-dire à lui que revient le droit de prendre les décisions essentielles parce qu'il en supporte le risque. L'entrepreneur de CANTILLON : « prend des risques dans la mesure où il s'engage vis-à-vis d'un tiers de façon ferme, alors qu'il n'a pas de garantie certaine de qu'il peut en attendre »⁴³.

Il existe plusieurs conceptions et définitions de l'entrepreneuriat selon différentes pensées. L'entrepreneuriat peut se définir comme étant une activité qui implique la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités avec comme but d'introduire de nouveaux biens et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus et matériaux par des moyens qui n'existaient pas auparavant⁴⁴. Il est un phénomène qui combine deux niveaux essentiels : l'entrepreneur et l'organisation, laquelle organisation est dirigée par l'entrepreneur. L'entrepreneur est ainsi vu comme un créateur d'organisation et l'entrepreneuriat comme une dialectique entre l'entrepreneur et son organisation⁴⁵.

Fayolle et Verstraete pensent que l'entrepreneuriat est un domaine trop complexe et trop hétérogène pour se limiter à une seule définition et proposent ainsi, de classer les différentes définitions avancées par les auteurs selon quatre courants de pensées ou paradigmes. (i) Paradigme d'opportunité d'affaire : dans ce contexte, l'entrepreneuriat est défini comme étant la capacité à créer ou à repérer des opportunités et à les exploiter et aussi à réunir les ressources pour poursuivre l'opportunité. (ii) Paradigme de la création d'une organisation : dans ce paradigme, l'entrepreneuriat est défini comme la création d'une organisation par une ou plusieurs personnes. Toutefois, la notion de l'organisation ne se limite pas seulement à celle d'entreprise. (iii) Paradigme de la création de la valeur : il définit l'entrepreneuriat comme phénomène ou un processus créant de la valeur qu'elle soit individuelle, économique ou sociale. (iv) Paradigme de l'innovation : ce paradigme met l'innovation au centre de la définition de l'entrepreneuriat.

⁴³ E.M. HERNANDEZ : « L'entrepreneuriat : Approche théorique », 2001

⁴⁴ CHIRAZ, F. et NOURI, C., Entrepreneuriat et croissance économique : effet du capital social, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Sfax, Tunisie, *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 2014, pp. 677-690.

⁴⁵ MOHAMMED, B., *Entrepreneuriat féminin au Maroc : Environnement et contribution au développement économique et social*, Investment Climate and Business Environment (ICBE), Université Mohammed V, Rabat, Maroc, 2011.

De ce fait, l'entrepreneure est cette femme qui recherche l'épanouissement personnel, l'autonomie financière et la maîtrise de son existence grâce au lancement et à la gestion de sa propre entreprise⁴⁶ ; elle est une personne physique qui vient dans une situation d'inactivité, de chômage ou de salarié et qui dépend d'un employeur, qui seule ou en équipe, crée une nouvelle entreprise indépendante, en assumant les responsabilités managériales et les risques qui sont liés à la production de richesse envisagée⁴⁷ et est aussi appelée propriétaire-chef d'entreprise, propriétaire-dirigeante d'entreprise ou encore femme chef d'entreprise, comme une femme qui, seule ou avec des partenaires a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les risques et les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe à sa gestion courante.

VII. PLAN DU TRAVAIL

Le présent mémoire est subdivisé en quatre chapitres. Le premier chapitre intitulé : « *Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine* » s'intéresse à réaliser une analyse de la situation de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine sur la base des données de terrain et documentaires afin d'avoir une idée sur le chemin parcouru sur cette question. Le deuxième chapitre formulé comme suit : « *Les représentations sociales de genre et l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine* » porte quant à lui, sur l'identification et l'analyse des représentations sociales de la femme et de l'homme ainsi que des rôles de genre qui influent sur l'entrepreneuriat de la femme centrafricaine.

Le troisième chapitre porte sur « *Les femmes promotrices de République Centrafricaine : entreprendre malgré les contraintes de l'environnement socio-culturel* » et le dernier chapitre intitulé : « *Les enjeux entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine : enjeux et perspective* » évalue le rôle de l'entrepreneuriat féminin dans l'amélioration des conditions de vie des ménages centrafricains et des femmes mais également dans le développement socio-économique tant niveau communautaire, local et national.

⁴⁶ BOUZEKRAOUI, H., *Les facteurs enclencheurs de l'entrepreneuriat féminin chez les étudiantes universitaires : Revue de la littérature*, thèse de doctorat, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger, Université Abdelmalek Essaâdi, 2014.

⁴⁷ MUHINDO, N., *Les déterminants de l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Bukavu*, Mémoire de licence, inédit, UCB, Bukavu, RDC, 2011.

CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

D'entrée de jeu, il s'agit dans ce premier chapitre de faire une analyse situation de l'entrepreneuriat féminin en République centrafricaine et dans la ville de Bangui en particulier. Avant toute chose, il nous semble pertinent au préalable de cette analyse, de faire une présentation descriptive et analytique de l'environnement politico-sécuritaire et socio-économique de l'entrepreneuriat féminin centrafricain.

I. L'ENVIRONNEMENT POLITICO-SECURITAIRE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ CENTRAFRICAIN

La situation actuelle en RCA illustre les désastres causés par plusieurs années de conflits sur l'économie, sur la vie politique et la vie quotidienne de la population. En effet, les conflits armés ont fait plus d'un million de victimes. La situation socio-économique s'est tellement dégradée que le pays est actuellement l'un des plus pauvres de l'Afrique subsaharienne. Les infrastructures sociales et économiques sont détruites ou délabrées, les services sociaux sont pratiquement inexistantes en dehors de la capitale, l'état dégradé des routes est la source de l'enclavement de plusieurs régions, des difficultés de communication, et de la cherté du transport. En milieu rural, on note un fort taux de migration des hommes et des jeunes, qui « abandonnent » les activités agricoles entre les mains des femmes. La production agricole est, de ce fait, très faible, ce qui entraîne un taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition élevé. La pandémie du Sida vient aggraver ce sombre tableau.

1. Une situation politico-sécuritaire peu favorable à l'entrepreneuriat féminin

La situation politico-sécuritaire de la RCA reste très instable et préoccupante. Depuis l'indépendance du pays en 1960, les coups d'Etat militaires, les mutineries et rebellions armées se sont succédés. De décembre 2012 à mars 2013, une coalition de groupes rebelles, la Séléka, s'est emparée rapidement d'une grande partie du pays et a renversé le Gouvernement du Président François Bozizé. Il s'en est suivi une série d'affrontements et de violences entre des groupes armés variés (Séléka, Anti-Balaka et groupements d'autodéfense) qui a généré une crise humanitaire et économique sans précédent.

A l'initiative de l'Union Africaine et de la France, une mission de maintien de la paix a été déployée à partir de décembre 2013 en RCA. Le Président Michel Djotodja issu de la Séléka et son gouvernement ont démissionné peu après (janvier 2014). Madame Cathérine

Samba-Panza est alors devenue chef de l'Etat de transition jusqu'à l'élection du Président Faustin-Archange Touadera en février 2016. Cette élection démocratique a été facilitée par le processus de réconciliation nationale lancé dès 2015. Avec le soutien de la communauté internationale, la situation sécuritaire s'est sensiblement améliorée dans l'ensemble. Ainsi, on observe un frémissement quant à la résorption des fractures sociales, avec des effets positifs sur les différents secteurs. L'insécurité qui continue de toucher le pays s'explique également par des conflits régionaux étendus impliquant le Soudan du Sud, le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Ouganda. Des mercenaires profitent de la faiblesse des structures étatiques et de la gouvernance pour traverser les frontières et se livrer au trafic illicite de ressources naturelles et d'armes⁴⁸. La situation sécuritaire reste toujours préoccupante dans certaines zones du pays avec la persistance des combats entre certains groupes armés signataires de l'accord politique pour la paix et la réconciliation⁴⁹. A la suite des graves incidents qui continuent de se produire, comme dans les préfectures de l'Ouham-Pendé en mai 2019 et de la Vakaga (Birao) en septembre 2019, les groupes armés contrôlent toujours une importante partie du territoire nationale.

Récemment, à l'issue des dernières élections présidentielles et législatives, les troubles ont encore repris davantage, occasionnant de nombreux déplacements des populations dans une majeure partie du territoire. Le scrutin du 27 décembre 2020, s'est déroulé dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile, à la suite des attaques armées et troubles de l'ordre public orchestrer par des rebelles sous la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), une coalition de groupes armés formée pour empêcher la tenue des élections. L'analyse des risques synthétisée par l'indice INFORM 2020 fait apparaître que la RCA est le deuxième pays le plus risqué (8,6 sur 10), après la Somalie (8,9) et juste avant le Soudan du Sud et le Yémen (8,1).

Le pays fait toujours face à des violences entre les anciennes factions de l'ex-Seleka, notamment pour le contrôle des zones minières. Des coupeurs de route et d'autres individus armés sévissent également en établissant des barrières illégales pour collecter des taxes auprès des commerçants ou en s'opposant aux éleveurs pour les dépouiller de leur bétail. Les organisations non gouvernementales (ONG) ne sont pas épargnées, alors qu'elles apportent leur aide aux populations. La situation ne pourra pas se calmer tant que les politiques

⁴⁸ PNUD, Descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine 2018-2021, Septembre 2017.

⁴⁹ Selon des sources officielles, le nombre de victimes des combats directs entre groupes armés signataires de l'APPR est passé de 1454 en 2018 à 548 en 2019.

appropriées et le programme de désarmement, Démobilisation et réintégration des ex-combattants (DDR) ne seront pas mis en place. La République centrafricaine a cependant maintenu une certaine stabilité macroéconomique et a progressé dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Avec l'appui des partenaires au développement, elle a achevé le plan national de relèvement et de consolidation de la paix pour un coût total de 3.16 milliards de dollars (USD), et l'a présenté à la communauté internationale le 17 novembre 2016 à Bruxelles. Son plaidoyer a été un succès et a produit des annonces venant pour l'essentiel des bailleurs traditionnels.

2. Une situation économique peu reluisante et peu favorable à l'entrepreneuriat féminin

L'économie centrafricaine est essentiellement dominée par le secteur primaire. L'agriculture est l'activité la plus courante du pays. En 2021, 69,2 %⁵⁰ de la population active travaillait dans l'agriculture. L'agriculture pluviale est prédominante dans toute la RCA, le manioc, le maïs, le riz, le sorgho et le millet constituant les principales cultures vivrières. En effet, d'après les données de la Banque Mondiale⁵¹, en 2016, ce secteur agricole qui renferme aussi l'élevage, la pêche, la foresterie et la chasse, a contribué pour environ 43,3% du PIB réel mais en 2017, la contribution de ce secteur a chuté pour ne représenter que 42,4% du PIB réel. Cette baisse a continué mais de manière plus modérée pour atteindre 41,7% en 2018. L'économie est fortement dépendante de l'agriculture, mais la productivité agricole est faible. Le secteur agricole représente environ un tiers du PIB en RCA, malgré une certaine évolution vers les services et l'industrie ces dix dernières années. Ce chiffre est nettement plus élevé que les moyennes des autres pays de la CEMAC, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et de l'Afrique subsaharienne dans son ensemble. Le secteur industriel constitué principalement des produits manufacturés (y compris la transformation du bois) a vu sa part dans le PIB chuter de 22,7% environ en 2016 à 22,5% en 2017 et 16,8% en 2018. Le secteur dynamique des services qui représentait environ 35% du PIB réel en 2016 s'est maintenu en 2017 pour contribuer davantage à la croissance et atteindre 41% du PIB réel en 2018. La baisse de la part du PIB dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie s'explique par la montée de l'insécurité entre 2016 et 2018, qui a perturbé la production et les investissements dans l'agriculture ainsi que dans l'exploitation forestière et minière.

⁵⁰ Banque Mondiale, Evaluation de la pauvreté en république centrafricaine 2023, Octobre 2023.

⁵¹ Banque Mondiale (2019)., « Cahier Economique de la République centrafricaine : Renforcer la Mobilisation des Recettes Intérieures pour Soutenir la Croissance dans un Etat Fragile.

L'environnement des affaires en RCA reste l'un des moins attractifs d'Afrique. Le pays fait par ailleurs face à des crises politiques à répétition et à des problèmes sécuritaires majeurs. Le dernier rapport Doing Business 2017 de la Banque mondiale place la RCA au 185e rang parmi les 190 pays classés. La RCA reste fortement contrainte par l'absence ou l'insuffisance des infrastructures, ainsi que par d'importantes difficultés liées à l'accès à l'électricité, au paiement des impôts et taxes, et à l'exécution des contrats. Depuis trois décennies, la RCA connaît des crises politiques récurrentes qui empêchent le développement du secteur privé et minent les bases de l'industrialisation et du développement du pays. Elle présente un environnement à très haut risque, au point que même les nationaux s'abstiennent d'investir. Chaque crise qui survient dans le pays entraîne son lot de destructions des biens et des investissements, avec suffisamment de violence pour décourager tout entrepreneur, ce que confirme la 185e position de la RCA sur les 190 pays du classement Doing Business 2017. Le coût du premier investissement équivaut à 204 fois le revenu annuel par tête en RCA, 32.7 fois celui au Cameroun et 13.4 fois celui au Burundi. Dans un tel contexte, il est difficile de relever un développement de l'entrepreneuriat favorable à l'innovation et à la croissance économique. Comme le montre le Global Entrepreneurship Monitor (GEM), le contexte centrafricain a tendance à encourager l'expansion des activités entrepreneuriales « destructrices », sur fond de développement du trafic et de fraude, notamment dans le secteur des ressources naturelles, telles que les mines, les forêts, etc. Le processus d'industrialisation en RCA est donc limité car les entreprises travaillent davantage dans les activités de spéculation et visent surtout le court terme.

La crise a fortement fragilisé le secteur privé et la compétitivité de l'économie. Beaucoup d'entreprises ont en effet subi d'importants dégâts matériels et des pertes financières de taille, en raison des violences dans le pays et de l'accumulation d'arriérés de paiement de l'État vis-à-vis des fournisseurs locaux. Des efforts sont en cours pour améliorer les capacités de gestion du Guichet unique pour la formalisation des entreprises (GUFÉ) et favoriser la création de centres de gestion agréés au sein de la chambre de commerce. Après l'adoption récente d'un plan national pour relancer les réformes du secteur privé, la structure de concertation entre le secteur privé et l'État a également été réorganisée, avec la création du Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires. Celui-ci remplace les deux structures mises en place en 2010 pour promouvoir le développement du secteur privé : le Cadre permanent de concertation État/secteur privé et le Comité mixte pour l'amélioration de l'environnement des affaires. Ceux-ci avaient en effet été confrontés à des problèmes

d'efficacité et de gouvernance bien avant le début de la crise de 2013, qui a finalement marqué l'arrêt total de leur fonctionnement. En 2015, le gouvernement de transition et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont par ailleurs organisé plusieurs séminaires et forums à Bangui pour repenser et définir les actions nécessaires à la relance et au développement du secteur privé.

La plupart des investissements effectués en RCA sont liés aux activités de commerce et de spéculation, et plus particulièrement aux mines, au carburant, au commerce du bétail, et à la participation aux marchés publics relatifs au BTP ou à la livraison des fournitures et matériels. Selon le Rapport sur le développement en Afrique 2011, il s'agit d'investissements effectués par nécessité puisqu'il n'existe pas d'autres opportunités. L'entrepreneur a alors recours à des technologies et des processus existants, ou plus anciens, qui génèrent moins d'innovations. La forte concentration des entreprises à Bangui représente une autre faiblesse du processus d'industrialisation en RCA. En effet, même les grandes entreprises agricoles restent dans les environs de la capitale et sont, pour la plupart, des entreprises d'État de plus en plus fragilisées et en faillite.

Comme mentionné plus haut, l'environnement n'est pas favorable à l'industrialisation et au développement du secteur privé. Les crises passées ont en effet laissé des empreintes très négatives qui n'attirent pas les investisseurs, même centrafricains. Les entreprises existantes ont été fragilisées par la crise et une mauvaise gestion. Ces entreprises, sans restructuration, ne peuvent pas créer d'emplois. Elles évoluent plus particulièrement dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des télécommunications et de l'agriculture, notamment les palmeraies. Les États avaient alors construit des industries pour développer leur économie, même si la plupart d'entre elles ont été privatisées dans les années 1990, avec les politiques d'ajustements structurels soutenues par les principaux bailleurs de fonds.

La RCA fait face à la désindustrialisation et à une paupérisation de sa population. Le processus ne peut être inversé qu'avec une politique de retour à une sécurité durable et avec la mise en œuvre des réformes adéquates. Ces dernières relèvent notamment de la mise en place d'opportunités pour la création d'entreprises sous le modèle de Partenariats Public-Privé (PPP), avec, dans la mesure du possible, des garanties fournies par des institutions établies comme l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Des entreprises industrielles peuvent s'établir sous ce schéma de PPP dans le secteur minier ou agricole. Elles ont l'avantage de créer des emplois durables et moins précaires que ne le ferait le DDR. Elles

produisent et fournissent par ailleurs à l'État des devises qui, pour l'instant, sont octroyées par la communauté internationale à travers des dons. Les ressources du DDR pourraient ainsi être mieux redistribuées en investissant dans des entreprises qui bénéficieraient de PPP et distribueraient ainsi des salaires qui engendreraient des devises pour l'économie.

Cette faiblesse de l'économie centrafricaine, combinée aux effets conjugués du contexte de crise, a fait baisser le niveau de vie de la population.

3. Les indicateurs de développement humain et social alarmants

La situation sociale demeure précaire, en dépit de la reprise économique et du retour à l'ordre constitutionnel. En raison des conséquences dévastatrices de la crise sur les conditions de vie des populations, la pauvreté est endémique, avec une incidence estimée à plus de 73 % en 2016, contre 62 % avant la crise. La récurrence des crises a également accru les inégalités puisque les populations, de plus en plus en déplacement dans leur propre pays sont devenues très fragiles et vulnérables, notamment les femmes et les enfants. L'indice d'inégalité de Gini est aujourd'hui de plus de 50 %. La crise a par ailleurs entraîné près de 6 300 morts et 837 000 déplacés, alors qu'environ 2.5 millions d'habitants sont actuellement exposés à l'insécurité alimentaire. Sur le plan sanitaire, la mise à mal des structures de santé et la généralisation de l'insécurité sur la quasi-totalité du pays ont rendu l'accès aux services de santé extrêmement difficile. En raison de la disparition partielle ou totale des structures de santé, l'assistance humanitaire et les ONG assurent une bonne partie des prestations des services en la matière. La dernière enquête sur la disponibilité des ressources en santé, HeRAMS, révèle qu'environ un tiers des 1 008 formations sanitaires que compte le pays ont été partiellement ou totalement détruites, que 22 % des établissements de santé sont dysfonctionnels et que 43 % du personnel de santé sont des travailleurs communautaires sans aucune formation de base. Le pays se retrouve avec un médecin pour 27 000 habitants, alors que la norme est d'un médecin pour 10 000 habitants.

La crise a considérablement accentué les difficultés et faiblesses structurelles du secteur éducatif, avec notamment l'arrêt du système scolaire formel pendant deux années scolaires entières. Début 2015, certaines écoles ont cependant lentement commencé à reprendre leurs activités normales. Des centres professionnels ont aussi été pillés et détruits. En outre, avec les irrégularités constatées dans les recrutements de nouveaux enseignants, la capacité de ces centres s'est encore plus affaiblie. Selon une enquête du Cluster Education en RCA, publiée en avril 2015, les taux d'inscription ont chuté de 6 % en 2014-15 par rapport à

la période qui a précédé la crise, à savoir 2011-12. Les enfants et les familles ont invoqué la peur de la violence, la pénurie d'enseignants et l'insuffisance des fournitures scolaires comme étant les principales raisons de l'abandon de l'école. La cartographie des écoles réalisée en avril 2016, avec 76 % d'établissements fonctionnels, indique néanmoins une situation en nette progression par rapport aux années précédentes. Le ministère de l'Éducation a adopté un plan de transition couvrant la période 2015-17 et prolongé jusqu'en 2018, et entend former 500 enseignants par an de 2016 à 2018. Leur recrutement effectif reste toutefois contraint par les faibles ressources budgétaires du pays.

4. L'ampleur de la féminisation de la pauvreté en RCA

En République centrafricaine, la pauvreté reste endémique avec une très forte proportion de la population qui n'a pas accès aux services de base. En 2021, 68,8 % des Centrafricains vivaient sous le seuil de pauvreté national de 263 485 francs CFA par personne et par an. Cela signifie qu'environ 4,2 millions de personnes étaient pauvres en RCA. Cependant, la majorité des Centrafricains font face à des formes encore plus sévères de privations, et leur niveau de consommation est si insuffisant qu'il ne leur permet pas de satisfaire leurs besoins caloriques fondamentaux, quand bien même l'intégralité de la consommation est consacrée à l'alimentation. En effet, environ 54,9 % des Centrafricains ont des niveaux de consommation inférieurs au seuil de pauvreté alimentaire de 197 990 francs CFA par personne et par an. Cela signifie que 3,3 millions de Centrafricains étaient en situation de pauvreté alimentaire. Cela soulève la question de savoir si la productivité agricole de la RCA est suffisante pour nourrir sa population et si la qualité des infrastructures empêche la nourriture d'être acheminée où il le faut. Parmi les populations affectées, les femmes demeurent la catégorie la plus concernée. Dans la zone rurale par exemple, 81% de femmes vivent dans la pauvreté, contre 69% d'hommes⁵².

En RCA, toutes les politiques de développement qui ont été mise en place après l'indépendance n'ont pas permis de corriger les inégalités entre les régions et les lieux de résidence d'une part et les sexes d'autre part. la gent féminine a toujours été victime de nombreuses disparités dont l'Etat s'est attelé à réduire. Ces disparités concernent l'accès aux services sociaux de base, aux crédits, aux facteurs de production, à la gestion de la cité, etc. les statistiques de la pauvreté et du développement de 2016 illustrent bien cette disparité, qui montre que quelle que soit la région, les femmes sont plus vulnérables que les hommes.

⁵² ONU Femmes et PNUD, PROFIL GENRE DE LA RCA 2021, 2021.

D'après les données de la Banque Mondiale (2018), on estime à plus de 75% la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté dans le pays en 2017, ce qui est largement supérieur aux 31% visés par l'Objectif 1 des ODD.

Les dernières estimations du Fonds Monétaire International⁵³ montrent que l'incidence de la pauvreté devrait passer de 70,5% en 2019 à 72,2% en 2020 et ce, en raison de la perte de pouvoir d'achat de la population car le revenu par habitant a baissé de 1,3% en 2020. L'insécurité alimentaire qui avait déjà atteint un niveau inquiétant en 2019, s'est encore aggravée sous l'effet de la pandémie du Corona Virus.

Malgré le fait que le taux de croissance économique annuelle du PIB réel par personne pourvu d'un emploi soit de 2%⁵⁴ en 2018, la rémunération reste faible. Elle est de 5240 FCFA/jour pour le cadre moyen d'administration homme contre 4638 FCFA/jour pour le cadre moyen d'administration femme. Bien qu'on observe une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes dans les autres postes, elle reste très faible, soit 4504 FCFA/jour pour l'ouvrier et de 1000 FCFA/jour pour le manœuvre, ce qui met en exergue la faiblesse du revenu des ménages.

D'après le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD (2019) entre 2016 et 2018, l'analyse de l'évolution tendancielle du revenu des ménages centrafricains par intervalle révèle qu'une plus grande proportion de ménages dispose d'un revenu très faible.

Aussi, la proportion des ménages ayant des revenus entre 200 000 FCFA et 300 000 FCFA reste très faible. Ces tendances montrent qu'il y a effectivement un problème de répartition et de redistribution des richesses. En effet, l'analyse des données collectées dans le cadre de l'élaboration du profil genre de la RCA de 2021 révèle que les 10% des plus riches disposent de 46,2% des richesses tandis que les 10% des plus pauvres disposent de seulement 1,2% des richesses en 2018.

Cette inégalité en matière de revenu moyen des ménages centrafricains est perceptible tant au niveau global qu'au niveau de chaque région ou préfecture du pays, ainsi qu'au niveau des sexes et du secteurs d'activité. Aussi, le niveau de l'Indice de Développement Humain (IDH) en RCA montre bien non seulement cette disparité par région et par sexe mais aussi que les ménages les plus vulnérables sur le plan social sont ceux des pauvres.

⁵³ Rapport national « impact socio-économique de la COVID » en RCA en cours de publication (2021).

⁵⁴ Rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

De plus, les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture sont parmi les plus pauvres car, ces ménages qui ont une taille moyenne de 8 à 10 personnes et sont dirigés à plus de 21,8% par les femmes chefs de famille représentent plus de 60% de la population.

En plus du fait que la proportion de chômeurs est théoriquement faible (moins de 2 personnes actives sur 10) le Ministère du travail mesure le taux de chômage par estimation du taux de sous-emploi. Ainsi, de 2015 à 2018, le taux de sous-emploi (chômage) était de 34,5% en moyenne. Il était légèrement plus accentué en milieu urbain (36%) qu'en milieu rural (30%) et touchait davantage les femmes (42,1%) que les hommes (28,6%)⁵⁵.

Même si, juridiquement, les femmes ont le même droit à l'emploi que les hommes, leur faible niveau d'instruction et de qualification ne leur permet pas d'avoir le même accès que les hommes au marché du travail et à certains emplois. Les données statistiques du ministère de la Fonction publique montrait déjà en 2008 que sur un effectif total de 25 523 travailleurs engagés par l'administration, les femmes ne représentaient que 15 %, soit un effectif de 4 200 salariées²⁴. Les femmes chefs de ménages interviennent principalement dans les groupes où il y a peu de sécurité en termes d'emploi, de revenus, de couverture sociale, de pension de retraite... (TCP agricole et non agricole), comme le révèle le tableau suivant.

Cette situation permet de donner un justificatif à la position de la RCA qui se trouve au rang de 188^{ème} sur 189 pays en 2020 en ce qui concerne l'IDH. L'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) place la RCA au rang de 153^{ème} sur 177 pays en 2016⁵⁶, confirmant ainsi la forte corrélation qui existe entre les inégalités de genre et la pauvreté.

II. LES CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ CENTRAFRICAIN

Nous allons nous appesantir dans cette partie à faire une présentation des caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin en RCA en mettant un accent particulier sur sa prédominance informelle et primaire.

⁵⁵ ONU Femmes et PNUD, *Op.cit.*, p.13.

⁵⁶ Rapport de l'examen stratégique national faim zéro en République centrafricaine, FAO 2018.

1. Typologie descriptive

L'entrepreneuriat féminin peut être privé ou public. Il peut également être formel ou informel, individuel ou collectif, occasionnel ou durable⁵⁷.

✓ L'entrepreneuriat féminin formel et informel

L'entrepreneuriat féminin formel comprend les activités relatives à l'économie formalisée c'est-à-dire les activités autorisées et reconnues par l'Etat alors que l'entrepreneuriat informel est relatif aux activités qui s'exercent dans le noir, non enregistrées par l'Etat. On peut avoir aussi l'entrepreneuriat souterrain, par analogie à l'économie souterraine qui concerne les activités prohibées et illicites.

✓ L'entrepreneuriat féminin individuel et entrepreneuriat collectif

L'entrepreneuriat féminin individuel est la volonté d'une femme de se démarquer, d'acquérir plus d'indépendance et de liberté sans qu'intervienne une autorité, selon Régis Labeaume⁵⁸. Les femmes qui empruntent cette voie cherchent à se réaliser sur les plans personnel, professionnel et financier. L'entrepreneuriat individuel correspond en fait au travail indépendant. L'entrepreneuriat collectif ou communautaire est caractérisé par un groupe de femmes qui décèlent un même besoin et qui choisissent d'unir leurs efforts afin de répondre à ce besoin. Dans l'entrepreneuriat collectif, les femmes partagent les bénéfices et les risques. Elles ont envie d'entreprendre ensemble et non d'être en concurrence. Nous avons comme exemple, l'Association des Femmes Entrepreneurs de Centrafrique. Elle regroupe les femmes entrepreneures exerçant essentiellement dans les métiers du commerce, de l'artisanat et de la restauration.

La démarche des entrepreneures en RCA cadre avec une approche du développement endogène : les femmes organisent leurs propres structures d'accumulation du capital [les « tontines » communément appelé en Sango « Kelemba » en sont unes] et leurs pratiques économiques constituent une articulation entre une logique individuelle et une logique collective acceptable pour la communauté.

✓ Entrepreneuriat féminin occasionnel et entrepreneuriat féminin durable

⁵⁷ Mathurin OROMBIA, L'impact de l'entrepreneuriat sur le développement socio-économique de la RCA, MÉMOIRE DE LICENCE PROFESSIONNELLE EN ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES, Université de Bangui, 2015.

⁵⁸ Régis LABEAUME (2008), « Types d'entrepreneuriat » [en ligne] [référence du 30 janvier 2009] disponible sur <http://www.defi.gouv.qc.ca>.

Selon la durée de l'activité, l'entrepreneuriat occasionnel comprend les activités temporaires, journalières, alors que l'entrepreneuriat durable correspond aux activités et surtout les sociétés dont l'exploitation dure longtemps.

2. Le poids du secteur informel dans les initiatives entrepreneuriales des femmes en République Centrafricaine

On note une forte concentration des femmes dans le secteur informel en RCA, soit 10,0 % contre 6,4 % chez les hommes⁵⁹. De ce fait, les femmes centrafricaines entretiennent essentiellement dans l'informel. La caractéristique des pays en développement est l'existence d'un secteur informel particulièrement dynamique dans l'activité économique. Plusieurs paramètres peuvent être identifiés comme étant à l'origine de la naissance d'un secteur informel, berceau des initiatives de développement individuelles et collectives. Mais avant d'aller en profondeur dans l'analyse, essayons de découvrir ce que renferme ce concept de « *secteur informel* » pour mieux en circonscrire l'impact sur l'entrepreneuriat. Les personnes qui exercent des activités informelles ont leur « politique économique », leurs propres règles, conventions, institutions et structures informelles ou de groupes. Ces règles et conventions régies par l'entraide et la confiance réciproques permettent aux actifs du secteur d'octroyer ou de bénéficier des prêts, d'organiser des formations et des transferts de technologies mais aussi de compétences pour faciliter l'accès au marché. Par contre, sur quoi se fondent ces règles ou normes informelles, reste méconnaissable.

Ce secteur rime généralement avec la précarité à cause de la faiblesse des revenus et du manque de couverture sociale.

Par conséquent, force est de constater qu'en RCA les unités s'activant au secteur dit informel se sont multipliées et ont une importance déterminante dans divers secteurs de l'économie. Ce secteur constitue un véritable domaine pourvoyeur d'emplois. Sept (7) critères caractérisent cette économie en marge de production classique de biens et de service :

- ☞ Faciliter l'accès aux activités,
- ☞ Utilisation de ressources locales ;
- ☞ Propriété familiale des entreprises ;
- ☞ Échelle restreinte des opérations ;
- ☞ Utilisation de techniques simples et nombre réduit de travailleurs ;

⁵⁹ BAD, Profil Genre de la République centrafricaine, 2011.

- ☞ Qualifications acquises en dehors du système scolaire officiel ;
- ☞ Marchés échappant à tout règlement et ouvert à la concurrence.

Au-delà des questions de sémantique, il y a surtout lieu de retenir, que secteur informel le génère près de (85%) des créations d'emploi en RCA, où chômage et sous-emploi touchent plus la majorité de population ayant l'âge de travailler. Selon une étude sur l'emploi en RCA de la banque mondiale en 2009 et elle soutient que « *c'est une étude sur l'emploi en RCA de la banque mondiale en 2009 et elle soutient que « c'est quand les travailleurs sont incapables de trouver des emplois dans les entreprises formelles, qu'ils se réfugient dans le secteur informel* ». En somme la précarité, le chômage des jeunes et la rareté de l'emploi salarié justifient l'existence et l'importance du secteur informel et sa contribution à l'économie centrafricaine. Pour autant, peut-il être considéré comme relevant du secteur dynamisme entrepreneurial ? Comme dans d'autres pays de la sous-région, le secteur informel est important. Cependant, il convient de distinguer le gros du petit informel. Ce dernier est composé des quelque 9 000 entités recensées et permet à la fois de satisfaire une demande émanant de catégories au pouvoir d'achat limité et d'offrir une occupation et un revenu même précaire à une population vivant à la limite du seuil de pauvreté.

D'abord, les données statistiques disponibles de « l'étude sur la localisation des unités économiques à Bangui », réalisée en 2007 par l'Institut Centrafricaine des Statistiques et d'Etude Economique et Sociale (ICASEES) montrent que sur presque 11. 000 unités économiques recensées, seulement 15 % sont du secteur formel et finalement qu'environ 85% appartiennent au secteur informel très développé. Citons que le faible niveau de la qualification et en plus des investissements requis font du secteur informel centrafricain le principal domaine d'intervention adéquate des micros entreprises.

Par conséquent, force est de constater qu'en RCA les unités s'activant au secteur dit informel se sont multipliées et ont une importance déterminante dans divers secteurs de l'économie. La difficulté de ces entités informelles provient du fait qu'elles produisent généralement sur la base des avances reçues de leurs clients, ce qui constitue une entrave puisqu'elles ne permettent pas de faire des projections optimales des opérations de fabrication et d'atteindre à travers des circuits de vente, un marché autre que celui caractérisé par une proximité géographique. Également les faibles performances des infrastructures économiques telles que l'électricité, l'eau et le transport, la concurrence des produits étrangers, mais aussi la qualité médiocre des produits fabriqués et le manque d'innovation des promoteurs constituent

autant des difficultés qu'enregistrent la plupart des entreprises du secteur informel centrafricain.

La place et le rôle grandissant des femmes constituent une des caractéristiques marquantes de l'évolution actuelle de la société centrafricaine en général et de la ville de Bangui en particulier. Les femmes investissent tous les secteurs d'activité urbaine. Mais c'est incontestablement dans le secteur économique informel qu'elles pèsent de tout leur poids. En RCA, les femmes optent de plus en plus pour la création des entreprises. Face à la baisse drastique des revenus de ménage, les femmes s'engagent dans de petites activités génératrices de revenus. Elles viennent ainsi grossir les rangs du secteur informel. La majorité des femmes centrafricaines évoluant en milieu urbain face à la crise apprennent à se « débrouiller »⁶⁰ dans les différents secteurs de la petite production marchande : petits commerces de détail, artisanat, ateliers de couture, restaurants de fortune dans les rues. Ces micro-entreprises qui permettent d'apporter un supplément de revenus à la famille dont les femmes assument souvent toute la charge : « mon mari est Handicapé dont c'est moi qui m'occupe de lui et des enfants. C'est grâce à mon petit commerce que j'ai réussi à payer la scolarité de mes deux enfants qui sont aujourd'hui en classe de première et à l'université »⁶¹, constituent des illustrations de l'entrepreneuriat féminin en RCA. Ce dynamisme se traduit également par la création de grandes entreprises féminines employant un nombre important de personnes et la capacité des femmes comme Joséphine Dejean à investir le monde des affaires et à s'y imposer.

Comme mentionné précédemment, les femmes entreprennent souvent dans le secteur informel de l'économie et occupent généralement des emplois précaires. En effet, les secteurs d'activité dans lesquels se lancent le plus les femmes nécessitent peu d'investissements. Par rapport à l'origine des produits commercialisés, nous pouvons citer les activités suivantes : L'agriculture ou l'artisanat avec la vente des produits créés soit en tant que maraîchère ou paysanne soit en qualité d'artisane ; le petit commerce avec la vente le long des voies publiques des produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires, la boisson, le pétrole, les braises et autres articles ménagers ; les prestations de services telles que l'exploitation d'une maison de coiffure, d'un restaurant, d'un dépôt de boisson, services aux personnes

⁶⁰ Jean Marc Ela, Innovation sociale et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en bas », Paris, L'Harmattan, 1998.

⁶¹ Entretien de terrain.

3. Le poids du secteur primaire dans les initiatives entrepreneuriales féminines en République Centrafricaine

Les activités entrepreneuriales menées par les femmes sont généralement liées aux activités traditionnelles des centrafricaines : agriculture, élevage, restauration coutures, coiffure, commerce alimentaire. L'agriculture occupe une place centrale dans ces activités. En effet, la République Centrafricaine est un pays essentiellement agricole. D'après les résultats des Enquêtes sur les Conditions de Vie en milieu Rural (ECVR) réalisées avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005, les activités agricoles (cultures vivrières, de rente, élevage chasse et pêche) comptent pour 50,3% du revenu total du ménage rural moyen, contre 27,7 % pour les activités rurales non agricoles⁶².

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes jouent un rôle prédominant par rapport aux hommes. La main-d'œuvre féminine dans l'agriculture est très importante pour la production vivrière. Dans les opérations culturales, une division du travail selon le sexe est observée dans la main-d'œuvre familiale. Les travaux de semis, de récolte et de post-récolte sont spécifiquement dévolus aux femmes, tandis que les hommes s'occupent prioritairement du défrichement, du dessouchage, du labour et du sarclage. Les femmes agricultrices pratiquent essentiellement les cultures vivrières et maraîchères dont elles sont les principales productrices et dont elles ont l'usufruit sur les lopins de terres attribuées par les hommes. Ces cultures leur permettent non seulement de se procurer des revenus personnels, mais aussi de compléter le revenu familial alloué par les époux. Elles contrôlent également les activités d'élevage domestique. En ce qui concerne la culture de rente, elle est contrôlée essentiellement par les hommes.

Les contraintes auxquelles, ces femmes sont confrontées, évoluant dans le secteur informelle et n'ayant que très peu de moyens financiers parmi les nombreux obstacles, expose notamment les contraintes sociales et les rapports sociaux de genre défavorables aux femmes : l'aliénation culturelle et le pouvoir du mari, les rapports hommes-femmes dans le monde des affaires et les pratiques discriminatoires et enfin, les charges familiales et sociales supportées par les femmes au risque de mettre leur entreprise en péril. Il y'a aussi l'obstacle financier, notamment le non-accès au crédit bancaire. Les difficultés liées au contexte économique

⁶² Banque Mondiale, ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR LA SITUATION DU GENRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, 2012, p.30.

centrafricaine depuis le début des années 90 : une récession générale, la mise en place d'un programme d'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA, la politique de libéralisation rend plus complexe l'accès des femmes au crédit. S'y ajoutent les lourdeurs administratives et le clientélisme de l'Etat. Enfin, les problèmes techniques souvent liés aux limites des femmes issues du secteur informel : le manque de formation et la méconnaissance des textes de loi. En définitive, l'apport des entrepreneures dans les logiques de développement économique est visible dans les familles, dans la société malgré la difficulté d'accès à des données statistiques. Elles sont à l'origine de nombreuses initiatives de création de richesses, de stratégies de survies et de lutte contre la pauvreté, mais cette forme d'entrepreneuriat mérite un encadrement spécifique et des mesures incitatives de la part de l'Etat à l'instar du fonds national de promotion de l'entrepreneuriat.

III. DE LA SITUATION DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Cette partie à une double articulation. La première présente la dynamique du mouvement de l'entrepreneuriat féminin en RCA et la seconde, la situation actuelle de l'entrepreneuriat féminin en RCA.

1. La dynamique du mouvement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine

Une analyse de la dynamique du mouvement de l'entrepreneuriat féminin en RCA permet de constater que de 1960 à 1970, sous l'impulsion du Chef de l'Etat Jean-Bedel Bokassa on assiste à la création des structures de femmes entrepreneures notamment l'Association des Femmes Bouchères et l'Association des Femmes Commerçantes qui regroupaient : les Femmes travaillant dans le secteur du café avec les Maisons MOURA & GOUVEÏA et OUHAM-NANA devenu COMOUNA et les Femmes exportatrices de pointes d'ivoire⁶³.

De 1970 à 1980, le rôle d'entrepreneur de l'Etat (Nationalisation) a contraint les bailleurs des femmes commerçantes MOURA & GOUVEÏA à se désengager du secteur. Les femmes engagées dans le secteur n'ont pas pu émerger par manque de soutien du gouvernement (Caisse-Café). De même, suite au résultat des impacts des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et du Départ Volontaire Assisté (D.V.A) on assiste au

⁶³ Joséphine DEJEAN, Entrepreneuriat féminin, FORUM SUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN CENTRAFRIQUE, 2016.

développement important à partir de 1980, du secteur informel dans lequel les femmes étaient majoritaires.

1994 voit la création de l'Association des Femmes d'Affaires de Centrafrique (AFAC) par un groupe de Femmes Entrepreneurs (secteurs d'activité : Pharmacie, Prêt à porter, Confection, Import-Export, Boulangerie, Restauration). L'AFAC a pour objectif de regrouper les femmes chefs d'entreprise et renforcer leur capacité en vue de la croissance de leurs entreprises. L'AFAC est membre du RASEF et de FECEM.

La faible stabilité de la Paix en RCA (réurrence des coups d'Etat et rebellions politiques) ainsi que le manque d'accès aux crédits bancaires, a freiné les investissements et poussé des femmes entrepreneurs au dépôt du bilan.

Entre 2014 et 2015 on assiste à l'organisation de nombreuses formations sur l'entrepreneuriat féminin qui motive plus de femmes à se lancer dans les affaires. En 2014, Signature d'un accord de partenariat avec l'ONG internationale IRC (Comité International Rescue) sur le fonds européen BE-KOU pour la formation des femmes et jeunes filles des 8 arrondissements de Bangui en Entrepreneuriat (durée du projet : Avril 2015 à Mars 2016). Juin et juillet 2015 : Formation de 80 filles et femmes des 1er, 2ème et 3ème arrondissement de Bangui et de la commune de Begoua en Entrepreneuriat

2. La situation actuelle de l'entrepreneuriat féminin en RCA

Les données statistiques sur l'entrepreneuriat féminin en République centrafricaine sont rares et très peu actualisées. L'environnement entrepreneurial centrafricain est majoritairement constitué de petite et moyenne entreprise individuelle. La majorité des entreprises créées par les femmes sont de petite taille avec une faible capacité de création d'emplois. En 2009, les informations recueillies auprès du Guichet Unique de Formalités des Entreprises font mention de 788 Unités Economiques créées en RCA et réparties comme suit par sexe et selon les statuts juridiques :

Tableau 1: Répartition selon le sexe et le statut juridique des unités économiques créées en 2009 en RCA

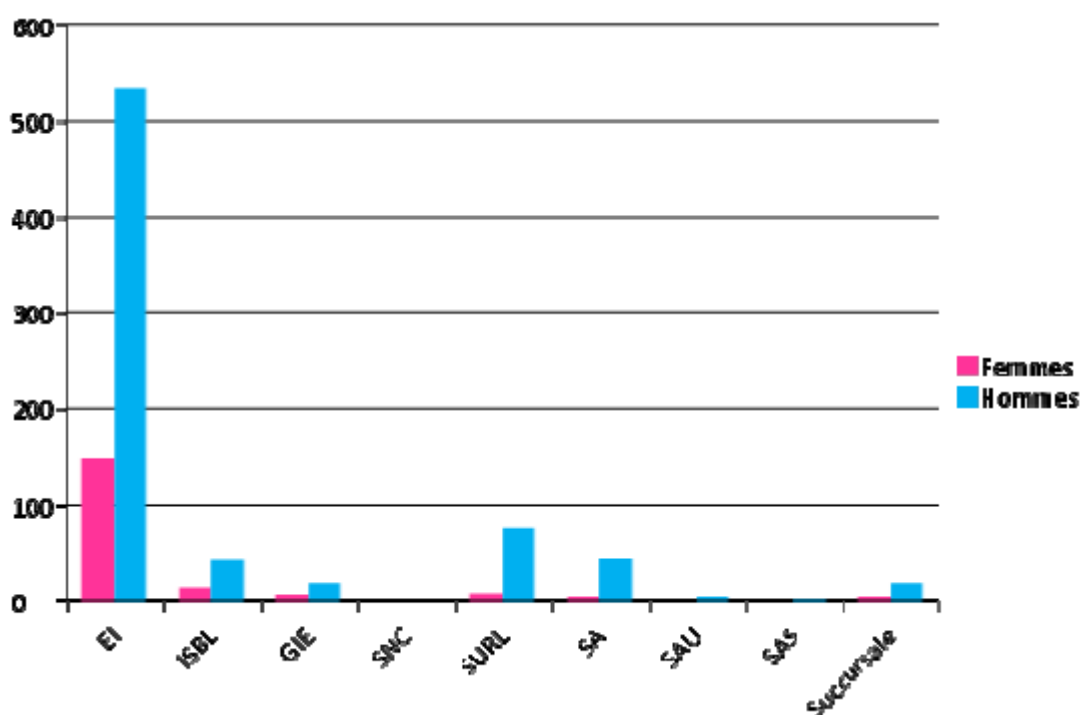
Statut	Nombre total	Créée par un homme	Créée par une femme	Pourcentage d'entreprises féminines
Entreprise individuelle	669	486	183	27,3%
Institution Sans But Lucratif (ISBL)	13	10	3	23,07%
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	8	6	2	25%
Société à Responsabilité Limité (SARL)	66	52	14	21,2%
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limité (SURL)	16	15	1	6,2%
Société Anonyme (SA)	13	12	1	7,6%
Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)	3	3	0	0%

***Source :** Guichet Unique pour les formalités des entreprises*

Ainsi sur un nombre total de 669 entreprises individuelles recensées en 2009, uniquement 183 soit 27,3% ont été créées par les femmes. Aucune Société Anonyme Unipersonnelle n'avait été créée à l'époque par une femme et seulement 6,2% de Sociétés Unipersonnelle à Responsabilité limitée (SURL) avait pour promoteurs des femmes. La situation n'a pas très évolué depuis 2009.

Le diagramme à bande ci-dessous relatif à la création d'entreprise réalisé par genre réalisé à partir de nos données de terrain, présente le nombre important des hommes s'intéressant à l'activité entrepreneuriale que les femmes.

Diagramme : Création d'entreprise selon le genre des promoteurs d'entreprises en RCA.



Source : Guichet unique de formalités des entreprises et calcul de l'auteur.

Il ressort des analyses que les faiblesses de la représentation des femmes dans le monde des affaires est l'une des causes profondes de la faible intégration de la RCA dans le commerce international. Après plusieurs renforcements des capacités des femmes sur l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprise, la création de micro entreprise, la promotion d'emploi urbain et rural par la Chambre de Commerce et ses partenaires, des efforts ont sans doute été enregistrés ces dernières années dans la formalisation de l'entrepreneuriat féminin. Cependant, l'accès très limité des femmes aux services des banques par manque de garantie bancaires réduirait toujours les chances pour l'émergence de nombreuses promotrices d'entreprises.

En conclusion, bien que les environnements politiques et macroéconomiques centrafricains soient encore peu favorables au développement des petites et moyennes entreprises féminines, force est de constater que de nombreuses femmes centrafricaines particulièrement celles de la ville de Bangui se sont lancées dans l'aventure entrepreneuriale à travers la création des entreprises de petite taille qui se recrutent essentiellement dans les domaines agropastoraux et du petit commerce. Il nous semble dès à présent pertinent d'analyser l'influence des représentations sociales sur l'entrepreneuriat féminin.

CHAPITRE 2 : LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE GENRE ET L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La situation sociale de la femme et de l'homme est structurée par un système de valeurs et de représentations qui permettent de saisir leur place dans la société et de comprendre par ricochet leur rapport à l'entrepreneuriat. Il devient donc opportun de s'intéresser de prime abord aux représentations sociales de genre dans la société traditionnelle africaine et plus particulièrement dans la société centrafricaine qui retient notre attention ici.

I. DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA FEMME

Les représentations sociales de la femme déterminent la façon dont les membres de la société perçoivent et considèrent la femme. Afin de mieux appréhender ces représentations dans la société centrafricaine, nous nous sommes inspirés dans cette partie des travaux de LEKANE NDONFACK Gilbert⁶⁴ réalisé pour le compte de l'association camerounaise Horizons Femmes dans le cadre du projet Femme et foncier. Plusieurs représentations ont été à cet effet identifiées et analysées.

1. Femme essentiellement perçue comme mère et épouse

Les données collectées sur le terrain montrent qu'une femme se définit par son statut de mère. L'image de la femme est reproduite à celle de la mère comme symbole de celle qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants durant sa vie terrestre. « *Quand on parle de femme, on parle d'enfant et on voit directement les enfants, une femme ne peut pas être vue sans enfants, ce qui revient à dire que femme égale enfant dans nos tradition⁶⁵s* », mentionne Madame Mbaïkoua Virginie, Chef service au ministère des affaires sociales. C'est à juste titre que le sociologue Jean Marc ELA pense qu'en Afrique, il n'y a pas de féminité sans maternité. Cette conception relative à la femme illustre à suffisance le fait que la maternité de la femme en RCA est l'une des conditions d'accessibilité à certaines ressources de production nécessaires à l'entrepreneuriat à l'instar de la terre. Irène Sombo, Directrice à la direction de l'insertion et de la réinsertion sociale du ministère de la promotion du genre et de la protection de la femme explique :

⁶⁴ Gilbert Lekane Ndonfack., Etat des lieux de l'accès des femmes à la propriété foncière dans les régions de l'Ouest et du Centre Cameroun, Horizons Femmes, 2019.

⁶⁵ Entretien réalisé le 05 décembre 2020.

*Toutes les femmes sans exception dans nos coutumes et tradition, lorsqu'elles vont en mariage, la priorité ce sont les enfants qu'elle va enfanter et ceux dont elle a déjà enfanté. La belle-famille voit beaucoup plus les enfants. Lorsque c'est le cas, je vous assure qu'elle a facilement accès à la terre. Même si ce n'est pas celle de son mari, sa belle-mère en met rapidement à sa disposition*⁶⁶.

La procréation apparaît comme l'un des rôles essentiels dans la vie d'une femme qui a besoin de stabilité et d'harmonie au sein de son foyer. Dans les sociétés Africaine, la femme est respectée, considéré que si elle apporte la joie dans son foyer et cela passe par la procréation, la femme doit être « *féconde* » ce qui veut dire que c'est d'abord par la procréation que la femme affirme sa position dans son foyer, l'harmonie et la paix en donnant la vie. La reproduction est en milieu rural (et urbain) est le fondement de la vie conjugale, c'est elle qui définit la femme et lui confère le titre de « *maman* » à tel point qu'une femme sans enfant n'aura pas la paix dans son couple, elle sera victime des injures de toutes sorte au sein de sa famille et même au sein de la société. Le bonheur d'une femme dans son couple dépend de sa capacité à faire des enfants et de prendre soin de ceux-ci. Thérèse Vanessa dira à ce titre que, « *il y a des hommes ici dehors qui préfèrent épouser des femmes qui ont déjà accouchée auparavant comme ça, ils ont la certitude qu'une fois à la maison, tu concevras naturellement sans l'intermédiaire de tel ou tel remède* »⁶⁷, la procréation apparaît ici non seulement comme une condition sine qua non pour une femme de se mettre en couple mais aussi comme le signe d'une femme fertile capable à concevoir lorsque les conditions sont réunies. J.Q., ROUSSEAU dira à cet effet que « *la femme est un ange du foyer épouse et mère pieuse, se vouant corps et âme aux joies du ménage, elle élève elle-même ses fils sans les confier aux soins d'une nourrice* »⁶⁸. La reproduction est l'identité remarquable des femmes (dans ces communes) qui désirent avoir la tranquillité d'esprit, l'honneur, le respect et l'harmonie au sein de la société et au sein de la famille.

Un autre informateur nommé Florange Yangue argumente dans le même sens en affirmant :

Lorsqu'une femme qui n'est pas allée en mariage accouche d'un enfant particulièrement d'un garçon, celui-ci demeure au village dans sa famille biologique et plus tard elle obtient des parcelles de terrain ainsi que son enfant garçon. Car ce dernier fait désormais partie de la famille et occupe le statut

⁶⁶ Entretien réalisé le 06 décembre 2020.

⁶⁷ Entretien réalisé le 11 décembre 2020.

⁶⁸ B., SIMONA, Femmes artistes, la femme comme ange du foyer par J.Q., ROUSSEAU, Paris, Gallimard, 2003, p.54

*d'oncle. Ceci explique le fait que dans nos cultures une femme est vue comme une mère et s'identifie à son statut de mère peu importe l'âge*⁶⁹.

Cette déclaration semble bien traduire la réalité suivante : à travers la femme, c'est à l'enfant mâle ou garçon que ces parcelles de terrain sont octroyées. L'accès de la femme à la terre est ainsi conditionné par la preuve qu'elle donne de sa fécondité. La femme dans la plupart des cas, ne reçoit pas la terre à cultiver, à titre de fille, mais plutôt à titre d'épouse et surtout de mère⁷⁰. Elle n'obtient du reste ce droit, pourrait-on dire, que par procuration, non parce qu'elle est épouse, mais fondamentalement, parce qu'elle est mère. L'analyse des réponses à la question sur les personnes auprès desquelles la femme obtient généralement les terres à cultiver confirme davantage cette interprétation.

Si tout ce qui touche à la procréation et à la reproduction biologique du groupe est du domaine réservé de la femme, l'une de ses missions principales consiste à entretenir son foyer. Dans la société centrafricaine, la femme continue essentiellement d'assurer ce rôle de tenancière du ménage et les gardiens de la tradition que sont les chefs et leurs notables s'assurent de sa perpétuation. En effet, la femme est tenue d'organiser son foyer et de réguler toutes les dépenses y afférentes. Autorité traditionnelle de la ville de Bangui elle est le Ministre de l'intérieur, il explique amplement :

*La femme est celle qui maîtrise mieux son foyer mieux que quiconque. Vous voyez dans un Ministère, le Ministre a le contrôle total et parfait de son Département Ministériel. Il en est de même pour la femme dans son foyer et c'est pourquoi certaines langues bien averties disent sans cesse que la femme est le Ministre de l'intérieure. Dans ce sens, elle organise son foyer à sa guise et dispose l'ensemble des ustensiles, des vêtements, des mobiliers et autres dans un ensemble cohérent. Cette organisation n'est autre que l'entretien du ménage qui permet déjà de définir d'ores et déjà une femme. Une femme se définit par l'entretien et l'organisation au sein de son ménage*⁷¹.

Ce rôle est complété par celui lié à la prise en charge alimentaire de tous les membres du ménage.

A cette conception de la femme comme mère il faut ajouter celle qui la représente essentiellement comme épouse.

⁶⁹ Entretien réalisé le 05 décembre 2020.

⁷⁰ Nicole ETOUNGOU, *op.cit.*, p.148.

⁷¹ Entretien du 07 décembre 2020.

La dignité d'une femme est tributaire de son statut matrimonial. Aux yeux de la société centrafricaine, c'est un déshonneur pour une femme, et, par extension, pour sa famille, de ne pas être mariée ou de ne pas vivre en union⁷².

Du moment où une femme est unie à un homme par les liens du mariage, elle devient une épouse. De ce fait, elle est vue comme une compagne qui est destinée à accompagner son époux dans les meilleurs et les pires moments de leur vie sur terre. Dans cette perspective, Délétere Rosalie éclaircit :

Ce qui revient à dire qu'une fois au foyer tous les regards de l'extérieur sont rivés sur elle comme une épouse, car elle veille à côté de l'homme en tant qu'épouse et il y'a donc une certaine affiliation toute particulière dont la femme en est à la base. Car, elle a des spécificités et des particularités qui lui permettent de percevoir les choses d'une certaine façon. Moi je parlerai même d'une certaine culture féminine en tant qu'épouse et donc son mari n'en dispose pas⁷³.

Ainsi, pour bon nombre d'informateurs, la femme mariée est un être relatif qui se définit par rapport à son mari. « Elle est un Être additionnel à l'homme qui vient le rehausser à coup sûr en cas de déficience⁷⁴ », explique Kangbouna, enseignante. Un service des affaires sociales qui a requis l'anonymat abonde dans le même sens en affirmant :

La femme a une place prépondérante au sein de son foyer parce qu'elle assure la complémentarité auprès de son homme. Cette complémentarité ne signifie pas antagoniste ou une rivalité. Cela revient à dire que si son époux est défaillant dans la gestion du ménage, la femme prend la place du chef de famille. C'est vrai qu'officiellement, c'est l'homme qui va toujours jouer ce rôle. Mais la femme de par ses actions, ses accomplissements dans la famille va réaliser ce rôle de chef de famille dans le sens de la complémentarité. Mais ouvertement, la femme ne peut pas dire que c'est elle qui a déjà le contrôle parce que son mari est défaillant, non plus le mari ne peut le faire. Aucune femme ne voudra que son mari soit affiché en disant qu'il est incapable sur un plan. Elle essaye toujours de rehausser son mari. Vous allez voir, elle ne vous dira jamais que voici ce j'ai fait, tout comme elle ne vous dira jamais que mon mari est défaillant. Elle préfère vous dire et vous faire comprendre que c'est son mari qui a fait ceci, il a fait cela. C'est cela être une bonne épouse dans le sens de la complémentarité. J'insiste encore, la complémentarité pour la femme c'est combler le déficit chez son époux quand il ne peut pas faire quelque chose de façon intelligente. Bref, la

⁷² BAD, Profil Genre de la République centrafricaine, novembre 2011.

⁷³ Entretien réalisé le 07 décembre 2020.

⁷⁴ Entretien réalisé le 08 décembre 2020.

*complémentarité ça veut dire que ce que l'autre n'a pas, je lui apporte ce qui lui manque comme c'est le cas entre l'homme et la femme car personne ne se suffit*⁷⁵.

Dans plusieurs sociétés traditionnelles africaines, les principaux rôles dévolus aux femmes relèvent de la sphère de la production et de la reproduction. Si les normes traditionnelles qui modèlent les rôles sexués tendent à évoluer, les rôles féminins, mais aussi les rôles masculins, continuent néanmoins à puiser dans les modèles culturels des différentes ethnies des rôles socialement valorisés pour l'un et l'autre sexe.

2. La femme perçue comme nourricière de la famille

En négro-culture en général et en Centrafrique en particulier, « *la femme est la mamelle nourricière de la famille* », indique Yakogna. Elle ajoute : « *Si une femme a une famille, c'est son rôle de nourrir cette famille y compris les enfants, mes enfants, mes petits-enfants, c'est ma femme qui les nourrit, puisqu'elle exerce d'abord dans l'agriculture* »⁷⁶. En effet, dans la quasi-totalité des familles, c'est la femme qui fait vivre son ménage au moyen des aliments en provenance des activités champêtres indépendamment de son statut social. C'est le cas de Gbokolie Lauriene gendarme. Au regard de statut, elle a des lopins de terres qui lui permettent de prendre en charge sa famille. A propos, elle évoque : « *Que la femme soit fonctionnaire comme c'est mon cas, je fais d'ailleurs les champs pour nourrir ma famille et mes enfants malgré le fait que je sois gendarme, je nourris ma famille à travers le champ* »⁷⁷. C'est pour cela que dans beaucoup de communautés, « *la femme est la maman nourricière parce que c'est elle qui nourrit la famille par le canal des terres qu'elle cultive* ».

3. La femme perçue comme gardienne des terres

L'usufruit et gardien terrien sont deux concepts qui rendent compte du rapport de la femme au foncier. Pour bon nombre d'informateurs interrogés, la femme, n'est considérée que comme une usufruitière. C'est-à-dire qu'en général, la terre ou les terres qu'elle cultive est la propriété d'un ou de plusieurs propriétaires, elle n'a que le droit d'en faire usage ou mieux d'exploiter. « *La masculinisation emporte sur l'accès à la propriété foncière et met la femme au rang inférieur* », indique Koyangbo Nina, élue locale et elle ajoute :

⁷⁵ Entretien réalisé le 05 décembre 2020.

⁷⁶ Entretien réalisé le 11 décembre 2020.

⁷⁷ Entretien réalisé le 11 décembre 2020.

C'est vrai qu'ici chez nous, les femmes sont plus à la portée de la terre que les hommes, mais elles ne sont pas propriétaires [...]. La situation est beaucoup plus déplorable pour les veuves parce que déjà il faut reconnaître que nous sommes dans une société patriarcale avec toute l'influence de la tradition provenant de la ligne paternelle. Le poids de la tradition est très fort sur la femme⁷⁸.

Ainsi, du point de vue du droit coutumier, la femme doit beaucoup utiliser la terre dans le sens de son exploitation sans toutefois être propriétaire.

Cette pratique est jugée normale par nos informateurs notamment les autorités traditionnelles et même administratives qui pensent qu'elle permet de protéger le patrimoine familial contre toute « étrangère » mal intentionnée. Il s'agit pour la belle-famille de sécuriser les biens liés au foncier laissés par leur fils de peur que la veuve ne puisse les vendre ou même qu'elle ne se remarie à un homme qui viendra jouir des lopins de terres laissés par le défunt. L'exclusion des femmes de l'héritage foncier empêcherait, au moment du mariage, la dissémination des biens fonciers hors de la famille patrilinéaire. L'exclusion des femmes serait aussi un moyen de préserver l'unité, la cohésion du lignage. Elle permet de conserver son caractère patrimonial à la terre. Dans ce sillage, un responsable du ministère en charge des questions foncières déclare :

La conception de la femme comme usufruitière veut dire qu'elle ne pas être héritière. Cette conception a toute sa place d'être. C'est un droit coutumier qui s'applique, mais avec sa raison d'être parce que si la femme devient héritière du terrain coutumier de sa belle-famille tel que ça se passe souvent, une fois que le mari décède, elle est en mesure de brader ce patrimoine familial de sa belle-famille et partir se remarier ailleurs, nous imaginons donc que c'est compte tenu de tout cela qu'on n'a pris soins de mettre un blocus pour qu'elle n'hérite pas ce bien de la belle famille, par contre les biens issus de leur union, elle en disposer autant qu'elle veut parce qu'ils n'entrent pas dans le patrimoine coutumier de la famille ou de la belle famille⁷⁹.

La femme ne pouvant hériter de terres dans la plupart des cas se charge tout simplement de les garder. Pour cela, elle est conçue comme gardienne des terres notamment dans sa belle-famille. Une informatrice qui a requis l'anonymat explique : « Dans nos têtes, mentalement, nous savons que généralement quand la femme va en mariage, on dit souvent que c'est elle qui est gardienne des terrains ». Le responsable du ministère en charge des questions foncières, argumente dans le même sens :

⁷⁸ Entretien réalisé le 15 décembre 2020.

⁷⁹ Entretien réalisé le 14 décembre 2020.

Quand la femme se retrouve au niveau de la belle-famille, là où elle part en mariage, la coutume recommande qu'elle soit gardienne des terres laissées par sa belle-famille. Elle a pour rôle de veiller sur ces terres, de les contrôler et de les garder. C'est ainsi qu'elle est chargée de les cultiver, de les exploiter et vous verrez que c'est elle qui maîtrise toutes limites mieux que quiconque⁸⁰.

Dans la même perspective, une informatrice qui a gardé l'anonymat explique :

Une femme a le droit d'avoir la terre parce qu'elle a beaucoup à faire avec la terre parce que c'est elle qui doit la cultiver. En ce sens, lorsqu'on parle de la terre, on ne voit pas les hommes, ce sont les femmes qui sont pleinement vues. Ce qui veut dire que la terre c'est la femme parce que personne ne connaît la terre comme elle, personne ne se préoccupe de la terre comme la femme. Ceci est dû au fait que l'agriculture est sa principale activité par rapport à l'homme⁸¹.

Il convient de relever comme l'ont mentionné plusieurs informateurs, que c'est l'homme qui est chargé d'acquérir la terre. Cependant, la mise en valeur se fait à travers la femme et uniquement par la femme. C'est à juste titre que Koyangbo Nina, élue locale explicite :

J'ai pu remarquer que l'acquisition de la terre se fait en grande partie par l'homme. Mais la femme a une grande implication dans leur mise en valeur soit à travers les activités champêtres, soit à travers les constructions comme c'est le cas en zone rurale. Celles qui sont en ville ne dérogent pas aussi à cette règle. Elles sont nombreuses les femmes qui viennent de la ville pour construire au village. En ce qui concerne effectivement les règlements des litiges entre couples, plusieurs femmes vont affirmer que lorsqu'elles se sont implantées sur un lieu avec leur mari, c'est ce dernier qui a acheté le terrain. Mais elles ont levé les murs ainsi de suite⁸².

On retient donc que dans la quasi-totalité des familles, la fonction essentielle de la femme par rapport au foncier consiste à entretenir et à cultiver les terres soit de son mari, soit de sa famille biologique et rarement les siennes qu'elle a dû acquérir par ses propres moyens.

Les représentations sociales du statut et du rôle de la femme en rapport au foncier font donc partie et constituent d'ailleurs le socle, la « structure structurante »⁸³ des discriminations d'accès à la terre basée sur le sexe en RCA. Ces représentations limitent *ipso facto* une appropriation foncière par les femmes et les veuves. Ce qui ne peut que conduire à de

⁸⁰ Entretien réalisé le 14 décembre 2020.

⁸¹ Entretien réalisé le 14 décembre 2020.

⁸² Entretien réalisé le 15 décembre 2020.

⁸³ Pierre, Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

nombreuses violations de leur droit fonciers. Il convient donc maintenant de nous pencher sur ces cas de violations.

4. La femme perçue comme cadette sociale

La division sociale du travail et des rôles dans la famille maintiennent la femme dans une position de dépendance vis-à-vis de son époux. Le mari gère l'économie de la famille ceci malgré le rôle prépondérant joué par la femme dans la production des richesses. Il a la main mise sur les sources principales des ressources financières en milieu rural à l'instar du foncier qui demeure une ressource indispensable dans la vie des populations. Il s'attèle sur les cultures de rente qui prennent de l'espace, et du temps (et moins porteuses de nos jours) et concède de petits espaces à leurs épouses qui font dans la culture vivrière qui est accessible en toutes saisons (en fonction de la culture) qui permet de nourrir la famille et subvenir à leur besoin par la commercialisation des produits. Cette omnipotence renforce le pouvoir des hommes et accroît la dépendance des femmes vis-à-vis de leur époux à tel point que, il doit donner son approbation sur tout ce qu'elle entreprend de faire. Dépendance qui renforce le processus de féminisation de la pauvreté en milieu rural ; cette pauvreté est un fait avéré d'autant plus que c'est parfois l'homme qui gère le portefeuille de la famille (ceci même si c'est la femme qui en est la véritable source). Mbalimbi Marie dira que « *riche ou pauvre, en ville ou au village, la femme est le second de l'homme ; elle doit lui rendre compte de tout, quand elle part vendre ses produits au marché, ou lorsqu'elle prend son salaire, elle doit présenter l'argent à son mari qui décidera de ce qu'elle doit en faire* »⁸⁴. Ce qui montre que la femme est la subordonnée de l'homme au point où elle lui rend compte de ce qu'elle gagne au terme de la commercialisation des produits et c'est lui qui donne la marche à suivre pour les dépenses pourtant c'est elle qui nourrit la famille. Cependant, la dégradation constante des conditions de vie des femmes accablées par une multitude de tâches domestiques, agricoles, et celles liées à la maternité et à l'éducation des enfants propulse les femmes au premier rang de cette situation de dépendance. D'où le concept de féminisation de la pauvreté, résultant de la dépendance des femmes vis-à-vis de leur mari.

La gestion de la terre relève certes du domaine de la femme. Mais elle n'est pas libre d'en faire ce que bon lui semble parce qu'elle est sous la tutelle de l'homme car, la filiation dominante dans la société centrafricaine est patrilinéaire. « *De ce fait, la femme se retrouve*

⁸⁴ Entretien réalisé le 13 décembre 2020.

dans un contexte où c'est l'homme qui décide de tout et contrôle tout et fait primer sa masculinité », confesse Mbalimbi Marie. Plus loin, elle complète :

Quand une femme cultive, son mari doit regarder, quand elle fait ses champs au village, son mari contrôle ce qu'elle a ramené du champ, ce qu'elle a cultivé en lui demandant comment la récolte s'est passée puisque les hommes sont le plus souvent là pour aider la femme dans l'agriculture. S'il ne peut pas le faire, il engage les gens pour travailler manuellement au champ et c'est pour cela qu'il s'arrange à contrôler ce que sa femme a ramené du champ comme s'il ne lui faisait pas confiance. C'est déjà une façon pour moi de contrôler la femme à travers ses produits agricoles. On dirait qu'elle-même n'est pas en mesure gérer les fruits du champ et en le faisant ainsi, la femme se sent réduit, diminué et limité⁸⁵.

Dans ce sens, tous les informateurs sont unanimes pour relever le contrôle des activités féminines par l'homme ou par son époux. Simon, informateur complète :

Dans nos cultures, si une femme elle est déjà mariée, son mari contrôle sa production, même s'il ne le fait pas, les enfants s'ils sont déjà grands peuvent le faire. Ce n'est pas un fait du hasard si l'épouse vend son manioc, elle sait qu'elle doit acheter un litre de vin de palme à son mari, ça veut dire que la femme est la principale garante de ces produits champêtres, mais jusque-là, le mari regarde un peu. Donc il a tout de même un droit de regard. L'achat du vin est une obligation pour la femme parce qu'elle sait qu'au retour du marché, son époux va automatiquement lui demander ce qu'elle a finalement fait des liquidités obtenues au marché. Mais ce qui est curieux est que la femme ne peut en aucun cas demander à l'homme comment il a mis en valeur l'argent issu après une activité ou même son salaire. Donc c'est comme si la femme accusait une insuffisance quelque part et qu'il faut veiller sur ce qu'elle fait.

5. Femme considérée comme un bien du mari

Des multiples conceptions traditionnelles de la femme il ressort que dans l'imaginaire collectif des populations centrafricaine la femme est un bien du mari. Ce qui revient à dire que la femme fait partie du patrimoine du mari. Selon cette conception il est illogique, irrationnel et incohérent qu'un bien ait un ou des biens. « *La fortune de l'homme c'est la femme et elle ne peut en aucun cas hériter de cette fortune qui est déjà son bien* » affirme une autorité traditionnelle de Bangui. Un autre informateur dans l'entretien qu'il nous a accordé a également relevé cette conception de femme. Il affirme :

⁸⁵ Entretien réalisé le 13 décembre 2020.

Beaucoup de coutumes dans notre société ne reconnaissent pas à la femme le droit de posséder un terrain. Par contre, elle a le droit d'exploiter le terrain, de cultiver sans pour autant être propriétaire. La coutume ne reconnaît pas cela parce qu'on se dit que la femme c'est comme un bien du mari, elle ne peut pas être propriétaire d'un autre bien, la femme passe dans le patrimoine du mari et c'est normal pour la coutume. Aussi c'est normal qu'elle vive dans la maison, mais là, lui reconnaître un droit comme certificat de propriété qui peut lui permettre même de vendre, c'est là où il y'a un problème. C'est l'ensemble de ces représentations qui obstruent à la détention d'un bien comme la terre par la femme parce qu'elle-même, elle est déjà un bien du mari dans un bien⁸⁶.

Voilà donc l'une des représentations sociales qui structurent le rapport des femmes à la propriété et qui participent de la chosification de la gent féminine dans la société centrafricaine.

De même, la coutume dans plusieurs communautés en RCA préconise le lévirat⁸⁷ et le sororat⁸⁸ et ceux-ci sont aussi reconnus par le Code de la Famille (art. 1059). Ces pratiques constituent une violation de la liberté de choix pour la femme, mais en plus, les rites de veuvage qui les accompagnent sont de véritables actes de violence. Ces rites consistent, par exemple, à défendre au veuf ou à la veuve de boire à volonté, de parler, à l'obliger à garder son regard rivé au mur. La violence de ces pratiques varie en fonction des ethnies et des relations avec la belle famille. Ils sont désormais interdits par la loi 062.032 du 15 décembre 2006 portant protection de la femme contre les violences mais continuent néanmoins à persister.

6. Femme considérée comme étrangère dans sa belle-famille et passagère dans sa propre famille : la double exclusion de la femme

Dans l'imaginaire collectif centrafricain, la femme est vue comme une étrangère dans sa belle-famille. Cette conception structure consciemment et inconsciemment l'esprit de la quasi-totalité des familles. A cet effet, l'arrivée d'une femme dans la famille de l'époux permet aux uns et aux autres « *de cultiver le sentiment de l'égoïsme, de l'individualisme et de l'égocentrisme voire même de l'insensibilité envers la femme* » comme l'explique Alexandre, chef de quartier à Bangui. Illustrant ces propos dans la même veine, il renchérit en disant :

⁸⁶ Entretien réalisé le 12 décembre 2020.

⁸⁷ Lévirat signifie obligation pour un homme d'épouser la veuve de son frère mort (Petit Larousse 2009).

⁸⁸ Sororat signifie la sœur cadette de l'épouse décédée vient remplacer celle-ci auprès du mari (Petit Larousse 2009).

La femme quand elle part en mariage, elle n'a pas accès à la terre dans sa belle-famille parce qu'elle demeure étrangère. Quelque soit sa façon d'être, l'âge de la femme, elle est toujours étrangère dans sa belle-famille et d'autre part pour celles qui sont plus anciennes que l'autre je veux parler du cas des belles mères et des belles filles, quand la belle fille vient d'arriver, la belle-mère ignore que elle aussi elle a été belle fille avant parce que toutes ont les mêmes droits. Mais quand son fils vient avec une belle femme, elle préfère avoir plus de droit que la femme de son fils alors que toutes les deux sont des étrangères dans cette famille-là donc repoussée les unes les autres. Ainsi le fait que la femme soit là avant l'autre, elle repousse celle qui est nouvelle. C'est pourquoi nous disons que la femme constitue l'obstacle de la femme parce que c'est la femme qui rejette l'autre femme. Nous observons même au niveau des rites de veuvages, le traitement subi par la veuve montre à suffisance qu'elle demeure une étrangère dans sa belle-famille. Cela est autant plus exacerbé lorsqu'une femme enfante. Si elle a mis au monde un garçon, toute la famille crie et elle fait des youyous. Par contre, s'il s'agit d'une fille, la famille dira 'ahhh'. Même déjà à la naissance, la jeune fille toute ignorante qui ne sait rien et qui n'a pas demandé à être fille demeure déjà une étrangère, car elle n'est pas accueillie comme son frère garçon. Cette étrangeté de la femme signifie jusqu'à preuve de contraire qu'en Centrafrique la femme est considérée comme un sous-être⁸⁹.

Il ajoute d'ailleurs,

« Là où la femme naît, elle est étrangère parce qu'elle est femme, là où elle va en mariage elle est étrangère parce qu'elle est femme et généralement on dit que la femme est un bien, bien que ce soit dans sa belle-famille que dans sa famille et un bien ne saurait posséder un autre bien parce que la femme doit donner la dote à sa famille, c'est un bien voilà tout ce qu'elle peut faire, elle n'a pas de droit »⁹⁰

La coutume comme l'ensemble des usages qui font force de lois dans plupart des communautés centrafricaines reconnaissent la femme comme celle qui est destinée au mariage. En fait, elle sort du noyau familial pour aller fonder une nouvelle famille avec un homme avec qui elle doit faire sa vie. Par conséquent, aucun bien ne doit lui appartenir dans sa famille biologique, tout de même elle n'a pas sur le plan coutumier le droit de réclamer un quelconque bien dans sa belle-famille. Car le mariage pour la femme est considéré comme « un aller sans retour » et rien ne lui appartient désormais une fois parti. Contrairement au garçon devenu grand, il se marie, il continue à forger sa vie au sein de sa famille nucléaire avec son épouse. « La femme quant à elle ce n'est pas pour rester comme son frère, mais elle est dans l'obligation d'aller dans sa belle-famille durant toute sa vie et elle devient de ce fait

⁸⁹ Entretien réalisé le 04 décembre 2020.

⁹⁰ Entretien réalisé le 04 décembre 2020.

un objet sans retour »⁹¹, fait remarquer un informateur qui a gardé l'anonymat. Plus loin il poursuit en vue de mettre en évidence cette réalité :

*Le garçon lui il se marie à l'intérieur et reste à l'intérieur de la famille parce qu'il est une source de richesse et de temps en temps il se retrouve dans la famille. Or la fille quand elle se marie, ce n'est pas pour rester, c'est pour aller fonder son foyer dans la famille de son époux et y vivre tout le reste de sa vie. Pour cela, quand je donne ma fille en mariage elle reste là où elle s'est mariée, ce n'est plus pour la reprendre parce qu'elle n'est pas une source de richesse comme le garçon. La fille il faut qu'elle cherche à entretenir sa belle-famille et qu'elle y pense constamment. Quand elle détient quelque chose, elle doit d'abord penser à la famille de son mari, c'est comme ça et on n'y peut rien faire. Donc elle est un objet sans retour qui ne peut plus revenir auprès de moi*⁹².

Cette conception de la femme comme « objet sans retour » influe considérablement sur son statut social notamment en ce qui concerne l'héritage comme il ressort des déclarations de Romuald :

*Dans nos familles, quand une femme met au monde une fille, il est déjà reconnu au départ qu'elle ne peut pas hériter. Autrement dit, dans sa propre famille d'origine, elle ne peut pas avoir son propre terrain parce que dans les représentations, elle ira en mariage pour se contenter du terrain de son mari. Elle est vue comme quelqu'un qui va partir plus tard pour ne plus revenir*⁹³.

Une autorité traditionnelle abonde dans le même sens quand elle explique :

Dans nos us et coutumes, il est reconnu que la femme doit aller en mariage dans sa belle-famille. Vous savez, parmi ses terrains, le père peut donner un lot à son garçon. Mais, s'il s'agit d'une fille, il est déjà conçu et connu qu'elle ira en mariage plus tard dans une autre famille et elle en jouira des biens de son mari. Pour cette raison, il est interdit à la fille de venir dans la concession où elle est née prendre quelque chose sans que cela ne lui soit donnée. La coutume interdit cet acte parce qu'elle est faite pour partir fonder sa famille avec son homme et en jouira des biens de celui-ci. Cependant, le retour en famille de la femme est dû au fait qu'elle est allée en mariage, elle a eu des problèmes avec son mari, elle décampe pour venir auprès de ses parents. Le retour en ce sens est justifié et elle peut en bénéficier des lopins de terres soit pour se faire construire une maison, soit pour exploiter. Si non, dans l'esprit de tout un chacun, la femme est un objet

⁹¹ Entretien réalisé le 04 décembre 2020.

⁹² Entretien réalisé le 04 décembre 2020.

⁹³ Entretien réalisé le 07 décembre 2020.

*sans retour. Quand elle se marie c'est pour partir construire sa vie dans la famille de son mari*⁹⁴.

Ces propos suscités montrent à suffisance que la femme est vue comme un être secondaire par rapport à ses frères de sexe masculin. A cet effet, tout se définit, se construit, se conçoit, s'oriente et se positionne dans la famille par rapport au garçon parce qu'il est sensé rester et bâtir sa vie au sein de la famille et non hors du noyau familial. A partir de ce moment, la femme est représentée dans l'imagerie mentale de tous les membres de famille comme une personne destinée à partir pour le mariage hors du cadre parental.

Cette situation amène un informateur à relever :

*Dans l'imagerie populaire et dans la propre famille de la femme, elle est perçue comme celle qui est faite pour le mariage et elle se retrouve en ballottage là où elle est née, car elle n'a pas accès au terrain. Dans sa belle-famille, c'est juste le terrain de son époux qu'elle peut exploiter mais sans être propriétaire. Donc, elle est vraiment en ballottage. Cette conception permettant de définir la femme n'est guère reluisante. Cela l'abaisse et elle est obligée de subir et de vivre un véritable traumatisme qui doit nous pousser à réfléchir. Aussi cette idée collée sur sa peau instaure un véritable déséquilibre social sans qu'on ne s'en rende compte dû au fait que la femme est appelée à aller en mariage et la famille ne cessera de lui rétorquer que le terrain c'est pour les hommes parce qu'ils se marient et restent dans la famille*⁹⁵.

La crainte de voir la femme transférer le patrimoine immobilier dans la famille de son époux donc dans une autre famille explique qu'elle soit écartée des biens immobiliers et par conséquent de l'héritage de ses parents et par la suite de celui de son futur époux.

Ainsi, en matière de succession, la coutume veut que les fils soient les premiers héritiers de leurs parents. Les filles ont la possibilité d'hériter à condition qu'il n'y ait pas d'héritiers masculins et elles héritent aussi de certains biens laissés par leurs mères. Selon la législation en vigueur, la part légale du conjoint survivant sur les biens communs devrait être réservée, avant de procéder au règlement de la succession (en cas de régime de communauté de biens). Mais dans la pratique, les veufs, et surtout les veuves, sont systématiquement dépossédés par leur belle famille, aussi bien de leur part légale sur ces biens communs, que de leur part d'héritage. Ainsi, en cas de décès du mari, un mandataire choisi par le conseil de famille gère le patrimoine des deux époux, dépouillant ainsi la veuve et ses enfants de leurs droits⁹⁶.

⁹⁴ Entretien réalisé le 16 décembre 2020.

⁹⁵ Entretien réalisé le 02 décembre 2020.

⁹⁶ BAD, Profil Genre de la République centrafricaine, novembre 2011.

Mais signalons que du fait de l'occidentalisation des sociétés africaines notamment celles centrafricaines, ces conceptions de la femme tendent à évoluer à se transformer mais demeurent néanmoins prégnantes et structurantes des rapports sociaux de genre et du rapport de la femme à l'homme.

II. LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'HOMME DANS LA SOCIÉTÉ CENTRAFRICAINE

La société centrafricaine est patriarcale. L'homme est le chef de la famille, il choisit le domicile familial, exerce l'autorité parentale, et, selon la loi, pourvoit aux besoins matériels de sa famille⁹⁷. Les différentes représentations sociales de genre construite autour de la personnalité de l'homme en République centrafricaine sont les suivantes :

1. L'homme perçu comme détenteurs du pouvoir et de l'autorité au sein de la famille et de la communauté

L'homme est le chef de la famille, le détenteur du pouvoir et de l'autorité au sein de la famille et de la communauté. C'est ainsi que s'établissent les relations de genre, c'est-à-dire les relations entre hommes et femmes, qui sont des constructions sociales. L'homme détient généralement le pouvoir de décision, et la femme lui doit soumission. Un accent particulier est mis sur l'encadrement du fils aîné, considéré généralement comme le successeur de son père dans la gestion du patrimoine familial. Dans les communautés musulmanes (10,1 % de la population totale)⁹⁸, les liens étroits entre les traditions, la culture et la religion ont une influence particulière sur les comportements et les relations entre hommes et femmes, où l'autorité et le pouvoir de décision appartiennent presque exclusivement à l'homme.

Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage. Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions : Dans le mariage, acte social fondamental, l'homme détient le privilège du rôle actif, il exerce le pouvoir et le contrôle sur la femme et sur la fécondité du couple.

⁹⁷ Gouvernement de la RCA, Assemblée nationale, Loi 97.013 portant Code de la Famille, articles 254 et suivants, 1997.

⁹⁸ Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale, Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2003.

Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, l'homme jouit d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation, contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives.

Au niveau de l'exercice des activités, la division sexuelle du travail, détermine la répartition des tâches entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes, les travaux de production formels et valorisés et aux femmes, les activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction et sont non comptabilisées et non valorisées.

Au niveau communautaire, la perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches et de l'exercice inégale du pouvoir. Les hommes assument des rôles de gestion dans les affaires publiques. Quant aux femmes, elles sont plutôt impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales. Au niveau du processus de socialisation, les rôles sociaux sont traduits à travers des préjugés et stéréotypes qui en font les portraits imagés facilement intériorisés comme étant dévolus aux hommes et aux femmes.

2. L'homme perçu comme principal pourvoyeur des besoins matériels de sa famille

Dans l'imaginaire collectif centrafricain, l'homme est le principal pourvoyeur des besoins des membres du ménage. La responsabilisation de l'homme marié pour les charges de la famille peut être vue comme une discrimination coutumière et légale envers lui. Il est à noter que la charge ainsi confiée au mari s'analyse en termes financiers et cela crée par ailleurs une distorsion dans les rapports conjugaux. En effet, le conjoint masculin étant expressément responsabilisé sur le plan financier, l'épouse se trouve à son tour responsabilisée, sans l'exprimer littéralement, en ce qui concerne les travaux domestiques.

Conséquences de la responsabilité unilatérale des charges financières. Dans un premier temps, elle permet au mari d'avoir le contrôle des finances du couple, ce qui le désigne comme le supérieur de la femme. À travers cela, l'autonomie financière de la femme est compromise, ce qui nourrit un état de dépendance permanent envers le mari. Ce qui est préjudiciable à l'entrepreneuriat de la femme. En effet, si les citoyens partent de l'idée que l'homme est seul à devoir soutenir financièrement la famille, il devient difficile de démontrer l'utilité du travail de la femme ou du développement des AGR, fournissant ainsi une

justification à la répartition sexuée des rôles, donc aux comportements stéréotypés dans la société⁹⁹. Tandis que l'homme a le mérite de pourvoir aux besoins de la famille par ses activités hors de la sphère domestique, la femme y est cantonnée, n'étant qu'exceptionnellement autorisée à faire des incursions dans l'espace public.

Du reste, pour que la femme soit effectivement en mesure de mener une activité génératrice de revenus, il faudrait mettre fin au système de la puissance maritale, qui entrave son autonomie professionnelle, et par voie de conséquence son indépendance financière.

III. LE POIDS DES REPRESENTATIONS SOCIALES ET DES RÔLES DE GENRE SUR L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Des auteurs soulignent que les principaux facteurs qui s'opposent à l'entrepreneuriat féminin sont, entre autres, l'absence de formation professionnelle, le degré élevé d'analphabétisme, les difficultés d'accès au financement, les problèmes liés à l'environnement des affaires, etc. Le poids des représentations sociales et des rôles genre sur l'entrepreneuriat est le plus souvent négligé.

1. Représentation persistante du rôle de la femme comme frein à l'entrepreneuriat féminin

Bien que certains hommes centrafricains soient la principale source de financement des AGR de leurs épouses, force est de constater que dans la plupart des cas, la femme mariée est empêchée de travailler professionnellement ou entreprendre afin qu'elle reste disponible pour l'activité domestique¹⁰⁰. Cette activité contribue essentiellement, sous son apparence anodine, à la promotion professionnelle du conjoint masculin¹⁰¹. Il est ainsi observé que la vie de couple provoque des effets inverses sur le travail des époux masculin et féminin : il conforte l'homme, mais il fragilise la femme. Cela amène la réflexion ci-après : « *l'engagement conjugal exige de la femme un désengagement professionnel* » au profit du mari¹⁰². De ce fait, les cas dans lesquels la femme bénéficie d'une relative liberté professionnelle sont davantage dictés par la nécessité d'un double salaire ou d'une double

⁹⁹ V. A.-M. SOHN, L'émancipation féminine entre les sphères privée et publique, in « La place des femmes : Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales », op. cit., p. 177-181.

¹⁰⁰ E. MICOU, L'égalité des sexes en droit privé : De quelques aspects essentiels, Presses universitaires de Perpignan, Coll. Études, 1997, p. 176.

¹⁰¹ 5 V. D. ROVENTA-FRUMUSANI, Concepts fondamentaux pour les études de genre, Éditions des archives contemporaines, Paris, 2009, p. 90.

¹⁰² F. de SINGLY, Fortune et infortune de la femme mariée, op. cit., p. 64 sq. ; M. FERRAND, Féminin Masculin, op. cit., p. 17.

source de revenus afin de couvrir les charges du ménage, qu'ils ne sont dus à la volonté de reconnaître au sexe féminin le droit à l'exercice autonome d'une activité, à l'instar de l'homme.

2. L'étendue et la pénibilité des tâches ménagères féminines comme frein à leurs initiatives entrepreneuriales

Les activités ménagères que la coutume centrafricaine met à la charge de la femme constituent un goulot d'étranglement pour l'entrepreneuriat féminin en RCA. Les travaux domestiques qui lui incombent sont décrits tel qu'il suit : « La femme, en tant que maîtresse de maison, doit veiller à la préparation des repas, assurer les corvées d'eau, aller en quête du bois nécessaire à la cuisson des aliments, laver le linge, entretenir la maison et la cour. Ces activités, la femme effectue soit avant, soit après les travaux des champs pendant que l'homme se repose ou bavarde avec ses amis. La préparation des repas est un art que la femme doit acquérir dès son jeune âge. La femme doit savoir confectionner et les plats ordinaires, le riz par exemple, et les plats spéciaux, c'est-à-dire la purée de taro. Elle doit savoir que tel ingrédient convient mieux à telle ou telle sauce et déterminer le moment où elle doit le mettre dans la sauce. C'est elle qui répartit le repas entre les membres de famille selon la division sexuelle, femmes et filles d'un côté, hommes et garçons de l'autre. »¹⁰³.

Sachant que la coutume n'ajuste pas l'étendue des charges ménagères attribuées à la femme, même quand elle est en activité, il faut reconnaître que la contribution qui lui est demandée est trop importante pour une seule personne. Pourtant, elle doit s'exécuter, sous peine de se constituer en faute du point de vue coutumier. Un manquement de sa part est un motif de divorce au gré du mari¹⁰⁴.

L'activité domestique de la femme mariée présente, en outre, l'inconvénient d'être pénible dans les milieux dans lesquels il manque les moyens financiers pour se doter

¹⁰³ A. BEUGRE, D. SERY, La femme dans l'économie des sociétés traditionnelles de Côte-d'Ivoire, in « La civilisation de la femme dans la tradition africaine », op. cit., p 305 ; v. aussi R. CUVILLIER, L'activité ménagère de l'épouse au foyer : base d'obligations et droits propres ?, Droit social, Dalloz, 1990, n° 751.

¹⁰⁴ F. BADINI KINDA, Femmes, foyer, activités professionnelles : les termes du débat au Burkina Faso, op. cit., p. 35. Par exemple, il a été jugé que la femme qui refuse de cuisiner pour le mari alors que ce dernier contribue normalement aux charges du mariage, se rend coupable d'excès, sévices ou injures rendant intolérable le maintien du lien conjugal (TPI Dakar, 30 mai 1978, RJS. Crédila, 1982 vol. 11, p. 158, in D. NDOYE, Code de la famille du Sénégal annoté, op. cit., 109).

d'infrastructures ou d'appareils ménagers modernes¹⁰⁵ comme en République centrafricaine. Par conséquent, les conditions d'exécution des différentes tâches restent difficiles et requièrent donc beaucoup de temps. Cela vaut notamment pour l'activité culinaire, l'approvisionnement de la famille en eau, en produits alimentaires et en bois de chauffe. Pour bien faire, des interdits sociaux veillent au maintien de la répartition sexuée des activités.

3. La dépendance économique historique de la femme

L'observation des modes de production domestique existantes ou qui ont existé dans les différentes cultures centrafricaines révèle comme mentionné précédemment que la femme a souvent été subordonnée à l'homme, en pratique son père ou son mari. Au final, elle ne paraît pas pouvoir exister en dehors des statuts de mineur sous tutelle ou de femme mariée¹⁰⁶. Dans le mariage en particulier, la femme cumule des défis qui semblent frappés « d'une sorte d'invisibilité sociale »¹⁰⁷. De fait, le tiraillement entre les attentes sociales fortes à son égard et son besoin de réalisation personnelle se résout plus souvent à son désavantage, notamment économique¹⁰⁸.

Somme toute, la nature patriarcale de la société centrafricaine et les institutions coutumières qui privilégient l'homme en matière d'héritage, exercent une forte influence sur les relations entre hommes et femmes et sous-entendent la situation défavorisée de la femme constituent les principaux obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine. Dans ce contexte, les relations de domination et de subordination placent le droit naturel de commander sous la responsabilité de l'homme et ravalent la femme au rang de subalterne, de subordonné, d'être vil et réifié.

¹⁰⁵ F. BADINI KINDA, Femmes, foyer, activités professionnelles : les termes du débat au Burkina Faso, in « Genre et changement social en Afrique », sous la direction de M. ROLLINDE, éd. Archives contemporaines, Paris, 1er janv. 2010, p. 35.

¹⁰⁶ G. FRAISSE, La controverse des sexes : Essai, PUF-Quadrige, France-Paris, 2001, 326 p

¹⁰⁷ M. FERRAND, Féminin Masculin, op. cit., p. 19 ; v. aussi I. Del VALLE-LÉZIER, Solidarité dans les couples : Les aspects civils, op. cit.

¹⁰⁸ Aïssata DABO, L'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage en Afrique noire francophone Étude comparée des droits du Bénin, du Burkina Faso et du Mali, THÈSE de doctorat en DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES, Université de Bordeaux, décembre 2017, p.665.

CHAPITRE 3 : LES FEMMES PROMOTRICES DE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENTREPRENDRE MALGRE LES CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL

L'analyse et l'exploitation des données collectées de l'enquête de terrain effectuée par questionnaire et le guide d'entretien auprès de femmes entrepreneures liées à l'Association de Le Levain (ALV) et d'autres acteurs clés impliqués dans l'entrepreneuriat féminin concerne quatre principaux axes. Nous analysons, tout d'abord le profil de l'entrepreneure Centrafricaine, puis, nous présentons quelques « *Succes story* » ainsi que le processus de création de l'entreprise et la situation actuelle de l'entreprise, l'opinion des femmes entrepreneures sur les représentations sociales de genre et l'entrepreneuriat en R.C.A, enfin, l'opportunité les pesanteurs et le processus d'intégration à la création d'entreprise. Cette analyse va permettre d'apporter des éléments de réponse à notre problématique de départ et d'avoir un petit aperçu de la situation des femmes en activité face à un environnement plus au moins hostile marqué par des considérations socioculturelles contraignantes qui freinent le développement professionnel des femmes.

I. DU PROFIL DES FEMMES ENTREPRENEURES EN RCA

1. De l'âge des entrepreneures en RCA

Tableau 2:Répartition des femmes entrepreneurs selon le groupe d'âge.

Groupe d'âge	Effectif	Pourcentage
Moins de 25 ans	4	6%
25 - 30 ans	15	21%
31 - 40 ans	32	46%
41 - 50 ans	13	19%
51 ans et plus	6	9%
Total	70	100%

Source : résultat de notre enquête-RCA

Il ressort du tableau ci-dessus que l'échantillon est constitué des femmes adultes et jeunes c'est-à-dire celles susceptibles de contribuer aux activités d'auto-emploi. L'on note une forte représentation des femmes ayant un âge qui varie entre 31 et 40 ans. Cette tranche d'âge représente l'âge de la responsabilisation, de la réalisation des rêves de jeunesse. En effet, portées à cet âge, les femmes ont convolé à de justes noces et ont eu des maternités. Se pose alors pour elles la nécessité de pourvoir aux besoins de leurs familles¹⁰⁹.

De ce fait, la part des jeunes femmes entrepreneurs de moins de 25 ans représente un taux de 6% des effectifs. Elles sont assez moins représentatives dans la pratique des affaires. Elles démarrent les activités de création bien avant qu'elles atteignent 25 ans. La proportion des femmes d'affaires augmente au fur à mesure que l'âge croît après 25 ans pour atteindre un pic entre 31 et 40 ans (46%). A l'inverse, l'exercice entrepreneurial décline après 40 ans, passant de 19% entre 41 et 50 ans à 9% seulement après 50 ans. Ce déclin révèle une baisse de l'activité d'entreprise chez les femmes plus âgées.

Très peu de promotrices enquêtées ont moins de 25 ans. Ce résultat permet de vérifier l'assertion qui considère la quarantaine comme l'âge des affaires en Afrique. Nous pensons que les femmes dans la tranche de 25 à 40 ans, offrent par leur jeunesse et certainement leur dynamisme plus de possibilités pour une politique de développement de l'entrepreneuriat féminin¹¹⁰.

Cette situation nous amène à nous interroger sur le niveau de scolarisation ou de formation des répondantes.

2. Du niveau d'étude des entrepreneures en RCA

Tableau 3: Répartition des femmes entrepreneures selon le niveau de scolarisation ou de formation

Niveau de formation	Effectif	Pourcentage
Sans scolarisation/formation	19	27,14%
Primaire	12	17,14%

¹⁰⁹ Jeanne ZIBI, « REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LES MENAGES DES QUARTIERS ODZA, ETAM-BAFIA, ET AHALA A YAOUNDE », Master professionnel en Genre et Développement, Université de Yaoundé I, 2017.

¹¹⁰ OIT, Etude de l'environnement des affaires pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun, 2009, p.44.

Secondaire 1er cycle	25	35,71%
Secondaire 2ème cycle	9	12,85%
Universitaire	5	7,14%
Total	70	100%

Source : résultat de notre enquête-RCA

Les résultats du tableau 2 ci-dessus montrent un très faible niveau de scolarisation de la population étudiée et par ricochet, des entrepreneures centrafricaines, puisque, qu'une bonne partie de femmes entrepreneures (27,14%) n'a pas été à l'école.

La répartition de l'ensemble des enquêtées par niveau de formation permet de distinguer les femmes entrepreneures selon le cursus professionnel. Le tableau ci-dessus montre que la grande majorité des femmes chefs d'entreprises représentant les 44,28% (sans scolarisation et primaire) des enquêtées pratiquent en amateur leurs activités. La part des femmes chefs d'entreprises non diplômées ont un niveau d'étude essentiellement primaire. Le tableau ci-dessus illustre leur situation. 17,14% des 70 qui représentent cette frange des femmes entrepreneurs non diplômées sont celles qui ne parviennent pas à achever complètement leur cycle primaire. Au regard de leur situation dans le domaine où se positionne l'entreprise, elles sont davantage attirées par le commerce de détail, notamment les vivres frais, l'habillement, les fournitures de bureau, les matériaux de construction, ...

Cependant très peu des femmes entrepreneurs sont celles ayant réalisé un parcours scolaire et universitaire avancé. Seulement 7,14% des femmes déclarent avoir atteint le niveau de premier cycle universitaire avant de se lancer dans les affaires. Néanmoins, une partie ayant subi la formation professionnelle affirment obtenir soit un baccalauréat, soit un BTS ou un CAP technique.

3. La situation familiale des femmes à la création de l'entreprise

L'enquête de terrain révèle qu'une proportion importante des femmes interrogées vit en union formelle ou informelle. En effet, 15,71% des enquêtées déclarent être mariées légalement et 34,28% disent vivre en union libre. Les divorcées sont en nombre réduit, seulement 7,14% de la population étudiée. Les célibataires et les veuves qui correspondent à la proportion des femmes chefs de famille ou de ménage constituent respectivement 31,42% et

11,42% de la population des femmes étudiées. Ces résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4:Situation familiale à la création de l'entreprise

² Situation familiale	Effectif	Pourcentage
Célibataire	22	31,42%
Mariée avec enfants	07	10%
Mariée sans enfants	04	5,71%
Union libre	24	34,28%
Divorcée	05	7,14%
Veuve	08	11,42%
Total	70	100%

Source : résultat de notre enquête-RCA

La répartition des répondantes suivant le régime matrimonial révèle qu'une bonne partie d'entrepreneures sont mariées (mariage coutumier, mariage légal ou mariage de fait). Elles ont par conséquent des foyers et des enfants en charge. Ceci laisserait comprendre que les responsabilités familiales amènent les femmes de de l'Association LE LEVAIN à être plus entreprenantes.

Aussi est-il important de noter que les femmes seules (célibataires, les veuves, divorcées) sont plus prédisposées entreprendre que celles qui sont mariées formellement ou de façon informelle. Ceci s'explique par le fait qu'en tant que « *femme seule* » et chef de famille, elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour prendre en charge leur besoin vitaux et ceux de leurs enfants.

4. Les sources de financement de l'entrepreneuriat féminin en RCA

Le tableau ci-dessous nous présente cette situation.

Tableau 5: Sources de financement de l'entrepreneuriat féminin à Bangui

Sources	Effectif	Pourcentage
Mari	22	31, 42 %
Emprunt	12	17,14%
Parents et proches	28	40%
Appui des programmes/projets	8	11,42%
Total	70	100

Source : résultat de notre enquête-RCA

Il ressort de ce tableau que les sources de financement des activités des femmes entrepreneures en RCA plus précisément à Bangui sont multiples dont le mari pour 31, 42 % ; les emprunts 17,14%, les parents et proches 40% et l'appui des programmes et projets mise en œuvre par le gouvernement ou les acteurs non étatiques afin de soutenir l'entrepreneuriat féminin 11,42%.

Nous constatons donc que les maris interviennent énormément dans le financement des AGR de leurs épouses. Ce qui est tout à fait logique car l'activité est plus entreprise par les femmes mariées. Les maris donnent à leurs femmes d'occupations. Le travail des femmes aurait donc pour origine les pressions familiales

En général, les sources de financement telles que l'épargne personnelle et familiale, les tontines et le crédit accordé aux micros entreprises par les IMF sont les principales sources de financement de l'entrepreneuriat féminin.

✓ L'épargne personnelle et familiale

Depuis une trentaine d'années, le financement des micros entreprises, tenues par les femmes ou non, n'a pas changé. Plus de 90% de ces entreprises sont financées par l'épargne personnelle et familiale, la plupart des chefs d'entreprises ayant des problèmes pour trouver les fonds initiaux. Aide-toi et le ciel t'aidera ! Telle est la maxime du micro entrepreneur qui doit dans les deux tiers des cas trouver seul le financement de son entreprise avant d'espérer compléter sa mise par un apport familial, éventuellement tontinier ou des IMF.

✓ **Les tontines**

D'après M. LELART, il est difficile de définir les tontines africaines car il existe plusieurs variantes. Avant tout, ce phénomène tontinier a un caractère informel. Les tontines africaines reposent sur la personnalisation des relations qui unissent les membres. Cette personnalisation des membres permet de mieux situer la finance informelle par rapport à la finance institutionnelle. La finance informelle présente ainsi les caractéristiques suivantes :

- absence des conditions : pas d'autorisation à solliciter, pas des démarches à effectuer, pas des garanties à apporter, pas des formalités à remplir, pas de délais à respecter ;
- absence de frais de gestion : l'administration est réduite au minimum, un cahier où sont inscrits les noms et les sommes versées et rendues suffit ;
- absence de cadre fixé : les tontines peuvent regrouper quelques membres ou quelques centaines et durer quelques semaines ou plusieurs années ;
- absence de contrôle par la Banque centrale.

Le phénomène tontinier a aussi un caractère financier. Bien que les tontines mutuelles ne soient assorties d'aucun intérêt, le membre qui verse sa part dispose en contrepartie d'une créance équivalente qui va augmenter à chaque tour. Les créances et les dettes qui se compensent parfaitement pendant tout le cycle s'annulent au dernier tour.

Dans les tontines commerciales au contraire, le client qui met son argent en sûreté entre les mains du tontinier voit sa créance augmenter chaque fois. Le tontinier voit sa dette progresser d'autant. Ces tontines commerciales s'accompagnent donc d'un intérêt. La dette du tontinier et la créance de ses clients progressent parallèlement jusqu'au remboursement.

✓ **Les micro crédits accordés par les IMF**

Les conditions d'octroi de micro crédit exigées par les différentes Institutions de Micro Finance (IMF) peuvent être classées en ordre d'importance décroissant de la manière suivante : être membre de la coopérative, avoir une caution (épargne dans l'IMF), être propriétaire d'un terrain, faire partie d'un groupe solidaire, être bon producteur et avoir une ancienneté d'au moins six mois dans une activité génératrice de recettes.

Comme on peut le constater, ces conditions excluent déjà un certain nombre des micros entrepreneurs qui ne peuvent pas remplir telle ou telle autre condition. Comme souvent l'objectif interne des institutions de micro finance est d'avoir un bon taux de remboursement, elles souhaiteraient plutôt s'assurer que le prêteur est potentiellement solvable. Ce faisant elles laissent de côté toute une catégorie des demandeurs qui pourraient peut-être se révéler performant dans la gestion du prêt. C'est pourquoi les femmes en particulier recourent aux tontines.

5. Facteurs à la base de l'entrepreneuriat féminin

Nous avons demandé à nos enquêtés quels sont les motifs qui les ont poussés à entreprendre. Les réponses ci-dessous nous ont été déclarées.

Tableau 6:Facteur à la base de l'entrepreneuriat féminin.

Facteurs	Effectif	Pourcentage
Chômage	20	28,57%
Divorce	15	21,42%
Autonomie	12	17,14%
Charges familiales	23	32,85%
Total	70	100

Source : résultat de notre enquête-RCA

De ce tableau, nous constatons que plusieurs facteurs sont à la base de l'entrepreneuriat féminin à Bangui. Ainsi il ressort que 28,57% de nos enquêtées ont été motivé par le chômage, 21,42% par le divorce, 17,14% veulent l'autonomie ou une dépendance dans les charges alors que 32,85% ont eu comme motif principal les charges familiales.

Nous constatons par exemple que la plupart des femmes entrepreneures travaillant dans l'Association LE LEVAIN entreprennent essentiellement pour participer au budget ménager.

Comme constater au paravent, la principale source du financement provient des maris. Ceux-ci leur octroient des fonds dans le but de pallier le budget ménager. Avec le revenu qu'elles obtiennent, celles-ci peuvent suppléer à certaines dépenses.

Aussi certaines femmes sont poussées à entreprendre du fait qu'elles étaient en chômage. Elles n'avaient pas où travailler Ainsi, elles devaient créer une activité ou occupations personnelles au lieu de chaque fois rester bras croisés à la maison.

De même, d'autres suite au divorce ont entrepris l'activité. Elles se sont retrouvées sans mari et cela a créé un décalage dans leur situation financière, elles ont décidé de faire partie d'une association ou de créer.

II. « *SUCCESS STORY* » OU L'EXPRESSION D'UN POTENTIEL ENTREPRENEURIAL FEMININ LONGTEMPS OCCULTE

Bien longtemps marginalisés ou encore réduites au rang très « traditionnel » de la femme au foyer vouée à la maternité, certaines femmes centrafricaines ne se laissent plus décourager. Elles parviennent à imposer leur leadership pour faire évoluer leurs idées de business et mener à bien leur entreprise. En effet, depuis plusieurs décennies, de nombreuses entreprises ont été créées par des femmes en RCA. Celles-ci constituent des modèles dont les autres femmes peuvent s'inspirer et se motiver pour la création de leurs propres entreprises. Ces femmes font la fierté de la RCA. Les sections suivantes présentent des modèles de femmes ayant réussi à s'imposer dans le monde de l'entreprise.

1. Les figures de l'entrepreneuriat féminin agricole

1.1. Zoniwa Pricila la Reine du manioc

Le manioc est la base de l'alimentation des centrafricains. Madame Zoniwa Pricila est un exemple de réussite de l'entrepreneuriat féminin agricole. Elle a réussi à mettre en place une micro-entreprise innovante dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des dérivés du manioc. Son vœu lorsqu'elle se lance dans cette aventure est de proposer quelque chose de différent émanant de l'art culinaire centrafricain. Ceci lui a bien réussi car elle est une référence en ce qui concerne la transformation du manioc en RCA.

Son projet consiste à la transformation de la farine de manioc en crêpe de manioc. A ses débuts, cette jeune entrepreneure qui vit son rêve aujourd'hui après sa formation, utilisait 20% de farine de manioc et 80% de farine de blé. Aujourd'hui, elle assure la composition de ce produit au pur manioc. Ses crêpes sont composées de 100% de farine de manioc. Pour se ravitailler, elle a mis en valeur plusieurs hectares de manioc et utilise parallèlement un réseau d'organisations paysannes de production de manioc. Ces organisations lui livrent le Kilogramme de farine de manioc à un prix plus bas comparativement au prix pratiqué dans la ville de Bangui. Pour Zoniwa Pricila : « Le manioc est une mine d'or qui peut fortement

contribuer à réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne, garantir des emplois pour les femmes et les jeunes et atténuer la dépendance excessive à l'importation »¹¹¹.

1.2. Madame Guelega femme entrepreneure engagée

Une autre femme fait la fierté de la RCA. Madame Guelega fait aujourd'hui de l'élevage presque industrielle du poulet de chair. Par son engagement depuis sa tendre enfance, et à partir de l'expérience acquise au village auprès de son papa, cette jeune femme a su saisir l'opportunité de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour approfondir son capital humain en matière d'élevage. Après avoir passé 3 mois d'incubation, elle a réussi malgré les difficultés de son environnement et la lenteur dans la mise à disposition des fonds par le programme, à mettre sur pied une véritable ferme. Cette formation lui a permis de passer d'un élevage traditionnel vers un élevage semi-moderne. Elle se considère comme une véritable lionne dans un domaine longtemps considéré comme la chasse gardée des hommes. Pour elle, la véritable réussite de la femme entrepreneure c'est avant tout son engagement et surtout son désir de réussir.

C'est avec des mots très choisis qu'elle décrit le parcours qui est le sien depuis son départ du village où elle avait appris l'élevage des poulets auprès de son papa jusqu'au niveau où elle se retrouve en ce moment.

Quand j'étais enfant, j'aidais mon papa dans sa ferme. Il avait des milliers de sujets. Je suis partie du village après l'obtention de mon BAC et après l'obtention de mon diplôme de licence, ne trouvant pas de travail, j'ai d'abord commencé à utiliser un espace mis à ma disposition par mon grand-frère pour faire mon élevage. Et quand s'est présentée l'opportunité du FAO, je n'ai pas hésité. Je me suis inscrite et j'ai participé à toutes les étapes de la formation. À l'issue de celle-ci, le programme a mis du temps pour mettre les fonds en ma disposition. Mais cela ne m'a pas découragé. Avec les petites économies, et armée des connaissances acquises lors de la formation, j'ai pu trouver un terrain sur lequel j'ai entamé les travaux de construction de ma ferme en attendant le geste du programme. Ce qu'ils m'ont donné est donc venu en appui à ce que j'avais déjà fait. Aujourd'hui, ma ferme fonctionne 24h/24 et j'emploie plus d'une dizaine de personnes¹¹².

De nombreuses jeunes femmes autour d'elle se s'inspirent de son exemple pour réaliser leurs projets. Car elle est pour elles un véritable modèle de réussite pour la jeunesse féminine en particulier.

¹¹¹ Entretien réalisé le 15 décembre 2020 à Bangui.

¹¹² Entretien réalisé le 12 décembre 2020 à Bangui.

1.3. Henriette B et le maraîchage

Financé par le fonds EZINGO/ MPTF, dans le cadre du projet Jeunes/EZINGO de la FAO, qui offre à des jeunes femmes et hommes vulnérables, des opportunités de création de microentreprises œuvrant dans le secteur agricole, Henriette B. fait partie de l'association SABANGO. Célibataire, âgée de 30 ans avec à sa charge 8 enfants, elle fait partie des 500 jeunes vulnérables qui bénéficient de l'appui de la FAO à travers le projet EZINGO : « Pendant la crise, j'ai perdu mes deux parents et j'ai été victime d'abus sexuels causés par des membres de groupes armés. Les biens de mes parents ont été pillés, aujourd'hui grâce à l'appui du Centre d'Ecoute de Mercy Corps, j'ai repris ma vie en main. Je fais des travaux journaliers dans des champs pour nourrir ma famille. » Henriette gagne environ 25.000fr par mois mais arrive difficilement à subvenir à ses besoins les plus fondamentaux et à ceux de sa famille.

Au sein de son association, elle entend parler du projet EZINGO de la FAO et décide d'y participer.

« Dans l'association, aucun d'entre nous n'a été formé sur le maraîchage. On s'est toujours limité à semer, arroser et récolter. A présent, je sais comment préparer le sol avec des engrais bio et comment faire des planches selon les types de semences. », Nous confie-t-elle.

Un comité de suivi des bénéficiaires, constitué de formateurs, a été mis en place après l'appui en kits maraichers. Sur une période de 6 mois, ils bénéficieront de l'expertise de formateurs pendant l'exploitation de leurs parcelles.

« Grace à ce suivi, nous pourrions mettre correctement en pratique ce que nous avons appris. Je remercie la FAO pour cette initiative car cela nous permettra d'augmenter nos rendements et améliorer nos conditions de vie. A présent nous attendons avec impatience les kits animaliers pour le petit élevage » Témoigne Henriette B.

2. Les autres expressions de l'entrepreneuriat féminin à Bangui

La figure de l'entrepreneure en RCA a longtemps été associée à celle des hommes et femmes d'affaires détenteurs d'un véritable capital humain acquis dans de grandes écoles de commerce ; les grandes commerçantes font aussi figures de véritables entrepreneures.

2.1. Madame Lucienne et l'entrepreneuriat commerciale

Lucienne est l'une de celles-là qui ont su saisir l'occasion à elles offerte par la vie pour se mettre à l'école de l'entrepreneuriat. Loin des grandes théories enseignées dans les universités et autres grandes écoles de commerce à travers le monde, l'expérience lui a donné les outils nécessaires à la création et à la gestion de son entreprise.

Elle est aujourd'hui l'une des figures de la réussite féminine commerciale. Son implication dans l'entrepreneuriat est assez particulière. Cette mère de quatre enfants qui élève seule ses enfants depuis le décès de son époux, est une véritable battante. Après décès de son mari, elle s'est lancée dans la commercialisation du poulet de chair et est aujourd'hui l'une des principales pourvoyeuses des marchés de la ville de Bangui.

Parti de rien, elle fait aujourd'hui la fierté de son entourage. Ses proches la présentent comme un modèle de réussite. Elle raconte ici son parcours entrepreneurial :

Après le décès de mon mari, je n'avais aucune source de revenu pouvant me permettre de prendre soins de mes enfants et de les envoyer à l'école. Le BE-KOU a été une grande aubaine pour moi. Pendant la période qu'a duré la formation, j'ai reçu bien plus que ce que les livres enseignent. Nous avons des personnes très proches de nous et qui continuent de nous suivre jusqu'au jour d'aujourd'hui. À la fin de la formation, j'ai décidé de créer mon entreprise, qui fait dans la commercialisation du poulet de chair. J'ai aussi ouvert un restaurant qui est en réalité une rôtisserie où j'écoule une bonne partie de ma production. Au quotidien, je travaille avec plus d'une dizaine de personne. Toutes ces personnes sont fières de travailler à mes côtés. Mon business coach apprécie beaucoup mes efforts et m'apporte ses encouragements à chaque fois qu'il a l'occasion de passer nous rendre visite¹¹³.

Elle adopte une stratégie commerciale qui lui semble assez originale. A chaque fois qu'elle a une nouvelle production à vendre, elle procède par une communication de proximité pour informer la communauté de la présence de ses produits. Elle dit d'ailleurs à ce sujet qu'elle vend « sur place ; lorsque les poulets sont prêts, je vais en ville on saisit les plaques poulet en vente que j'affiche au niveau des marchés et beaucoup plus à la gare routièrè »¹¹⁴.

Elle nourrit beaucoup d'ambitions pour l'avenir de son entreprise. La principale est l'augmentation de sa production par la construction de nouveaux bâtiments.

¹¹³ Entretien réalisé le 10 décembre 2020 à Bangui.

¹¹⁴ Entretien réalisé le 10 décembre 2020 à Bangui.

III. ENTREPRENARIAT FEMININ EN RCA : ENTRE MOTIVATION ET FACTEUR FAVORABLES

Nous allons analyser ici les facteurs motivationnels et favorables à l'entrepreneuriat de la femme centrafricaine en général et celle de la ville de Bangui en particulier.

1. Les motivations entrepreneuriales des femmes

L'analyse du processus d'intégration des femmes dans l'entrepreneuriat permet de comprendre les motivations entrepreneuriales des femmes, de distinguer deux facteurs majeurs qui poussent ces dernières à s'intéresser au programme et donc à entreprendre : tout d'abord, les femmes qui entreprennent par nécessité comme c'est le cas pour les modèles qui ont été présenté, les femmes qui entreprennent par opportunité.

Hughes¹¹⁵ considère que tout comme les hommes, les femmes qui entreprennent par nécessité agissent principalement pour des raisons économiques. Leurs motivations reposent essentiellement sur des facteurs push, à savoir : vouloir assurer leur subsistance, pallier une situation de chômage ou l'impossibilité de trouver un emploi. L'entrepreneuriat par nécessité (aussi bien des hommes que des femmes) représente un moyen pour assurer la satisfaction des besoins vitaux primaires de l'individu.

Toutefois, parmi la multitude des profils d'entrepreneures féminins de l'étude, se distingue un important groupe de femmes qui créent des entreprises en étant motivées par le désir de relever un défi, d'exprimer leur créativité, de rechercher leur indépendance et l'autonomie, de trouver une opportunité. Ces femmes qui, bien qu'ayant une certaine « situation » considèrent les programmes et projets de promotion de l'entrepreneuriat féminin comme une opportunité, un moyen de réaliser un rêve qu'elles nourrissent depuis de nombreuses années. Ces femmes s'engagent de manière volontaire sans y être poussées par les circonstances. Cette catégorie d'entrepreneures permet de regrouper des femmes qui ne sont pas dans un engagement-crédation par nécessité économique ou par désir de satisfaire des besoins familiaux. Ainsi, cette femme aventurière ou la Business women¹¹⁶ partage des caractéristiques motivationnelles issues de leur parcours. En effet, certaines femmes s'engagent après avoir exercée un métier. Les entreprises qu'elles créent s'inscrivant dans la continuité de ce qu'elles ont eu à faire par le passé.

¹¹⁵ HUGHES K.D. (2006), « Exploring Motivation and Success among Canadian Women Entrepreneurs », in *Journal of Small Business and Entrepreneurship*, vol. 19, n° 2, pp. 107-120.

¹¹⁶ Le Loarne-Lemaire, S., Cupillard V., Rahmouni Benhida B., Nikina, A., Shelton, L.M. (2012). *Femme et entrepreneur, c'est possible !* Paris : Pearsonn

En effet, pour les femmes qui choisissent la carrière entrepreneuriale après avoir eu une expérience préalable de travail salarié, leur choix suit une logique de continuité et non de rupture. Elles nourrissent ainsi le désir de relever le défi d'être indépendante et, le un besoin de trouver un équilibre entre leurs vies professionnelles et familiales.

De ce fait, si de nombreuses femmes sont encouragées par leurs familles, leurs conjoints à entreprendre, d'autres y vont de leur propre volonté du fait de leur grande passion et surtout du fait qu'elles sont en permanence habitées par une forte intention entrepreneuriale¹¹⁷. En effet, comme nous l'avons souligné au deuxième chapitre de ce travail, en RCA comme dans de nombreuses sociétés en Afrique, la femme occupe un rôle traditionnel au sein de la famille et sa légitimité liée à la gestion du foyer et à l'éducation des enfants. Cette tendance à donner la priorité à la vie de famille fait à ce que la capacité entrepreneuriale de cette dernière soit occultée. Or, nombre parmi elles sont douées d'un fort esprit d'entreprise, d'une forte intention entrepreneuriale. L'intention entrepreneuriale renvoie ici à cette dynamique qui permet à l'individu de dessiner son projet en l'incitant tout à la fois à extérioriser son désir d'entreprendre et à intérioriser un certain nombre de contraintes environnementales. Elle permet au porteur de projet d'entretenir une relation dialogique forte et tourbillonnaire à son projet ce qui lui permet d'y incorporer un grand nombre de changements et de perspectives afin de le rendre viable.

Le plus souvent, cette intention est incarnée par des femmes vivant toutes seules ou poursuivant des études et des vellétés d'autonomisation. L'intention marque pour ces femmes le moment de convergence des croyances de désirabilité et des croyances de faisabilité. La désirabilité ici est ce qui amène les femmes à percevoir un certain nombre de comportements (entrepreneux) socialement et personnellement appréciables. La faisabilité, c'est ce qui amène l'individu, la femme en particulier à considérer des comportements (entrepreneux) comme faisant partie de son champ de compétences¹¹⁸. La désirabilité et la faisabilité font toutes deux l'objet d'un apprentissage et sont fortement déterminées par des facteurs culturels et sociaux.

L'approche de l'action comparée permet de comprendre cette propension de la femme seule vers l'entrepreneuriat. Elle présente l'intention comme une construit cognitif, résultant de trois dynamiques motivationnelles à savoir :

¹¹⁷ Alexandre-Leclair, L., Renaud, R-C. (2017). L'intention entrepreneuriale des femmes : le cas de l'Égypte, dans *Revue internationale PME*.

¹¹⁸ Bandura, A. (2004). Le sentiment d'auto-efficacité. Paris : De Boeck Université.

- La désirabilité, à savoir une perception qui déclenche une attitude favorable à l'entrepreneuriat, confortée par l'adhésion de l'individu à des normes sociales sélectionnées personnellement (et donc subjectivées) qui créent un sentiment de légitimité ;
- La convergence, à savoir une perception qui valorise le caractère normatif (et donc central) de l'entrepreneuriat. Cette perception de convenance s'appuie sur l'adhésion à des normes collectives ; la convenance donne la capacité de prendre des risques en identifiant les règles communes non comme des contraintes, mais comme des opportunités ;
- La faisabilité, à savoir une perception qui désigne l'entrepreneuriat comme possible, résulte du sentiment d'auto-efficacité é qui débouche sur de la confiance en soi (lieu de contrôle) en contexte individuel et collectif. Elle suppose chez la femme la possibilité de valoriser ses compétences personnelles au regard de normes subjectives et collectives quelle que soit la situation.

Ainsi présenter, la femme, qu'elle soit encouragée dans le processus d'autonomisation ou pas, possède en elle des aptitudes et sa croyance en son auto-efficacité la conduit à entreprendre. C'est le cas ici de Véronique qui, bien que vivant toute seule avec ses trois enfants a saisi l'opportunité que lui offrait l'entrepreneuriat. En effet, avant de se faire former par le FAO, Véronique faisait l'élevage porcin qu'elle revendait aux charcutiers. Suite à la formation, elle a agrandi son cheptel et a créée elle-même sa propre charcuterie qui lui permet de vendre la viande de porc sous diverses formes. Elle s'exprime ici en ces termes :

J'élève seule mes trois enfants depuis le décès de mon mari il y 'a maintenant cinq ans. Mais, même quand il vivait encore je faisais déjà diverses activités pour l'épauler dans la gestion de notre famille. Aujourd'hui qu'il n'est plus, je continue avec mes activités en essayant d'initier mes enfants car la vie n'est pas toujours facile moi-même je peux être appelée à Dieu demain. Il faudra bien qu'ils continuent à vivre.

Du vivant de mon mari, il me donnait beaucoup de conseil pour la réussite de mes activités. Il était comme un coach pour moi. Aujourd'hui qu'il n'est plus, je me sers de ses conseils pour continuer. Chaque jour qui passe, j'essaie d'aller de l'avant. Lorsque mon fils m'a parlé d'un programme qu'il a vu dans l'un de ses groupes WhatsApp, j'ai directement saisie cette opportunité pour accroître mes connaissances dans le domaine de l'élevage du porc. Au terme de la formation, j'ai appris un grand nombre de chose et j'ai aussi rencontrée

de nombreuses femmes qui, comme moi se batte au quotidien pour le bien-être de leurs enfants.

En discutant avec des personnes et nos responsables pendant la formation j'ai eu beaucoup de nouvelles idées et je me sers de ses idées au quotidien pour améliorer ma production. Outre l'agrandissement de ma ferme, j'ai aussi ouvert trois charcuteries en ville qui me permettent d'écouler une grande partie de ma production. Depuis la fin de ma formation j'emploie 2 jeunes dans me ferme et trois autres qui s'occupent de mes charcuteries. Tous ceux qui viennent chez moi dégustent du bon porc¹¹⁹.

Véronique a toujours été animé par l'esprit d'entreprise ce du vivant de son mari, ce qui explique entre autres son inébranlable détermination à davantage accroître ses différents projets même après le décès de son mari. Cette dernière veille à inculquer cette valeur ou tout au moins cet héritage en initiant ses enfants car « *la vie n'est pas toujours facile* » et elle peut être appelée à Dieu demain.

2. La participation des parents et proches à l'entrepreneuriat

Pendant longtemps, la femme est restée confinée dans la sphère domestique avec comme fonction principale, la reproduction et l'éducation primaire des enfants. Cette place lui a longtemps sied. Aujourd'hui, avec l'appui de divers organismes de la société civile accompagnés par les Nations Unie, les femmes tendent de plus en plus à sortir de leur zone de confort (la cellule familiale) pour s'affirmer sur la scène sociale. Cette sortie de la cellule familiale ne peut s'opérer sans la contribution ou un avis favorable des différents membres qui composent la cellule familiale. Aussi, face à la crise économique qui marque les familles africaines et camerounaises en particulier, les femmes¹²⁰ sont devenues de véritables chefs de familles¹²¹.

Bien que certaines femmes soient accompagnées dans leur processus d'autonomisation par leurs familles, d'autres n'ont pas la même chance.

¹¹⁹ Entretien réalisé le 5 janvier 2021.

¹²⁰ Basilliat, Jeanne (dir), *Femmes du sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 1996.

¹²¹ J. Mencher (1993) propose trois critères permettant de définir le chef de famille (l'autorité, la prise de décision, la principale contribution économique au foyer, le contrôle et la garde des enfants).

3. Le conjoint comme principal motivateur

En RCA, les femmes mariées vivent sous la tutelle de leurs maris et, pour toute entreprise, elles doivent avoir l'accord préalable et les encouragements de leurs époux. Ainsi, le soutien du conjoint est primordial dans la décision de la femme à entreprendre. Car l'entrepreneuriat féminin peut dans certains cas contribuer à une détérioration de la relation de couple ou à son amélioration. L'un ou l'autre dépend du niveau d'implication des deux conjoints. Le rôle de soutien du conjoint est nécessaire à la réussite entrepreneuriale de la femme. Celui-ci possède un véritable droit de décision sur l'engagement du capital initial, ici côté part, souvent issu des fonds de la famille ou des économies de l'entrepreneur mais qui est, avant tout, un membre du couple et de la famille¹²². Le conjoint agit comme un facilitateur dans la décision d'entreprendre. Car, celle-ci le consulte avant toute décision de nature entrepreneuriale.

De cette analyse sur le rôle du conjoint dans la décision entrepreneuriale de la femme permet de comprendre que, si une femme n'est pas soutenue et accompagnée dans son processus de création d'entreprise, aucune velléité entrepreneuriale émanant de celle-ci ne peut véritablement réussir. L'analyse des données de terrain a permis de constater que certaines femmes n'ont pas du tout été soutenues par leur conjoint lorsqu'elles ont émis l'idée d'entreprendre. Ainsi, de nombreuses femmes ont émis le vœu de participer à certains concours financiers mais n'ont pas eu l'accord de leurs époux ou conjoints. Celles-ci sont contraintes de se mettre aux travaux domestiques et n'ont aucune source de revenu. Cependant, d'autres sont accompagnées et soutenues par leurs conjoints. Bien que ces dernières soient peu nombreuses, les revenus de leurs activités leur permettent d'épauler leurs conjoints dans la gestion du foyer. En effet, avec la conjoncture économique et sécuritaire que traverse la RCA depuis plusieurs décennies, l'autonomisation de la femme constitue une porte de sortie pour de nombreux ménages où l'homme sombre dans la débrouillardise et les petits métiers.

Le conjoint qui encourage son épouse à participer au projet constitue pour cette dernière un atout significatif majeur¹²³, un véritable facilitateur.

¹²² WERBEL J. D., DANES S. M, « Work Family Conflict in New Business Ventures : The Moderating Effects of Spousal Commitment to the New Business venture », in *Journal of Small Business Management*, Vol. 48(3), 2010, pp. 421-440.

¹²³ *Ibid*, p.1

Ghislaine, 40 ans est une participante à un programme de développement de l'entrepreneuriat agricole des femmes. Après sa période d'incubation, elle a créé une ferme d'élevage de poulet à Bangui. Sa participation à la période d'incubation n'a pas eu une incidence négative sur ses rapports avec sa famille car elle a été soutenue de bout en bout par son mari. Elle affirme d'ailleurs : « *Mon mari est là il me soutient* ». Ce soutien ne s'est pas arrêté avec la fin de la période d'incubation. Elle est accompagnée au quotidien par ce dernier qui, lui-même ayant une licence en biologie animale l'assiste dans les soins et lui donne des conseils pour une meilleure production.

Mon mari me soutien depuis ma prise de décision de participer à la formation. C'est d'ailleurs lui qui m'a parlé de cette formation. Il m'a accompagné pour mon inscription et ensemble nous avons fait des prières pour que je sois retenue. Après la publication des listes des personnes retenues pour la formation, mon nom y figurait et c'était la joie totale dans notre famille. Mon mari m'a très vite rassuré quant à la prise en charge des enfants. Et moi le connaissant, je lui ai fait confiance et pendant la formation, j'appelais à la maison tous les soirs pour prendre les nouvelles de mes chéris [ses enfants et son mari] et tous les weekends je faisais l'effort d'être avec eux. Après ma formation, mon mari m'a non seulement aidé à mûrir mon projet, mais il m'a accompagné dans tout le processus. Grâce à lui j'ai pu trouver un terrain pour la construction de ma ferme. Une il m'a aussi aidé à rassembler ma côte part pour le financement de mon projet. Je suis une femme comblée car quoique je fasse dans ma petite entreprise, je suis soutenue et accompagner par mon mari¹²⁴.

Il importe de souligner que ce mari qui soutien son épouse depuis sa prise de « *décision de participer à l'incubation* » n'est pas forcément toujours bien perçu par leurs proches. Ainsi, il appartient au mari de démontrer à leurs proches que sa décision de soutenir son épouse est la résultante d'une réflexion saine et qui s'est faite sans aucune influence (mystique, envoutement etc.)

¹²⁴ Entretien réalisé le 20 décembre 2021.

CHAPITRE 4 : LES ENJEUX ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENJEUX ET PERSPECTIVE

Le rôle de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale dans le développement économique et social sont souvent sous-estimés. Cependant, au fil des ans, il devient de plus en plus évident que l'entrepreneuriat participe réellement au développement économique et social des pays. Ainsi, notre chapitre sera structuré en deux sections dont la première portera sur les relations existantes entre l'entrepreneuriat et le développement socio-économique et la seconde portera sur son impact sur le développement économique et social de la RCA

I. ENTREPRENEURIAT FEMININ ET CONTRIBUTIONS FAMILIALES ET COMMUNAUTAIRE DES FEMMES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Il est difficile, pour le moment, par manque de données désagrégées par genre, de dresser un bilan de l'apport économique des femmes entrepreneures déjà en activité et de l'impact de leurs activités dans le développement de la société centrafricaine en général et celui de la ville de Bangui en particulier tant au niveau familial, local et national. L'activité économique des femmes provoque des changements sociaux qui se répercutent tant sur la famille, qu'au niveau de la communauté et apporte des changements dans leur propre vie. Sur le plan local et régional, les femmes entrepreneures participent au développement économique de la communauté et contribuent à la valorisation des ressources locales, leur activité génère des emplois directs et indirects.

1. Entrepreneuriat féminin et amélioration du cadre et des conditions de vie des ménages

Au niveau du ménage, on remarque que la majeure partie du revenu des femmes est consacrée à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la famille. Les enfants profitent d'une meilleure alimentation, les conditions d'hygiène et de santé sont améliorées, le lieu d'habitation est plus confortable et mieux équipé, les enfants ont plus de chance d'être scolarisés.

Tous les enquêtés rapportent que l'autonomisation des femmes permet de mieux répondre aux besoins de leur famille et lié à cela, de la communauté. Selon certains répondants, les femmes sont « plus investies pour leur foyer » que les hommes et préserveraient mieux leurs revenus. A l'inverse, ces derniers seraient plus enclins à « dépenser leur argent ailleurs », « pour eux seuls » ou « en oubliant le ménage ». Les activités

entrepreneuriales des femmes centrafricaines les amènent à participer aux dépenses des ménages et à être parfois le seul pilier sur lequel repose toute l'institution familiale. On assiste ainsi à des situations où la femme est le seul soutien de la famille. Le plus souvent, c'est grâce à la capacité des femmes à se « débrouiller » dans la production et la commercialisation des produits agricoles que plusieurs ménages tant urbains que ruraux parviennent à subvenir à leurs besoins. Les informateurs au terme des entretiens approfondis individuels sont de communs accords pour relever que les activités génératrices de revenus sont à la base de la scolarisation et de l'éducation des enfants. Dans ce sens Lucienne fait constater : « la commercialisation des produits agricoles par la femme dans nos communautés vise majoritairement la scolarité des enfants, donc quand on dit commercialiser c'est pour la scolarité des enfants »¹²⁵. Selon elle, l'une des spécificités de toutes les femmes au foyer consiste à envoyer l'enfant à l'école.

En effet, l'autonomisation économique de la femme lui permet de participer aux charges et dépenses du ménage par le truchement des contributions matérielles et financières qu'elle mobilise pour le fonctionnement des familles même lorsqu'elle n'est pas chef de ménage. S'il est à noter que le degré de contribution d'une femme aux dépenses du foyer relève d'une combinaison de facteurs¹²⁶, le statut matrimonial, l'implication à la prise de décision, le statut du conjoint, le secteur d'activité où elle se déploie, le niveau de revenu, l'intégration famille, le nombre de personnes en charge et de ses propres aspirations, les données de terrain montrent que les femmes contribuent de façon significative aux charges du ménage et de la famille.

Notre enquête de terrain nous a permis de confirmer le fait qu'indépendamment de son niveau de revenu et de son milieu de résidence, la femme prend une part très active dans les dépenses de la famille, notamment en ce qui concerne les dépenses d'éducation, de santé, et bien d'autres. Le tableau ci-dessous permet d'avoir les résultats suivants :

¹²⁵

¹²⁶ Ekoutou Dipoko, « Accès des femmes au travail salarié et répartition des rôles au sein des familles à Yaoundé », mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, Janvier 2015.

Tableau 7: La contribution des femmes entrepreneures aux dépenses du ménage

Modalités de réponse	Effectif	Pourcentage
Alimentation de la famille	23	38,85%
Habillement de la famille	08	11,42%
Equiperment du logement	06	8,57%
Santé et soins de la famille	11	15,71%
Education	10	14,28%
Logement	04	5,71%
Responsabilités sociales	05	7,14%
Transport et communication	01	1,42%
Loisirs	02	2,85%
Total	70	100

Source : résultat de notre enquête-RCA

Il ressort de ce tableau que la division traditionnelle des rôles sociaux de sexe influe sur les rubriques de dépenses de la gent féminine. Les femmes s'attèlent essentiellement à apporter leur participation matérielle et financière aux charges relevant de leur statut de mère et d'épouse. Elles s'occupent prioritairement des postes de dépenses liés à l'« *inside* ». En effet, selon ces données de terrain, les femmes s'occupent davantage des dépenses liées à l'alimentation ou à la nutrition (38,85%) et celles liées à la scolarisation ou à l'éducation des enfants (14,28%). L'autonomisation des femmes peut également contribuer à améliorer la santé publique. Le principal vecteur d'amélioration ici encore est l'apport de revenus par les femmes ayant une AGR, facilitant l'accès de leur famille aux soins de santé. En dehors des soins de santé, elles prennent aussi en charges d'autres rubriques des dépenses familiales à savoir : la santé (15,71%), l'habillement des enfants et du conjoints (11,42%) et même parfois le paiement du loyer (5,71%), mais également des frais liés au transport et la communication (1,42%) ainsi qu'aux loisirs (2,85%). On se rend également compte que les dépenses liées à la satisfaction de ses besoins propres viennent après ceux des membres de son ménage. Dans ces

conditions, l’aphorisme « la bonne charité commence par soit même » ne s’applique pas forcément aux femmes qui se soucient davantage du bonheur des autres notamment de leurs enfants puisque de son propre bonheur.

2. La participation des femmes entrepreneures au développement de la Communauté et à la Cohésion sociale

Les femmes promotrices contribuent également à la sécurité alimentaire de la communauté en général. A travers leurs activités de production, de transformation, de transport (collecte) et de vente, elles introduisent des aliments supplémentaires aux différents niveaux de la chaîne de valeur. « Il y a plus d’alimentation disponible dans la communauté, quel que soit le jour », raconte une membre de l’Association Le Levain. Une commerçante des quartiers périphériques de Bangui explique par ailleurs que « c’est grâce aux femmes commerçantes qu’on s’approvisionne, comme on n’a pas de marché ici. Sans elles en serait coupé du monde. (...) Grâce à cela nous pouvons acheter et revendre ces produits, et donc générer du bénéfice ».

Le crédit informel entre les femmes peut aussi soutenir le développement d’une AGR par d’autres femmes. Dès lors on assiste à un effet domino dans lequel l’autonomisation des unes facilite l’autonomisation des autres, avec toutes les conséquences positives que cela peut avoir.

Certaines activités des femmes contribuent aussi à dynamiser l’économie locale : en augmentant la demande de matières premières sur un maillon de la chaîne de valeur, cela encourage l’offre à un autre niveau de la chaîne, soutenant la demande à son tour. Par exemple à Poko, le développement des activités de transformation d’arachides par les groupements de femmes a amené la communauté à renforcer la production d’arachides, selon les Chefs du quartier. Cet exemple de spécialisation constitue une opportunité de développement importante pour la communauté, si cela n’a pas de conséquences négatives sur l’accès à d’autres produits alimentaires.

Enfin, les liens tissés entre les femmes, dans les groupements et les associations, contribuent aussi à développer les relations entre les femmes ainsi que les relations entre les quartiers, selon les femmes d’un groupement de Lakoaunga. La facilitation des échanges intra-communautaires, associés à la dynamisation de l’économie locale, sont porteurs d’un renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés.

3. L'impact de l'entrepreneuriat féminin sur le développement économique et social

Devant la crise de l'emploi salarié de nos pays en développement, et l'abandon prématuré des études des jeunes filles et d'autres couches défavorisées, il s'est développé d'autres formes de stratégies de lutte contre la pauvreté et de création de richesses, qui ont fini par s'ériger en modèles de développement économiques. Dans ce processus, la femme joue un rôle non moins important. De plus en plus, l'entrepreneuriat féminin est reconnu comme une source importante d'emploi et de croissance potentielle. En fait, les données sont très rares, mais en Europe (tant dans les pays de l'union européenne que dans les autres), les estimations indiquent l'existence de plus de dix (10) millions de femmes travailleuses indépendantes.

A vrai dire, notamment dans économies en développement, le travail indépendant représente pour les femmes. L'une des possibilités d'emploi les plus importantes. En outre, les femmes se comportent différemment des hommes, l'entrepreneuriat féminin apporte à la société des solutions différentes et souvent innovantes aux problèmes de management et d'organisation, ainsi que l'exploitation d'opportunités nouvelles. L'entrepreneuriat féminin est aussi une réalité de notre économie en RCA. Conscient du rôle que joue la femme dans le processus du développement politique, économique, social et culturel du pays, la RCA a adopté en 1989 une politique nationale de promotion de la femme, qui a été révisée en 1999. Basée sur l'approche d'intégration de la femme au développement.

Les impacts socio-économiques de l'entrepreneuriat féminin, en RCA sont encore timides au plan macroéconomique mais il n'en demeure pas moins qu'ils subsistent. L'entrepreneuriat doit se positionner comme une alternative pour améliorer le niveau de vie des populations. Ceci ne risque d'arriver que lorsqu'on intègre très tôt dans nos établissements l'éducation à l'esprit d'entreprises.

4. L'entrepreneuriat comme solution au chômage des femmes en Afrique

Le débat autour de la contribution de l'entrepreneuriat à la création d'emplois et à la croissance a été évoquée dans la littérature économique ces dernières années car on estime qu'entre 1 % et 6 % des emplois créés l'ont été par des nouvelles entreprises (Organisation de Coopération et de Développement Économiques [OCDE], 2010). Ainsi, pour juguler les problèmes de poussée démographique et du chômage des femmes qui ne cesse d'augmenter, de nombreux pays ont fait de l'entrepreneuriat une priorité de développement. La femme est mieux instruite que la cohorte de leurs parents car elle a une facilité à comprendre les

nouvelles technologies. Conscient du fait que la femme représente donc un atout de développement important, plusieurs pays ont mis en place des politiques et des programmes en faveur des femmes entrepreneurs. Cette volonté de faire de l'entrepreneuriat des femmes une priorité de développement s'est matérialisée par exemple par l'introduction dans l'enseignement secondaire, la formation à l'entrepreneuriat dont les pays africains ont été les précurseurs. Ainsi, en Angola, 139 enseignants ont suivi une formation certifiée dans ce domaine et ont formé 9 800 étudiants.

La création d'entreprises à part le fait qu'elle permet aux femmes au chômage de sortir de la précarité et de s'insérer dans la société peut également avoir des effets positifs sur la croissance économique car, les jeunes entrepreneurs sont particulièrement actifs dans les secteurs à forte. Une étude a montré que les jeunes qui travaillent pour leur propre compte sont plus épanouis socialement que leurs pairs et plus enclins à recruter d'autres femmes, ce qui crée des conditions propices à une dynamique créatrice d'emplois. De même, les femmes travailleuses indépendantes ont plus de facilité que les jeunes au chômage d'accéder à un emploi rémunéré dans un délai de trois ans. Dans ces conditions alors, l'Équipe spéciale sur l'emploi du G-20 (2013) pense qu'il est donc nécessaire d'appuyer l'offre de mesures en faveur de l'entrepreneuriat des femmes car en offrant la possibilité aux femmes de créer leur propre entreprise et en les aidant à réussir en tant qu'entrepreneurs, on les retire non seulement du marché du travail mais aussi on leur offre la possibilité d'en retirer d'autres en les recrutant. Toutefois, il est à noter qu'en raison d'un manque d'expérience et de compétences, un très fort pourcentage de femmes entrepreneurs cesse leur activité au bout de quelques mois.

II. ENTREPRENEURIAT FEMININ ET DEVELOPPEMENT DE LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE

1. La participation de l'entrepreneuriat à la déconstruction et la reconstruction de l'image de la femme centrafricaine

Les actions et les produits des actions des femmes sur le marché et la communauté, en s'additionnant et se complétant, contribuent progressivement au changement de l'image des femmes ; à l'évolution des attentes quant à leurs rôles, puis au développement de leur place au sein de la société. Cela commence à travers l'exemple posé par certaines femmes « initiatrices » de changement.

A travers les actions communautaires ou économiques que des femmes initient, un nouveau modèle de rôle basé sur le genre apparaît de facto pour les femmes : celui de la femme active en dehors du foyer. Madame Guelega la fondatrice de l'Association Le Levain raconte que leur travail a contribué à changer le regard des femmes quant à leur capacité à travailler, grâce à leur « exemple ». « Avant, explique-t-elle, certaines femmes refusaient de croire qu'elles pouvaient générer des revenus, ou même que les filles pouvaient aller à l'école ».

Ainsi l'autonomisation des femmes a-t-elle un effet d'entraînement psychologique. Les femmes actives sur le marché ou dans la communauté constituent des « rôles-modèles » et inspirent d'autres femmes à entreprendre des activités économiques. 93% des femmes interviewées disent ainsi inspirer leurs coépouses dans les ménages polygames, et 86,5% d'entre elles estiment inspirer d'autres femmes de la communauté.

Cet effet d'entraînement peut aussi reposer sur l'envie d'autres couples vis-à-vis des familles qui se développent grâce aux revenus de la mère de famille. Selon Madame Guelega, cela entraîne un phénomène de « compétition » ou d'imitation entre les couples, débouchant, de facto, sur la promotion de l'autonomisation économique d'autres femmes.

Ces dynamiques relèvent de l'évolution des projections sociales quant aux rôles basés sur le genre et aux modèles de réussite des familles. Ainsi le statut social ou le désir de développement économique des familles peut-il primer sur le respect des rôles traditionnellement attribués aux femmes, dans l'imaginaire collectif.

Nous avons vu que dans la société centrafricaine, l'image est extrêmement importante pour les hommes et les femmes. La peur d'être mal perçu par la communauté, en optant pour l'autonomisation des femmes, peut y constituer un frein majeur pour les épouses comme pour leur mari. Toutefois une fois l'étape de la stigmatisation passée, les femmes actives dans le marché ou la communauté sont globalement acceptées voire valorisées – plus qu'elles ne sont marginalisées. Le déterminant principal de cela réside dans les bénéfices que les familles, notamment les hommes, et la communauté retirent des actions des femmes.

Ainsi 87,5% des femmes interviewées se disent plus respectées ou considérées par les hommes de la communauté depuis qu'elles sont autonomes, et 90,5% estiment être plus respectées ou considérées par les autres femmes.

Il en résulte une possibilité accrue d'autonomisation par les femmes, ces dernières bénéficiant de la reconnaissance voire du soutien de la communauté et de leurs époux.

2. L'accroissement du rôle et la place des femmes dans la communauté

Ces gains d'autonomie ou de soutien à l'autonomisation des femmes dépassent la seule augmentation de la capacité d'agir des femmes : cela relève de l'environnement dans lequel elles évoluent. Avec le temps, les femmes acquièrent une certaine légitimité au sein de la communauté et auprès de leur mari, leur permettant de continuer à s'investir et à devenir plus influente dans la communauté.

Ainsi 69 % des femmes interviewées disent participer davantage aux associations depuis qu'elles sont autonomes ; 62 pourcentage participent plus aux partis politiques, et 60 pourcentage prennent davantage part aux réunions de gestion de la communauté. Selon certains groupements de femmes, leurs maris leur permettraient même de participer à des activités à l'extérieur du village désormais.

L'implication exponentielle des femmes dans la communauté s'observe aussi (ou en premier lieu) au niveau des groupes de femmes. Le fait pour certains groupes d'avoir démontré une bonne capacité d'organisation, une forte cohésion ou une certaine efficacité leur vaut d'être de plus en plus sollicités pour contribuer à des initiatives ou réunions diverses. « Maintenant on se sent obligé de faire avec les femmes, comme elles contribuent à presque toutes les activités au sein du quartier Kpetene. Désormais elles sont plus impliquées dans la gestion du quartier », relate le Chef du quartier Kpetene. Les femmes de dole racontent aussi que d'une situation où elles étaient « délaissées », les femmes sont désormais « impliquées » dans la gestion de la communauté.

Le gain d'influence et de soutiens acquis par certaines femmes, à travers ces groupements, peut constituer un tremplin vers le développement d'une carrière politique. A Bimbo, c'est grâce à sa notoriété au sein du Réseau de groupements qu'une femme a été élue Conseillère municipale.

Ces exemples de gain d'influence politique sont emblématiques du renforcement progressif du rôle et de la place des femmes dans la société. Les produits et conséquences positives de l'autonomisation des femmes constituent le moteur même de ces processus : sphère après sphère, l'apport de revenus supplémentaires, le renforcement des couples et de leur image, la valorisation du travail des femmes et l'augmentation de leur estime de soi

semblent ouvrir ou maintenir ouvertes les portes de l'autonomisation des femmes, permettant ainsi des transferts d'autonomisation entre les sphères.

3. L'accroissement de la capacité d'influence des femmes dans la communauté à travers le soutien financier

Les femmes enquêtées disent utiliser une partie de leurs revenus pour soutenir leur entourage dans le développement d'AGR ou dans la réponse aux urgences. A travers ces actes, ces femmes deviennent des « repères » ou des piliers sur lesquels s'appuyer dans la communauté. La quasi-totalité des femmes rencontrées se félicitent aussi de pouvoir contribuer aux cérémonies (comme les mariages et les baptêmes) grâce à leurs revenus, ce qui est visiblement très valorisé dans la communauté. Toutes ces actions valent aux femmes économiquement autonomes de bénéficier d'un meilleur statut au sein de leur communauté : plus de la moitié des interviewées disent effectivement se sentir « plus respectées », « plus reconnues » et « plus écoutées », notamment grâce à leurs capacités financières. Cela constitue un facteur important d'accroissement de la capacité d'influence des femmes au sein de la communauté.

4. Les retombées individuelles de l'entrepreneuriat féminin

Sur le plan individuel, les revenus des femmes leur permettant souvent d'améliorer leur statut au sein de la famille ; en contribuant aux dépenses de la famille, elles sont en meilleure position pour négocier avec leur conjoint et participer aux prises de décisions et sont en position de développer une relation plus égalitaire. L'autonomie financière (toute relative dans certains cas) les rend moins dépendantes de leur conjoint et par conséquent moins vulnérables à la pauvreté en cas de divorce ou de décès du mari. L'activité économique permet également aux femmes de multiplier leurs contacts avec le monde extérieur et par conséquent de développer une vie sociale plus riche. Elle peut également être source d'épanouissement, d'accomplissement et de valorisation. Cependant, le tableau réel n'est pas toujours aussi rose. Les femmes exerçant une activité économique souffrent d'une surcharge de travail. Elles doivent, en effet, concilier le double et parfois la triple journée de travail, ce qui a des répercussions sur leur santé et leur qualité de vie.

Par ailleurs, il arrive que les femmes soient davantage victime de violence conjugale le conjoint accepte mal leur nouveau « pouvoir » et l'autonomie que la femme cherche à acquérir. Il y a également des cas où le mari se désengage de ses responsabilités financières à

l'égard de la famille ce qui a pour effet d'exercer une pression supplémentaire sur la charge des femmes. En somme, les dispositions des femmes par rapport à leur motivation dans une dynamique d'entrepreneuriat, l'accès et le contrôle des ressources peuvent être variable selon le milieu, le niveau d'instruction des femmes, leur expérience et le type d'activité dans lequel elles investissent. Les possibilités de transformation sont réelles : les femmes disposent effectivement de peu de ressources pour développer une micro entreprise, mais le potentiel et la volonté existent. Des mesures d'accompagnement, à la formation pour les femmes et de la sensibilisation de leur entourage et des opérateurs de développement peuvent contribuer à créer un environnement favorable au développement de l'activité économique des femmes.

III. PERSPECTIVE ET RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Sur la base de l'analyse qui a été faite des dynamiques entrepreneuriales au féminin, les recommandations suivantes peuvent être formulées au gouvernement centrafricain et aux autres acteurs de développement en vue de promouvoir l'entrepreneuriat multisectorielle des femmes.

1. Recommandations d'ordre général pour traiter des barrières socio-culturelles et déconstruire les stéréotypes et préjugés sexistes

La perception des relations de genre étant influencée par la culture et les idéologies, la définition de l'autonomisation des femmes est fortement malléable et varie, selon les contextes. Il apparaît donc indispensable d'utiliser une approche large et ouverte qui tienne compte des systèmes de valeurs et de l'imaginaire collective, et donc de leur rapport intrinsèque à l'autonomisation des femmes.

Il est donc important d'engager les différents acteurs de la communauté dans la remise en question des perceptions, des connaissances, des attitudes et des pratiques relatives aux rôles basés sur le genre. Plus précisément, il s'agit d' :

- ☞ Engager le dialogue entre les hommes et les femmes sur la redéfinition des rapports de genre et promouvoir une reconstruction « gagnant-gagnant » des rôles et attributs des femmes et des hommes.

- ☞ Promouvoir l'autonomisation économique comme un phénomène collectif ou une dynamique de couple et sensibiliser les maris sur leur rôle de soutien auprès de leur épouse
- ☞ Promouvoir les produits et les conséquences positives de l'entrepreneuriat des femmes en valorisant : (i) l'augmentation des revenus, l'accroissement des connaissances et la reconnaissance sociale acquises par les femmes autonomes (voire leur famille) ; (ii) les conséquences de ces produits : l'amélioration des conditions de vie, de l'éducation des enfants, de la résilience, du développement de la communauté et de la cohésion sociale et familiale.

Pour mener à bien ces actions et/ou inspirer le changement, il convient d'impliquer des acteurs-clé de l'autonomisation des femmes, en renforçant leurs connaissances et techniques de sensibilisation le cas échéant : (i) Les groupes de femmes, en vue de modifier l'image des femmes autonomes par les faits ; d'inspirer d'autres femmes en jouant un « rôle-modèle » ; et de démultiplier les connaissances parmi les femmes et la communauté à travers leur rôle de « relais » (actions de sensibilisation) ; (ii) Les maris qui appuient l'autonomisation de leur épouse, afin de poser un autre « rôle » pour les époux ; (iii) Les autorités locales et religieuses, afin de légitimer les changements promus ou en cours ; (iv) Les femmes-leaders, en vue d'inspirer d'autres femmes ou couples et de soutenir le développement de la place de la femme dans la communauté.

Il devient donc primordial par souci de sensibilité au contexte, de tenir compte des conceptions intrinsèques de l'autonomisation des femmes et des enjeux politiques, idéologiques et culturels qui s'y jouent. Dans le système de valeurs des communautés, la conception de l'autonomisation est marquée la primauté de l'autonomisation économique ; une vision complémentaire du couple et lié à cela, la primauté du groupe (la famille et la communauté) sur l'individu (la femme).

Adopter une approche multisectorielle à l'autonomisation, en tenant compte : Du préalable d'autonomisation des femmes dans la sphère du ménage (à travers l'obtention du soutien de leur époux) ;

Capitaliser le rôle de catalyseur de changement joué par les associations ou groupements de femmes, et (2) grâce à l'image positive dont peuvent bénéficier les femmes, une fois les perceptions changées sur leurs rôles.

2. Recommandations d'ordre spécifique

2.1.Aux autorités centrafricaines

- ☞ Elaborer et mettre en œuvre un Plan de développement et de vision stratégique du gouvernement en faveur de l'entrepreneuriat féminin.
- ☞ Mettre en place d'un fond pour accompagner les femmes qui désire entreprendre ainsi que la mise en place d'un organe de suivi des jeunes entrepreneurs et des formations continues offert à ces femmes permettrait de juguler le problème de chômage des femmes et aussi limiterait le déplacement des jeunes vers un emploi meilleur hors de leurs pays qui leur coûte parfois leur vie.
- ☞ Investir davantage dans la Formation Professionnelle Féminine :
- ☞ Investir dans les infrastructures (Centres de Formation, Ecoles, Energie-Electricité, Routes.....) ;
- ☞ Instaurer un Dialogue 'Secteur Public et Secteur Privé' avec les femmes, pour prendre en compte leurs problèmes
- ☞ Faire respecter les Droits des femmes à la propriété foncière ;
- ☞ Activer le Projet de création d'un Fonds de Garantie national et d'Investissement par le Gouvernement Centrafricain (Ref. Document signé entre le FAGACE et le Gouvernement Centrafricain).
- ☞ Favoriser un bon environnement des affaires ;
- ☞ Favoriser le Financement des Projets par des garanties de l'Etat auprès des Banques
- ☞ Mettre l'accent sur la participation des femmes aux postes de responsabilité (cadres politiques et économiques)
- ☞ Appliquer les recommandations des Nations-Unies (NU) et de l'Union Africaine (UA) en faveur de l'autonomisation des femmes

2.2.Aux partenaires au développement

- ☞ Accroître les financements des programmes et projets relatifs à l'entrepreneuriat féminin ;
- ☞ Privilégier des programmes et projets qui mettent au centre des actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin, la transformation des représentations négatives de la femme
- ☞ L'étendre leurs actions au niveau des autres localités car la plupart d'activités centrées essentiellement au niveau de la capitale (Bangui).

2.3.Aux organisations de femmes et acteurs de la société civile

- ☞ Sensibiliser et éduquer la société et notamment les parents et les conjoints des entrepreneures à la culture entrepreneuriale car souvent peu informés des exigences et des perspectives de l'entrepreneuriat, ces derniers n'encouragent pas les activités entrepreneuriales des femmes et t même parfois les perçoivent de manière négative.
- ☞ Multiplier des actions de formation à l'entrepreneuriat féminin ;
- ☞ Mettre l'accent sur l'entrepreneuriat agricole des femmes.

En effet, malgré leur faible niveau d'instruction et de qualification, la professionnalisation des agricultrices et le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agricole permettra d'améliorer à la fois le rendement agricole et les revenus des femmes rurales, et de relancer l'économie. Il est indispensable d'encourager les activités productives des femmes, de réaliser de projets d'infrastructure de base (eau potable, électricité, pistes et routes, habitat, écoles et dispensaires) et de créer de microprojet (agriculture, artisanat et petits métiers) dans les zones rurales. Etant donné la difficulté de l'accès au crédit des femmes, car ne possédant qu'une part infime du patrimoine immobilier et de la propriété foncière, il faut initier un mécanisme pouvant favoriser leur meilleure participation à la vie économique en leur facilitant l'accès aux différentes sources de financement (d'épargne et/ou de crédit), à la formation et à l'encadrement nécessaire pour la création d'activités économiques génératrices de revenus permanents. Il est aussi important de promouvoir le savoir-faire des circuits de financement

En somme, les femmes entrepreneures participent de manière remarquable non seulement à la création d'emplois en passant par l'innovation et l'adaptation au système économique, mais également à la création de la richesse productive. Le rôle économique de la femme en tant qu'employé ou comme créatrice et manager d'entreprises est de plus en plus reconnu et encouragé avec le double objectif de mobiliser l'immense ressource que représente cette franche de la population au profit d'actions de développement économiques d'une part et d'autres parts de promouvoir l'épanouissement économique de la femme elle-même.

CONCLUSION GENERALE

In fine, la présente recherche s'est donnée pour objectif de comprendre afin d'expliquer les représentations sociales du genre qui influencent le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricain. Pour ce faire, été formulé une question de départ à savoir : Comment les représentations sociales du genre influencent-elles le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine ? à la suite de cette question, les trois questions spécifiques suivantes ont été formulées : En quoi l'entrepreneuriat féminin constitue-t-elle une opportunité pour la République Centrafricaine ? En quoi les représentations sociales du genre constituent une pesanteur ? Comment les femmes en contexte Centrafricain procèdent elles pour intégrer l'entrepreneuriat féminin ? Ceci a conduit à la formulation d'une hypothèse principale qui s'est déclinée comme suit : les représentations sociales de genre sont déterminantes dans le développement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine.

Trois hypothèses secondaires ont suivi l'hypothèse principale à savoir : (i) la réduction de la pauvreté, l'autonomie, la création d'emplois, constituent une opportunité entrepreneuriale féminine. ; (ii) les stéréotypes, les préjugés sexistes et les représentations des rôles de genre sont des obstacles qui freinent l'entrepreneuriat féminin en décourageant les femmes à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale ; (iii) en tirant avantage du soutien de leurs conjoints ou de leurs proches et en capitalisant les opportunités qui s'offrent à elles. Toutes ces hypothèses ont été confirmées grâce aux données collecté en recourant aux entretiens et au questionnaire. Plus précisément la vérification des hypothèses ses appuyées sur une grille d'analyse et des méthodes de collectes de données élaborées. Sur le plan théorique l'approche structurale ou théorie structurelle des représentations sociales a permis d'analyser les différentes représentations sociales de genre et les « *rationalités plurielles* » qui structurent l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine en général et à Bangui en particulier.

Pour ce qui est de la collecte des données l'entretien semi-directif a permis d'avoir des informations factuelles auprès des femmes entrepreneures, de leurs proches quant aux représentations sociales en rapport avec la jeune femme entreprenante et les réalités intrinsèques de l'entrepreneuriat. Aussi l'entretien semi-directif a permis de saisir auprès des acteurs clés (hommes, femmes, autorités traditionnelles et administratives de Bangui) leur

opinion et représentation du genre à l'aune de l'entrepreneuriat féminin. Combiné aux observations de terrain, il a également permis d'examiner et de montrer que l'entrepreneuriat féminin est véritable en acte de par les différentes réalisations entrepreneuriales qui ont cours dans la société centrafricaine. Les entretiens approfondis avec nos principales cibles ont permis de donner la possibilité aux femmes entrepreneures de présenter leur trajectoire entrepreneuriale et de se prononcer sur les réalités intrinsèques et extrinsèques qu'elles ont vécues et qu'elles vivent avant et pendant la création de leur entreprise.

Il découle des données collectées et analysées dans le cadre de cette recherche que dans l'imaginaire collectif centrafricain, la femme fait toujours essentiellement partir de la catégorie de l'« *inside* » et l'homme de celle du « *outside* ». Selon que les perceptions et les attitudes évoluent ou résistent au changement de rôles des femmes (et implicitement des hommes), les conséquences de l'autonomisation oscillent entre la stigmatisation voire le rejet des femmes entrepreneures par le mari et/ou les membres de la communauté, et à l'extrême opposé, le renforcement de l'image et de l'influence de ces dernières. En effet, certains proches des femmes entrepreneures manifestent leur réelle opposition à leurs projets. Cette opposition est en réalité la manifestation de la crainte de voir les sentiers battis quant aux rôles et statuts que les univers socioculturels octroient à la femme, même si cette dernière va par le truchement de son exploitation contribuer à la garantie et la sécurisation de la prise en charge des besoins vitaux élémentaires.

Nous avons vu que dans la société centrafricaine, l'image est extrêmement importante pour les hommes et les femmes. La peur d'être mal perçu par la communauté, en optant pour l'autonomisation des femmes, peut y constituer un frein majeur pour les épouses comme pour leur mari. Toutefois une fois l'étape de la stigmatisation passée, les femmes actives dans le marché ou la communauté sont globalement acceptées voire valorisées – plus qu'elles ne sont marginalisées. Le déterminant principal de cela réside dans les bénéfices que les familles, notamment les hommes, et la communauté retirent des actions des femmes. La relation entrepreneuriat et femmes demeure profondément perçue et cernée comme relevant d'un « *mythe* » africain, bien qu'il s'observe tout de même une lente évolution. À la réalité en plus d'autonomiser les femmes et de créer des conditions propices à leur épanouissement, l'entrepreneuriat féminin participe à faire évoluer les mentalités et les pratiques qui ont cours au sujet de la femme. Certains membres de la communauté, proches et époux soutiennent de plus en plus les femmes entrepreneures dans leurs projets.

Les observations de terrain, ont permis d'attester que des enjeux pluriels et complexes se jouent autour de l'entrepreneuriat féminin, l'amélioration des conditions de vie des ménages, la participation au développement des communautés, la réduction du chômage, la création des richesses et l'accroissement de la capacité d'influence des femmes en société.

Au demeurant, les facteurs motivationnels du sujet-entrepreneur féminin dans la réalisation d'activité et des projets oscillent entre nécessité et désir d'autonomisation, d'auto prise en charge et la possibilité d'opportunité offerte par les programmes et projets de générer le potentiel entrepreneurial.

Laconiquement, les trois hypothèses ont été confirmées d'après les observations, entretiens et récits de vie opérés sur le terrain.

Au terme de cette étude, nous espérons que notre travail de recherche pourra nourrir des réflexions sur la question et permettre aux pouvoirs publics, aux partenaires au développement, aux associations féminines et organisations de la société civile nationale et internationale, à mieux cerner cette question, et de trouver d'éventuelles solutions pour l'évolutions des mentalités en matière de genre en rapport avec l'entrepreneuriat féminin. Mais surtout, de transformer leur paradigme en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin notamment en contexte centrafricain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES GENERAUX

- Balandier G.** *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1986.
- Durkheim E.**, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Payot, coll., 1894.
- Durkheim. É.**, *Les formes élémentaires de la vie religieuse : Le système totémique en Australie*, Paris, PUF, 2003, (5ème éd.).
- Ghiglione R. et Matalon B. (1992).** *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*, Paris, Armand /Colin.
- Grawitz M. (1990).** *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^e.
- Jodelet D.**, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1997
- Moscovici. S.**, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1976
- Quivy R. et VAN Campenhoudt L. (1995).** *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2^e éd.

OUVRAGES SPECIFIQUES

- Bouzekraoui, H.**, *Les facteurs enclencheurs de l'entrepreneuriat féminin chez les étudiantes universitaires : Revue de la littérature*, thèse de doctorat, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger, Université Abdelmalek Essaâdi, 2014.
- Charmes, J.**, *La Mesure de l'activité économique des femmes*, Centre français sur la population et le développement, Paris, 1996.
- Chiraz, F. et Nouri, C.**, *Entrepreneuriat et croissance économique : effet du capital social*, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Sfax, Tunisie, *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 2014, pp. 677-690.
- Didier, C., et Typhaine, L.**, *Femmes dirigeantes en PME : Bilan et perspective*, France, *Revue Interdisciplinaire Management et Humanisme (RIMHE)*, 2013.
- Ela, Jean Marc.** *Innovation sociale et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en bas »*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Mohammed, B.**, *Entrepreneuriat féminin au Maroc : Environnement et contribution au développement économique et social*, Investment Climate and Business Environment (ICBE), Université Mohammed V, Rabat, Maroc, 2011.

Muhindo, N., *Les déterminants de l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Bukavu*, Mémoire de licence, inédit, UCB, Bukavu, RDC, 2011.

Simona, B., *Femmes artistes, la femme comme ange du foyer* par J.Q., ROUSSEAU, Paris, Gallimard, 2003

MEMOIRES ET THESES

Orombia, M. L'impact de l'entrepreneuriat sur le développement socio-économique de la RCA, mémoire de licence professionnelle en administration et gestion des entreprises, Université de Bangui, 2015.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Abric, J.-C. « *La recherche du noyau central et de la zone muette dans les représentations sociales* », in J.-C. Abric, *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Ramonville saint-Agne, Erès, 2003.

Abric, J.-C. « *L'étude expérimentale des représentations sociales* », in D. Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989.

Beugre, D. Sery, A. « *La femme dans l'économie des sociétés traditionnelles de Côte-d'Ivoire*, in « *La civilisation de la femme dans la tradition africaine* », op. cit., p 305 ; v. aussi **R. Cuvillier**, L'activité ménagère de l'épouse au foyer : base d'obligations et droits propres ?, Droit social, Dalloz, 1990, n° 751.

Badini Kinda, F. Femmes, foyer, activités professionnelles : les termes du débat au Burkina Faso, op. cit., p. 35. Par exemple, il a été jugé que la femme qui refuse de cuisiner pour le mari alors que ce dernier contribue normalement aux charges du mariage, se rend coupable d'excès, sévices ou injures rendant intolérable le maintien du lien conjugal (TPI Dakar, 30 mai 1978, RJS. Crédila, 1982 vol. 11, p. 158, in D. NDOYE, Code de la famille du Sénégal annoté, op. cit., 109).

Viviane, B., Margaret, M., Coralie P. et Charlotte P., *Création d'entreprise au féminin en union européenne : Quelles motivations ? Quelles réalisations ? Quelles limites ? Quelles solutions ? Etude empirique*, Centre de recherche ESSEC, Women forum, L'Observateur de l'OCDE, N°248, 2005.

RAPPORTS

BAD, Profil Genre de la République centrafricaine, 2011.

Banque Mondiale, ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR LA SITUATION DU GENRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, 2012.

Banque Mondiale., « Cahier Economique de la République centrafricaine : Renforcer la Mobilisation des Recettes Intérieures pour Soutenir la Croissance dans un Etat Fragile, 2019.

ONU Femmes et PNUD, PROFIL GENRE DE LA RCA 2021, 2021.

PNUD, Descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine 2018-2021, Septembre 2017.

Rapport national, « impact socio-économique de la COVID » en RCA en cours de publication (2021).

Rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

Rapport de l'examen stratégique national faim zéro en République centrafricaine, FAO 2018.

RAPPORTS

Dejean, J. Entrepreneuriat féminin, FORUM SUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN CENTRAFRIQUE, 2016.

Lekane Ndonfack. G., Etat des lieux de l'accès des femmes a la propriété foncière dans les régions de l'Ouest et du Centre Cameroun, Horizons Femmes, 2019.

Gouvernement de la RCA, Assemblée nationale, Loi 97.013 portant Code de la Famille, articles 254 et suivants, 1997.

WEBOGRAPHIE

[Httpwww.lemondepolitique.fr](http://www.lemondepolitique.fr)

Régis LABEAUME (2008), « Types d'entrepreneuriat » [en ligne] [référence du 30 janvier 2009] disponible sur <http://www.defi.gouv.qc.ca>.

ANNEXES

Tableau 8: Liste des personnes ressources

NOMS	FONCTIONS
SOMBO Irène	Directrice de l'Insertion et de la réinsertion sociale au Ministère des affaires sociales
MBALIMBI Marie Jeanne	Directrice du développement Communautaire au Ministère des affaires sociales
YANGUE	Chef de centre de formation communautaire
MBAÏKOUA Virginie	Formatrice Ministère de la promotion de la femme
Mme Virginie	Secrétaire Général au Ministère des affaires sociales
FOTOLO Aude	Cheffe d'entreprise
BANGANZA Cecilia	Cheffe d'entreprise
Guelega	Cheffe d'entreprise
ZONIWA Pricila	Cheffe d'entreprise
KOMELO Brigitte	Cheffe d'entreprise
BAMBARA Bernette	Cheffe d'entreprise
KOYANGBO	Cheffe d'entreprise
KANGBOUNGA	Cheffe d'entreprise
DÉLÉTÈRE Rosalie	Cheffe d'entreprise
GBOKOLIE Lauriane	Cheffe d'entreprise
Lucienne	Cheffe d'entreprise
NVALET NYCLETTE	Etudiante
BABILA Mariette	Étudiante
SONGOZOU Antoinette	Commerçante

OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

GUIDE D'ENTRETIEN

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DU CHEF D'ASSOCIATION « LE LEVAIN »

THEME DE RECHERCHE : Représentations sociales du genre et entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine : opportunités, pesanteurs et processus d'intégrations.

- **Emergence du projet de création d'entreprise : contexte de motivation**

A partir de quand avez-vous songé à créer votre entreprise ?

.....

Pourquoi ?

.....

Qu'est-ce qui vous a donné envie, motivé dans ce projet ?

.....

Quelles ont été les réactions de votre entourage à l'annonce de votre décision de créer votre entreprise ?

.....

A l'époque, quelle image aviez-vous de l'entrepreneur, du métier de « chef d'entreprise » ?

.....

- **Le « passage à l'acte » entrepreneurial**

Aviez-vous dès le départ une idée de ce concept ?

.....

Pouvez-vous me décrire la façon dont vous avez procédé une fois que votre décision de créer une entreprise a été prise ?

.....

Auprès de qui avez-vous cherché des informations, des conseils ?

.....

 Comment avez-vous travaillé sur le financement de votre projet ?

.....

 Avez-vous le sentiment que vos rapports avec votre conjoint ont évolué depuis que vous êtes inscrite dans ce projet de création d'entreprise ? En quoi ?

Et avec vos enfants ?

- **L'état actuel du projet**

Avez-vous pu concrétiser votre projet ?

Pourquoi ?

Etes-vous satisfait de son état d'avancement ?

Financièrement, quelle est votre situation actuelle ?

Quelles sont vos sources de financements ?

Qu'est-ce qui vous a le plus aidé dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet ?

Auprès de qui avez-vous cherché des informations, des conseils ?

- **Le bilan de l'expérience entrepreneurial**

Qu'est-ce qui vous a le plus aidé dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet ?

.....

 Qu'est-ce qui vous a le plus freiné ?

Perspectives personnelles et professionnelles

Personnellement, quelles sont vos ambitions aujourd'hui et pour l'avenir ?

.....

 Et personnellement ?

.....

Autres à préciser :

Je vous remercie

QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire au département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I du Cameroun, en vue de l'obtention du diplôme de master en Genre et développement, nous menons une recherche sur « **Représentations sociales de genre et entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine : Opportunités, pesanteurs et processus d'intégration** ». A cet effet, en vous garantissant de la confidentialité de cette enquête, nous aimerions avoir les informations sur les points ci-après.

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

No.	Questions et filtres	Réponses	Codes	Sauts
Q10 1	Sexe	Masculin	1	
		Féminin	2	
Q10 2	Quelle est votre tranche d'âge ?	Moins de 25 ans	1	
		25 à 30 ans	2	
		31 à 40 ans	3	
		41 à 50 ans	4	
		51 ans et plus	5	
Q10 3	Quel est votre niveau d'étude ?	Sans scolarisation/formation	1	
		Primaire	2	
		Secondaire 1 ^{er} cycle	3	
		Secondaire 2 ^{ème} cycle	4	
		Universitaire	5	
Q10 4	Quelle était votre situation familiale à la création de l'entreprise ?	Célibataire	1	
		Mariée avec enfants	2	
		Mariée sans enfants	3	
		Union libre	4	
		Divorcée	5	
		Veuve	6	

SECTION 2 : Facteur à la base de l'entrepreneuriat féminin et réaction de l'entourage

No.	Questions et filtres	Réponses	Codes	Sauts
Q201	Quelles sont les causes qui vous ont poussée à entreprendre ou à créer votre entreprise ?	Chômage Divorce Recherche de l'autonomie Charges familiales	1 2 3 4	
Q202	Quelles ont été les réactions de votre entourage à l'annonce de votre décision de créer votre entreprise ?			
Q203	Quelle était votre principale source de financement ?	Le Mari L'emprunt Les parents et proches L'appui des programmes/projets Autres	1 2 3 4 5	
- Q204	Quelle est la situation actuelle de votre entreprise ?			
Q205	Quelles sont vos difficultés ?			

SECTION 3 : Processus d'intégration

No.	Questions et filtres	Réponses	Codes	Sauts
Q301	Avez-vous des personnes qui vous ont soutenus et guider dans le processus de création et de fonctionnement de votre entreprise ?	Oui Non	1 2	
Q302	Si oui il s'agit principalement de qui ?	Mari	1	

		Parents et proches	2	
		Amie entrepreneure	3	
		Formateur et coach de programmes/projet	4	
		Autres :	5	
Q303	Dans que rubrique contribuer vous essentiellement aux dépenses de votre ménage ?		Oui	Non
		Alimentation de la famille	1	2
		Habillement de la famille	1	2
		Equipement du logement	1	2
		Santé et soins de la famille	1	2
		Education des enfants		
		Logement	1	2
		Responsabilités sociales	1	2
		Transport et communication	1	2
		Loisirs	1	2

Autres à préciser :

Je vous remercie

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

MASTER PROFESSIONNEL GENRE ET DÉVELOPPEMENT

BP : 755 Yaoundé

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

GENDER AND DEVELOPMENT VOCATIONAL MASTER

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **SONITH-TALLO Grace Divine**, Matricule **17T481**, est inscrite en Master Professionnel "Genre et Développement" (MPGD), Spécialité Genre et Développement économique et technique. Elle effectue, sous ma direction, un travail de recherche sur le thème : « *Les représentations sociales du genre et l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine : opportunités, pesanteurs et processus d'intégration* ».

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **08 SEPT 2020**

Le Chef de Département



Armand LEKA ESSOMBA
Maître de Conférences

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	vi
REMERCIEMENTS.....	vii
SIGLES ET ACRONYMES	viii
LISTE DES TABLEAUX	ix
RESUME.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	13
II. PROBLÈME DE RECHERCHE.....	16
III. PROBLÉMATIQUE	18
HYPOTHÈSES DE RECHERCHE.....	23
V. MÉTHODOLOGIE.....	24
1. Approche théorique.....	24
VI. DÉFINITION DES CONCEPTS	31
CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	34
I. L'ENVIRONNEMENT POLITICO-SECURITAIRE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ CENTRAFRICAIN	34
1. Une situation politico-sécuritaire peu favorable à l'entrepreneuriat féminin.....	34
2. Une situation économique peu reluisante et peu favorable à l'entrepreneuriat féminin.....	36
3. Les indicateurs de développement humain et social alarmants.....	39
4. L'ampleur de la féminisation de la pauvreté en RCA	40
II. LES CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ CENTRAFRICAIN	42
1. Typologie descriptive.....	43
2. Le poids du secteur informel dans les initiatives entrepreneuriales des femmes en République Centrafricaine.....	44
3. Le poids du secteur primaire dans les initiatives entrepreneuriales féminines en République Centrafricaine	47
III. DE LA SITUATION DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	48
1. La dynamique du mouvement de l'entrepreneuriat féminin en République Centrafricaine	48
2. La situation actuelle de l'entrepreneuriat féminin en RCA.....	49
I. DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA FEMME	52
1. Femme essentiellement perçue comme mère et épouse	52
2. La femme perçue comme nourricière de la famille	56

3. La femme perçue comme gardienne des terres	56
4. La femme perçue comme cadette sociale.....	59
5. Femme considérée comme un bien du mari.....	60
6. Femme considérée comme étrangère dans sa belle-famille et passagère dans sa propre famille : la double exclusion de la femme	61
II. LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'HOMME DANS LA SOCIETE CENTRAFRICAINE	65
1. L'homme perçu comme détenteurs du pouvoir et de l'autorité au sein de la famille et de la communauté	65
2. L'homme perçu comme principal pourvoyeur des besoins matériels de sa famille.....	66
III. LE POIDS DES REPRESENTATIONS SOCIALES ET DES RÔLES DE GENRE SUR L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	67
1. Représentation persistante du rôle de la femme comme frein à l'entrepreneuriat féminin.....	67
2. L'étendue et la pénibilité des tâches ménagères féminines comme frein à leurs initiatives entrepreneuriales.....	68
3. La dépendance économique historique de la femme.....	69
CHAPITRE 3 : LES FEMMES PROMOTRICES DE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENTREPRENDRE MALGRE LES CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL	70
I. DU PROFIL DES FEMMES ENTREPRENEURES EN RCA	70
1. De l'âge des entrepreneures en RCA.....	70
2. Du niveau d'étude des entrepreneures en RCA.....	71
3. La situation familiale des femmes à la création de l'entreprise.....	72
4. Les sources de financement de l'entrepreneuriat féminin en RCA.....	74
5. Facteurs à la base de l'entrepreneuriat féminin	76
II. « SUCCES STORY » OU L'EXPRESSION D'UN POTENTIEL ENTREPRENEURIAL FEMININ LONGTEMPS OCCULTE	77
1. Les figures de l'entrepreneuriat féminin agricole	77
2. Les autres expressions de l'entrepreneuriat féminin à Bangui	79
III. ENTREPRENARIAT FEMININ EN RCA : ENTRE MOTIVATION ET FACTEUR FAVORABLES.....	81
1. Les motivations entrepreneuriales des femmes	81
2. La participation des parents et proches à l'entrepreneuriat	84
3. Le conjoint comme principal motivateur	85
CHAPITRE 4 : LES ENJEUX ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENJEUX ET PERSPECTIVE.....	87

I. ENTREPRENEURIAT FEMININ ET CONTRIBUTIONS FAMILIALES ET COMMUNAUTAIRE DES FEMMES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	87
1. Entrepreneuriat féminin et amélioration du cadre et des conditions de vie des ménages..	87
2. La participation des femmes entrepreneures au développement de la Communauté et à la Cohésion sociale	90
3. L'impact de l'entrepreneuriat féminin sur le développement économique et social	91
4. L'entrepreneuriat comme solution au chômage des femmes en Afrique	91
II. ENTREPRENEURIAT FEMININ ET DEVELOPPEMENT DE LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE.....	92
1. La participation de l'entrepreneuriat à la déconstruction et la reconstruction de l'image de la femme centrafricaine	92
2. L'accroissement du rôle et la place des femmes dans la communauté.....	94
3. L'accroissement de la capacité d'influence des femmes dans la communauté à travers le soutien financier.....	95
4. Les retombées individuelles de l'entrepreneuriat féminin	95
III. PERSPECTIVE ET RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	96
1. Recommandations d'ordre général pour traiter des barrières socio-culturelles et déconstruire les stéréotypes et préjugés sexistes	96
2. Recommandations d'ordre spécifique	98
CONCLUSION GENERALE.....	100
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	103
ANNEXES	106
TABLE DES MATIERES	114